

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE DE L'AUTEUR

Forum organisé par la Société des Gens de Lettres
mardi 20 et mercredi 21 octobre 2009 à l'Hôtel de Massa

SOMMAIRE

Introduction

Alain Absire, président de la SGDL

L'auteur face à de nouveaux éditeurs

Virginie Clayssen, chargée du développement numérique,
Editis et présidente de la commission numérique du SNE
Véronique Girard, éditrice, Smartnovel
Marie Desplechin, écrivain
Jean-Christophe Delpierre, directeur général, Médiatoon
Modéré par Hervé Hugueny, chef des informations, Livres Hebdo

L'auteur face à de nouveaux schémas économiques

François Gèze, président directeur général, La Découverte
Xavier Cazin, directeur, Immatériel
Fabrice Rochelandet, maître de conférence en économie
à l'université Paris Sud
Hervé Hamon, auteur
Modéré par Olivier Postel-Vinay, rédacteur en chef Books

Dialogue Mme Nathalie Kosciusko-Morizet et Alain Absire

Secrétaire d'état au développement de l'Economie numérique

Figures de l'auteur à l'ère du numérique

Milad Doueïhi, historien de l'Occident moderne, philosophe et philologue,
& Pierre Mounier, responsable du pôle formation et usages, Cleo, fondateur du site
Homonumericus

L'auteur face à la mémoire des œuvres

Jean Claude Bologne, écrivain
Adrienne Cazenobe, chercheur, professeur à Paris X,
responsable de numérisation à Mediadix
Alban Cerisier, responsable du patrimoine historique
et du développement numérique, Gallimard
Marion Chaigne, conservateur, responsable du département
de la conservation, Bibliothèque Saint-Geneviève
Denis Maréchal, chargée de mission diffusion scientifique, INA
Modéré par Joël Faucilhon, responsable de lekti-écriture

Les enjeux de la diffusion et distribution, l'avenir du livre de qualité

Philippe Colombet, directeur stratégie et développement, Google
Marie-Pierre Sangouard, directrice du livre, FNAC
Thierry Pech, Le Seuil
Stéphane Michalon, directeur, e-pagine
Charles Kermarec, directeur de la librairie Dialogue
François Maillot, directeur de la librairie La Procure
Modéré par Alain Absire, président de la SGDL

INTRODUCTION

Introduction d'Alain Absire, écrivain
et président de la Société des Gens de Lettres

Mesdames messieurs, chers amis auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, lecteurs et acteurs de la chaîne du livre, bienvenue à la Société des Gens de Lettres pour notre Forum 2009...

Peut-être certains parmi vous se demandent-ils: «Pourquoi nous réunir aujourd'hui pour parler de *Révolution numérique de l'auteur*, alors que, déjà, en 2001, l'échec de l'e-book première génération avait échaudé nos enthousiasmes, tout en calmant nos craintes ?

Il est vrai que, en dehors des actions en faveur de la liberté d'expression, les écrivains, se sont rarement trouvés en première ligne sur les débats touchant le livre et l'édition. Non parce qu'ils s'en désintéressent, mais parce qu'ils ne sont pas des techniciens du livre, et que leurs intérêts sont souvent pris en charge par leurs éditeurs, une infantilisation, au demeurant, librement consentie...

En matière d'usage informatique, nous avons pourtant été des précurseurs. Combien parmi nous ont expérimenté le traitement de texte dès le début des années quatre-vingt, avant de l'adopter comme outil au service de leur imaginaire et de l'expression de leur pensée ! L'architecture même de nos œuvres en a été profondément modifiée, tant il nous est apparu facile de tailler et recomposer nos textes au fil d'un processus d'écriture jusque-là rigidifié par la matérialité et la linéarité du support papier. Suivant cette évolution, grâce à « l'écriture numérique », et à l'ouverture aux savoirs de l'humanité, chaque auteur a désormais la possibilité d'ouvrir son œuvre à des champs d'investigation et de documentation illimités, voire même, une fois « achevée », d'accepter de la rendre protéiforme et évolutive, grâce à une multitude de nouveaux usages du texte, du son et de l'image, associés à de nouvelles technologies interactives. Il suffit d'assister aux « performances » numériques publiques de nombreux poètes contemporains pour constater que la virtuosité technique est au service de la création, et de l'intérêt que lui porte un public friand d'hyper médiation.

Depuis l'invention de l'écrit, la connaissance et la mémoire se sont toujours fixées, d'abord pour circuler de main en main, puis, pour être diffusées auprès de cercles d'initiés sous forme manuscrite, avant de s'élargir, avec l'invention de l'imprimerie, à des lecteurs inconnus. Les contenus cessant d'être confidentiels et les thèmes abordés devenant universels, la mutation fut de taille pour l'auteur. Aujourd'hui, avec la troisième révolution de l'écrit, alors que le géant américain Amazon lance la version mondiale de son lecteur Kindle connecté en permanence au réseau 3G et permettant au lecteur, où qu'il se trouve, de télécharger le livre de son choix en soixante secondes, les supports de la création se dématérialisent et se multiplient. C'est la course pour dématérialiser tous les savoirs de l'humanité : on parle désormais de partage illimité via les réseaux numériques, et tant pis si le flux des données se déverse de manière anarchique sur un utilisateur grisé de tenir le monde entier à portée de clic ! *Amazon, Google, Apple...* Le premier arrivé aura gagné ! Et peu importe avec quelles garanties de qualité, de fiabilité et de pérennité. Cerné, et pressé de toutes parts par les enjeux économiques et les nécessités du temps présent où prime le culte de la vitesse, le livre est contraint de s'adapter. Et nous voici, nous auteurs, dans l'obligation de nous concerter et de prendre la parole, afin de préserver notre liberté de créer des œuvres dignes de ce nom, pour le plus grand plaisir d'un public de lecteurs mieux ciblé, plus vaste, plus averti, plus sélectif et plus exigeant, qu'on ne le prétend.

C'est un fait : le numérique envahit nos vies, et cette fois-ci de manière irréversible. Alors que, selon les résultats de l'enquête menée durant le premier semestre 2008 par le Ministère de la Culture sur les pratiques culturelles des Français, l'écran de l'ordinateur à domicile devient le média privilégié de l'accès aux loisirs et à la culture, il est tentant d'oublier que, à l'origine de chaque texte, quel que soit le support sur lequel il est fixé, il y a... l'auteur ! C'est ainsi que nos interlocuteurs de Google, pour ne citer qu'eux semblent ignorer le partage de droits sur l'œuvre et les fruits de son exploitation commerciale qui, dans un pays comme la France, régit les rapports contractuels auteur/éditeur. Et, même s'ils ne sont peut-être pas les plus dangereux parmi ceux qui entendent exploiter l'énergie commerciale d'un marché de « L'écrit en vrac » devenu planétaire, la SGDL poursuivra jusqu'à son terme son action en justice pour la reconnaissance de notre droit moral.

Mais pourquoi se gêner puisque, nous, créateurs de *valeur pure*, en sommes à supporter les inconvénients du copyright anglo-saxon sans bénéficier pour autant de l'intégralité de nos prérogatives telles que notre propre Code de la Propriété littéraire les établit ? C'est ainsi que, lorsque, « protégés » par le

système des agents littéraires, nos confrères étrangers cèdent la totalité de leurs droits patrimoniaux et moraux à leurs éditeurs pour une durée brève, et déterminée au cas par cas, en vertu de règles établies il y a presque vingt ans pour la seule édition papier, nombre d'entre nous cèdent à l'aveugle et sans discuter l'exploitation de leurs droits numériques à leurs éditeurs pour soixante-dix ans post-mortem.

Le numérique : une chance historique pour les auteurs, et pour leurs lecteurs...

Toute nouvelle technologie s'ouvre sur un monde nouveau qui produit ses propres règles d'élaboration et d'usage, et porte en lui ses qualités et ses propres défauts. *Côté pile* : alors que la durée moyenne de vie en librairie de nos livres imprimés est de deux mois, la diffusion via les réseaux numériques paraît leur ouvrir l'éternité : en principe, plus d'exploitation commerciale interrompue ni de stocks épuisés ! Sauf que... (ce sera l'un des thèmes de notre débat de demain matin intitulé : « L'auteur face à la mémoire des œuvres »), la durée de vie des supports numériques, des logiciels et des terminaux de lecture est limitée dans le temps. *Côté face* : tous ces ouvrages dématérialisés risquent de se retrouver à égalité sur le Web, parmi des millions d'écrits, lâchés en vrac dans l'urgence et ne méritant pas l'appellation d'œuvres.

Avec le livre papier, les choses sont simples : nous remettons notre texte à l'éditeur qui, ayant choisi de le publier, effectue avec nous un travail éditorial aussi fiable que nécessaire. Après quoi la chaîne de médiation du livre prend le relais jusqu'au lecteur, via le réseau des librairies-conseil de proximité, qui, même par écran interposé, continueront à être nos meilleurs prescripteurs. Avec le passage au virtuel, l'auteur, géniteur de son œuvre, peut certes être tenté de se passer d'éditeur, et de vendre lui-même ses livres en ligne, avec une simple plateforme de Web commerce. En pratique, ce modèle économique paraît périlleux pour de multiples raisons : coûts de gestion du système plus élevés qu'on ne l'aurait pensé ; difficulté pour l'auteur, privé de la dynamique de la multiplicité des modes d'accès, physiques et virtuels, à sortir du périmètre de sa communauté fidèle, impossibilité de rester visible au milieu d'une profusion de propositions ; risques de piratage et de détournement des contenus, etc. Sans compter qu'au final, l'auteur assumant seul le fonctionnement de sa propre « chaîne du livre », change de casquette pour devenir tour à tour libraire, responsable du marketing, diffuseur, autant d'activités nécessitant un réel savoir-faire aux antipodes de sa vocation artistique... À l'origine de ce désir d'autonomie, les conditions de plus en plus drastiques qui nous sont imposées conduisent déjà l'immense majorité d'entre nous à

abandonner l'idée de vivre de notre métier d'auteur. Face à ce phénomène de paupérisation, et à moins qu'ils ne nous assimilent à de simples «fournisseurs de contenus», il revient à nos éditeurs de nous assurer de justes conditions de rémunération, aussi souples que le média concerné, et susceptibles d'évoluer en période expérimentale, au moins jusqu'à ce que un modèle économique finisse par s'imposer. Faute de quoi nombre d'entre-nous se tourneront vers les plus offrants, et les mieux équipés en matière de services informatiques : libraires en ligne, e-diffuseurs, et opérateurs télécom dont le seul et unique objectif est la rentabilité immédiate. Ce serait un comble que la technologie rende notre métier d'écrivain impraticable et tue notre créativité !

En outre, il est urgent pour nous, et pour nos lecteurs nouveaux médiateurs de lectures via le Web, d'y voir clair entre ces e-plateformes d'éditeurs qui se multiplient, et par lesquelles vont transiter toutes les offres numériques. À titre d'exemple, il nous revient de savoir si, comme le préconisent *Eden-Livres* (Gallimard, La Martinière-Le Seuil et Flammarion), associé à la plateforme de diffusion électronique de livres numériques québécoise *De Marque*, et *Editis* nouvellement associé à *Média-Participation*, nos livres doivent être désormais publiés simultanément dans leurs deux versions : papier et numérique, avis que partagent pas *Hachette* et sa plateforme *Numilog*.

Mais n'anticipons pas sur notre débat de demain après-midi...

Pour une valeur ajoutée de la chaîne éditoriale...

Pour refonder la chaîne de valeurs du livre, face à un marché saturé de contenus numériques sans valeur attestée, et de « tuyaux » et équipements de diffusion coûteux et pléthoriques, il relève de la responsabilité des auteurs et des éditeurs d'adopter une stratégie commune équilibrée. En l'occurrence, pour les éditions numériques premières comme pour les contenus issus du livre papier, le premier rôle de l'éditeur est d'assurer un travail éditorial mettant en valeur un texte original porté, grâce à son savoir-faire, jusqu'à son plus haut niveau de pertinence. C'est cette fonction qui distingue aujourd'hui l'éditeur de l'imprimeur. C'est elle qui, demain, fera la différence entre lui et les simples « distributeurs de contenus numériques », prêts à s'engouffrer, dans la brèche laissée ouverte par l'absence d'entrée unique au catalogue numérique des éditeurs français. En ce sens, l'existence d'un outil commun de référence exhaustif et de métadonnées fiables à la disposition de tous les maillons de la chaîne du livre, lecteur inclus, est un préalable incontournable à tout accès de masse à nos catalogues éditoriaux.

Livre fermé, comme sur le papier, ou livre évolutif..., avec les potentialités du numérique en matière de création et d'enrichissement des contenus, cette fonction éditoriale revalorisée devra s'étendre aux « plus » apportés par les bouquets de liens, de supports audio sur le Web et de prolongements multi-média. Cette valeur ajoutée « purement Web », consultable librement, est la condition nécessaire à l'adoption de la lecture par de nouvelles générations dont les usages culturels sont liés aux pratiques interactives, et à propos desquels l'étude déjà mentionnée sur les pratiques culturelles des Français, nous dit que 78 % seulement des 15/24 ans ont lu un livre au cours de l'année écoulée, contre 83 % en 97...

Il incombe ensuite au couple auteur/éditeur de garantir la fiabilité des contenus achevés. Or, la numérisation entraîne de nouveaux risques : voisinage de publicités, découpage, indexation, étiquetage, reconnaissance approximative des caractères et lecture dégradée... Pour le livre numérique, cette notion de fiabilité initiale, et de conformité à la volonté de l'auteur, relève du droit fondamental du lecteur acceptant de s'acquitter d'un « prix d'achat » fixé par les titulaires des droits. L'œuvre diffusée en ligne étant fragilisée par des modes d'accès et d'usage démultipliés, il revient aussi à l'éditeur de mettre en place les protections techniques capables d'en empêcher le piratage et le détournement. Et il revient à l'auteur (détenteur du droit moral) de veiller à la sauvegarde de l'identité propre de son œuvre.

En ce sens, en dépit de ce que voudraient nous faire croire certains, jaloux de leurs anciens privilèges, loin de considérer l'édition numérique comme « un simple avatar » de l'édition papier, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à la Prospective et au Développement de l'économie numérique, nous dira ce soir quel défi, en matière de valeur ajoutée, représente, à son sens, la mutation du système éditorial et économique du monde de l'édition.

Vivre, dès demain avec, et grâce, à nos œuvres...

Enfin, puisque tout modèle économique viable se doit d'être équilibré, comme nous en discuterons cette après-midi, il est légitime que la diffusion de chaque œuvre génère une juste rémunération en faveur de son ou de ses auteurs. En la matière, pas question pour nous d'en être réduits économiquement à une simple « variable d'ajustement » liée aux variations du marché, une pratique qui, à force de dilution dans la jungle du profit, reviendrait à entériner la disparition pure et simple de l'auteur. De ce point de vue, le Code de la Propriété Intellectuelle impose un rapport de proportionnalité entre le bénéfice tiré des ventes et le montant des droits d'auteur. Avec un livre déma-

térialisé, et selon le mode de commercialisation envisagé (paiement à l'acte de téléchargement, abonnement, emprunt, simple consultation d'extraits, etc.), d'autres modes de rémunération associant l'auteur au chiffre d'affaires (tel que le mix *forfait + rémunération proportionnelle* déjà pratiqué par l'édition scientifique et médicale), restent à envisager.

Ainsi, sur la base de l'offre légale justifiée qui commence à se dessiner, on imagine fort bien deux types de livres numériques cohabiter. D'une part les ouvrages aussitôt lus aussitôt oubliés, proposées par des distributeurs numériques de masse, à des prix « cassés », voire gratuitement, et privilégiant l'efficacité et l'immédiateté liées à la lecture fragmentée sur écran. Et d'autre part, les œuvres de qualité, vendues via notre chaîne du livre traditionnelle à un prix plus ou moins proche de l'édition papier, et enrichies de liens internes et externes : hypertexte, avec images fixes, son, vidéo..., consultables librement, et nécessitant ce temps de lecture, de réflexion et de silence, à la base de tout enrichissement personnel.

Alors : prix unique de nos livres numériques, comme pour nos livres papier, ou prix « cassé », laissé à l'appréciation du plus offrant face à un marché en ligne où la demande des lecteur/usagers se substitue à l'offre des auteurs/éditeurs ? Quel modèle légal l'emportera ? Le danger est que de nouveaux acteurs hégémoniques, tel qu'*Amazon*, ou *Google* avec sa nouvelle plateforme de librairie en ligne : *Google Editions* disposant de bases de données qualifiées permettant de cibler directement les internautes en fonction de leurs centres d'intérêts, n'inondent le marché et ne soient en mesure de nous imposer leurs propres prix de vente public... En guise de « Prix unique », nous assisterions alors, comme aux Etats-Unis, au triomphe de « L'unique prix du livre », à destination de publics rendus captifs à force d'avoir été pré-calibrés.

Voilà autant de questions auxquelles nous allons nous efforcer de répondre durant ces deux journées qui vont voir se côtoyer ici, dans la maison des auteurs, les principaux acteurs de notre révolution numérique, et que clôturera demain soir Monsieur Frédéric Mitterrand, ministre la Culture et de la Communication.

Face à un aussi vaste programme, il me reste à rappeler que le contenu de nos dialogues et de nos tables rondes sera mis en ligne sur notre site et fera l'objet d'une publication papier intégrale, et à vous souhaiter un Forum enrichissant.

Nouvelles fonctionnalités, mise en réseaux ciblés, bouquets numériques, valeur ajoutée purement Web..., pour entrer dans le vif du sujet, je vous propose

de partir dès maintenant à la rencontre de ces éditeurs d'un nouveau type dont les auteurs entendent être les partenaires à part entière. Et pour cela, je cède la parole à Hervé Huguency Chef des Informations de *Livres Hebdo*.

Bon débat !

L'AUTEUR FACE À DE NOUVEAUX ÉDITEURS

▲ Hervé Hugueny

Nous évoquerons les relations des auteurs avec les éditeurs numériques, qui sont aussi des éditeurs issus du « papier », et les pratiques nouvelles résultant de ce qui semble être plus une évolution qu'une révolution.

Marie Desplechin, auteur de littérature jeunesse (L'École des loisirs) mais pas uniquement, lauréate du prix Médicis essais pour *La Vie sauve* en 2005, publie actuellement un roman en version numérique chez Smartnovel.

Véronique Girard, éditrice chez Smartnovel, est également rédactrice en chef de *Je bouquine*. Elle nous parlera des proximités entre l'édition en revue et l'édition sur support numérique portable.

Virginie Clayssen est responsable du développement numérique au sein du groupe Editis, qui vient de mettre en place une nouvelle plateforme avec Médias-participations et présidente de la commission numérique du SNE.

Jean-Christophe Delpierre est directeur général de Médiatoon, une filiale de Médias-participations créée en 2008 et chargée de la diffusion et de la distribution des contenus du groupe, notamment sous forme numérique.

Mes premières questions seront adressées à Marie Desplechin.

Quel apport ce roman écrit sous forme de feuilleton, *La Belle Adèle*, a-t-il pu constituer pour votre écriture ? Il s'agissait, sauf erreur de ma part, d'une commande. Est-ce une nouveauté, ou cela s'inscrit-il dans une continuité ?

▲ Marie Desplechin

Je ne vois pas beaucoup de différence. Nous sommes nombreux à travailler à la commande, par exemple pour écrire des nouvelles dans des magazines. Beaucoup d'éditeurs demandent un travail dans tel ou tel format. Cela peut être assez prestigieux (la collection Haute Enfance, par exemple). La commande n'est pas forcément ennemie de la liberté.

Ce que j'ai réalisé pour *Je bouquine* est une forme de commande : on vous donne une longueur, un découpage en chapitres et, comme on écrit pour une revue, il faut une intrigue.

Bref, le fait de passer d'un support à un autre n'est pas un changement fondamental du point de vue de la commande : 35 épisodes d'environ 4 000 signes chacun, distribués quotidiennement. Il n'y a rien de neuf sous cet aspect.

Pour ce qui est du type d'écriture, je vous invite à regarder sur un i-phone comment cela se présente. On peut faire de longues phrases si l'on veut, cela reste lisible et agréable, d'autant qu'il est possible de choisir la taille des caractères. Le confort de lecture est réel. Contrairement à ce qu'on entend parfois, on n'est pas obligé d'écrire comme un cochon au prétexte que la technologie est nouvelle.

Je me suis donc livrée à l'exercice en conservant ma manière habituelle à destination du public adolescent. Du reste, ces versions sont destinées à être publiées un jour ou l'autre sur papier, où la forme de courts chapitres leur conviendra très bien puisque l'on constate que les lecteurs aiment bien ce découpage.

▲ **Hervé Hugueny**

Vous avez une relation de longue date avec votre editrice. Ce travail a-t-il changé les choses ? Y a-t-il eu davantage d'allers et retours ?

▲ **Marie Desplechin**

À vrai dire, cela a été plus facile que d'habitude : c'est bien la première fois que j'ai respecté la consigne alors qu'en général j'arrive à 90 000 signes quand on m'en demande 65 000 ! Dans le feuilleton, il faut éviter que les gens s'ennuient, donc il se passe un petit événement dans chaque épisode. C'est très amusant à faire.

Dans la mesure où il n'y a pas d'agents en France, c'est l'éditeur qui est à la fois votre meilleur ami et la personne que vous avez envie de tuer à la fin ! Avec Véronique Girard, on n'en est pas encore là, cela ne fait que quinze ans...

Cela dit, le type de relation est le même : nous travaillons sur une histoire, sur la matière de l'écriture, sur le rapport avec les personnes qui liront l'ouvrage. D'un point de vue financier, je suppose que les supports numériques ne changeront pas la donne : le système sera toujours aléatoire, fait de bric et de broc, de bouts de ficelle : avances pas versées, coups de fil répétés, et à côté de cela des gens très corrects. Bref, il y a tout lieu de penser que nous nous retrouvons exactement dans le même cas de figure, c'est-à-dire : n'importe quoi, démerdez-vous...

En somme, je ne ressens cela ni comme une révolution ni comme une menace. Je trouve en revanche l'outil très amusant et porteur de nouvelles possibilités de création : on pourra faire des choses que l'on n'a jamais faites avant, ce qui est très excitant.

▲ **Hervé Hugueny**

L'écriture en elle-même introduit des contraintes. Vous êtes-vous bien adaptée à la contrainte supplémentaire que pouvait représenter cette nouvelle forme ?

▲ **Marie Desplechin**

On n'est pas très loin, finalement, d'une des commandes que *Le Figaro Madame* m'avait faites : « une nouvelle pour l'été, 7 500 signes, chaleur et sensualité ». J'adore ce genre de commande et je le répète, ce n'est pas nouveau.

▲ **Hervé Hugueny**

Était-ce la première commande de ce type que passait Smartnovel ?

▲ **Véronique Girard**

Nous proposons des romans-feuilletons. Je ne m'attendais pas à rencontrer autant de curiosité chez les auteurs de littérature générale ou de littérature pour la jeunesse que j'ai contactés. La question récurrente qu'ils m'ont posée est celle de ce que peut supporter un lecteur sur un i-phone : quel format, combien de signes, etc. ? Le mot « amusant » est souvent revenu. Il y avait aussi le désir « d'en être », c'est-à-dire d'écrire pour ce type de support si demain les lecteurs sont là.

▲ **Hervé Hugueny**

Où en êtes-vous de la diffusion des 36 épisodes ?

▲ **Véronique Girard**

Cela commence maintenant sur le site de Smartnovel, bientôt sur l'App Store. Nous publions également un feuilleton de Didier van Cauwelaert, un roman de Christine Van de Putte, un roman de Fabrice Colin. Tout est en cours d'écriture et c'est pour nous aussi une grande nouveauté.

▲ **Hervé Hugueny**

Je bouquine reçoit un courrier abondant de lecteurs, ou plus exactement de lectrices. Avez-vous eu déjà des retours ou l'expérience est-elle encore trop neuve ?

▲ **Véronique Girard**

Il est trop tôt pour en tirer des conclusions.

▲ **Hervé Hugueny**

Les prochains ouvrages auront-ils le même format ?

▲ Véronique Girard

Non, la longueur est variable. Nous avons posé une contrainte très ferme au départ (4 000 à 6 000 signes), mais nous constatons que nous nous y habituons nous-mêmes tellement vite qu'un format de 8 000 à 10 000 signes passe encore très bien. Cela dit, nous ne savons pas encore combien de temps le lecteur est prêt à consacrer à ce petit rendez-vous quotidien.

▲ Hervé Hugueny

Vous réalisez le premier test sur vous-même et sur votre entourage ?

▲ Véronique Girard

Comme d'habitude. Si cela nous plaît à nous, il y a des chances pour que cela plaise à d'autres. Il n'y a pas de grande différence avec le travail d'éditeur classique. Nous relisons de la même façon, il y a un comité de lecture, etc.

▲ Hervé Hugueny

Le point d'interrogation était donc justifié dans l'intitulé de la table ronde : les éditeurs numériques ne sont pas si nouveaux que cela. Quels sont les genres publiés par Smartnovel ?

▲ Véronique Girard

Jeunesse, adulte, sentimental, tranche de vie... : tous les registres habituels. D'une manière générale, je pense que ce support favorisera la « littérature de registre », avec des intrigues fortes et un enjeu clairement établi au départ. Pour retrouver une histoire chaque jour, on a besoin de repères clairs. Les techniques sont connues. Peut-être la contrainte s'assouplira-t-elle, peut-être se radicalisera-t-elle. Les feuilletons ont quitté la presse pour la télévision, un mouvement inverse est envisageable.

▲ Hervé Hugueny

Nous allons maintenant évoquer avec Virginie Clayssen le travail des éditeurs « classiques » pour préparer leur éventuelle diffusion sur des supports numériques dont on ne sait encore quel est celui qui emportera la préférence des acheteurs : tablettes dédiées, téléphones portables, téléphones portables améliorés (smartphone, i-phone)... Comment le groupe Editis, qui vient de lancer cette plateforme numérique, prépare-t-il l'avenir ? Une de ses filiales, Place des éditeurs, a lancé en septembre une vingtaine de nouveautés sous forme numérique en même temps que sous forme papier et poursuivra chaque mois cette démarche. Comment cela se traduit-il dans la pratique des éditeurs ?

▲ Virginie Clayssen

Je suis d'accord avec les deux intervenantes précédentes : il n'y a ni « nouveaux auteurs » ni « nouveaux éditeurs », il y a de nouveaux supports qui ne bouleversent pas la partie la plus fondamentale de nos métiers. C'est peut-être la place du lecteur qui connaît le plus grand bouleversement avec le numérique, ainsi que la relation de tous les intervenants du monde du livre avec le lecteur.

Cela étant, dans une maison d'édition dont la principale activité est de publier des livres imprimés, l'introduction d'un nouveau mode de diffusion du livre implique des changements, pas tant dans le travail éditorial que dans ce qui se passe en aval. L'enjeu est de ne pas laisser le travail éditorial à la charge de la petite équipe qui réalise le numérique (ceux qui s'y connaissent, qui emploient des mots que personne ne comprend, etc.) : ce serait aller dans le mur que de considérer que le numérique est une affaire de *geeks*, de développeurs. Il faut inclure dans la formation des éditeurs un minimum de connaissances sur le numérique. Il ne s'agit pas forcément de connaissances très techniques, mais le monde de l'édition doit être de plus en plus familier de cet univers, de manière à savoir comment l'Internet peut être utile pour vendre les livres et à se rapprocher d'une catégorie de lecteurs qui s'attend à ce que des œuvres soient disponibles au format numérique – même si l'on ne sait pas encore quelle proportion prendra cette catégorie.

Ce qu'a voulu faire Place des éditeurs, ce n'est pas sortir à toute vitesse le plus grand nombre de livres numériques, mais impliquer toutes les maisons d'édition du groupe dans ce *process*, en intégrant le *process* dans la chaîne ancienne. Elles ont été associées à la réflexion sur le choix des titres et des formats, sur l'insertion de liens ou de contenus supplémentaires, sur le type de couverture, sur la négociation des droits numériques lorsque ceux-ci n'avaient pas été négociés auparavant. Au cours du processus de fabrication, elles ont participé à la relecture – ce qui leur a permis de se mettre en position de lecteur sur un PC ou sur une liseuse – et au contrôle de qualité. Le développement de l'édition numérique deviendra problématique si les éditeurs considèrent que c'est l'affaire de la petite équipe de ceux qui « savent ». Il faudra donc du temps, de l'accompagnement et une forte implication des dirigeants, à qui il revient de mobiliser leurs équipes et d'avoir une vision positive du numérique – c'est le cas de Jean Arcache.

▲ Hervé Hugueny

Sans doute cette implication des éditeurs fait-elle suite à l'expérience partielle de la fin des années 1990 et du début des années 2000...

▲ **Virginie Clayssen**

Je ne puis vous répondre car je n'ai rejoint le groupe que récemment. Je sais qu'il a été en pointe à cette époque, en particulier dans le domaine de l'éducation (le « cartable électronique », par exemple). Beaucoup de collaborateurs ont le souvenir de cette période de frénésie qui a précédé l'éclatement de la bulle Internet. On en a certainement tiré des enseignements.

▲ **Hervé Hugueny**

Reste-t-il des savoir-faire dans le groupe, ou est-ce trop ancien ?

▲ **Virginie Clayssen**

C'est plus une question de personnes que de savoir-faire. Les gens qui étaient dans le groupe à ce moment-là (il y en a encore) n'ont pas oublié ce qu'ils savaient. Mais ils ont aussi évolué, tout comme la technique a évolué. Certaines choses qu'il n'était pas possible, ou très onéreux, de réaliser il y a dix sont passées dans l'usage.

▲ **Hervé Hugueny**

Par exemple ?

▲ **Virginie Clayssen**

Ce que l'on a appelé le « Web 2.0 » représente un changement fondamental. Publier sur le Web il y a dix ans supposait des savoir-faire que peu de gens détenaient : il fallait mettre les mains dans le cambouis, apprendre le HTML ou le maniement d'outils assez complexes. On dispose aujourd'hui d'outils qui rendent la publication sur l'Internet très simple : blogs, réseaux sociaux, partage d'images... La mise en ligne d'un album photo, impensable il y a seulement trois ou quatre ans, est devenue une pratique courante. Cette démocratisation change le rapport à la publication et nous oblige à repenser nos métiers, mais elle signifie également que les éditeurs peuvent se servir de ces outils sans être des spécialistes : une équipe marketing peut ouvrir un compte sur Facebook pour « pousser » un auteur, suivre l'actualité grâce à Twitter, suivre l'existence numérique de ses titres... Il y a dix ans, ces notions d'identité numérique des individus et des œuvres n'existaient pas.

▲ **Hervé Hugueny**

Le métier d'éditeur ne risque-t-il pas de se trouver envahi par la technologie ? Les tâches de contrôle (mise en page, lisibilité, par exemple) ne prennent-elles pas beaucoup plus de temps qu'auparavant ? La technologie permet-elle d'économiser du temps sur d'autres tâches, dont certaines pourraient disparaître ?

▲ **Virginie Clayssen**

On peut automatiser certaines tâches, d'autres non. L'essentiel du travail de l'éditeur reste néanmoins sa relation avec l'auteur et le travail sur le texte. Le fait que celui-ci soit imprimé ou sorte sous une forme numérique n'a pas d'impact. Les tâches de correction et de modification peuvent se trouver un peu changées, mais le bouleversement consiste surtout à faire entrer ces éléments dans la chaîne. Il est normal d'être inquiet face à la nouveauté, d'où la nécessité d'expliquer et d'acclimater pour que cet élément devienne usuel. La relecture d'un texte sur une liseuse, par exemple, ne nécessite pas un savoir technique extraordinaire. C'est d'ailleurs une pratique courante des éditeurs pour lire les manuscrits : cela leur évite d'emporter des valises entières...

Bref, le travail consiste surtout à rendre les choses plus naturelles, au rebours des préjugés, des représentations figées que l'on peut être tenté d'avoir. Je comprends fort bien que certains puissent avoir du mal à évoluer et je n'en éprouve aucune impatience.

▲ **Hervé Hugueny**

Que l'éditeur soit le premier utilisateur du lecteur numérique, cela correspond bien au profil d'acheteur identifié par les fabricants : plutôt cinquantenaire, généralement un homme, et un grand lecteur.

Se pose par ailleurs une question de productivité : on ajoute une tâche qui intensifie le travail sans être nécessairement très consommatrice de temps. Cela évite de créer des postes, ce qui semble sage dans la mesure où il n'existe pas de marché dans ce domaine.

▲ **Virginie Clayssen**

En effet. On ne va pas embaucher des équipes entières pour développer un secteur qui n'a pas, pour l'instant, de rentabilité immédiate. Il faut rendre hommage à l'effort consenti par les équipes en place. Cela dit, il peut arriver que l'on procède à quelques embauches à certains postes.

Mais il est vrai que l'évolution provoque une tension dans toute l'édition : il faut à la fois continuer de produire des livres imprimés que tout le monde est ravi de trouver en librairie et qui nous font vivre aujourd'hui, et aller vers le numérique de façon volontariste tout en sachant que, dans toute la période de construction de l'offre – c'est-à-dire d'un catalogue développé et des modèles économiques autour desquels demeurent beaucoup d'incertitudes –, il ne peut y avoir de rentabilité économique.

▲ **Hervé Hugueny**

Preuve qu'il y a malgré tout création de postes, de filiales et d'activités, Jean-

Christophe Delpierre est directeur général d'une filiale de Média-Participations, Médiatoon, créée il y a un an et demi et dont la mission, entre autres, est l'adaptation de contenus au numérique.

▲ Jean-Christophe Delpierre

Je suis avant tout un éditeur appartenant à un grand groupe qui consacre une bonne partie de ses activités à la bande dessinée et à l'image animée – vidéo et production audiovisuelle. Les entreprises Médiatoon ont d'abord été créées autour des droits dérivés – beaucoup de dessins animés et de séries sont issus de bandes dessinées –, mais aussi pour rassembler les contenus éditoriaux de maisons prestigieuses comme Dargaud, Dupuis, Lombard, Kana, etc.

J'ai donc cette particularité de côtoyer des auteurs qui ne sont pas seulement des écrivains – encore que les producteurs et les réalisateurs de dessins animés commencent toujours, eux aussi, par écrire ne serait-ce quelques mots – mais des dessinateurs d'images fixes ou d'images animées.

Je le répète, j'ai une formation d'éditeur. Si on m'a mis à ce poste, c'est parce que je déteste le fantasme « techno ». Comme beaucoup d'hommes, je suis incapable de me servir d'un ordinateur de manière intelligente. Et je cultive cette différence avec beaucoup de profit ! Je suis la seule personne de mon groupe à ne jamais présenter de *slide* pendant les réunions, j'ai les présentations *Powerpoint* en horreur... Ce n'est pas pour me rapprocher des auteurs (ils sont beaucoup plus évolués que moi), mais pour signifier clairement à tous les partenaires : « Non au fantasme technologique ! » Il est fondamental que l'éditeur, non seulement remplisse son rôle traditionnel auprès de l'auteur, mais le protège également de l'inquiétude face à l'avenir, de la peur que demain plus rien ne soit possible, que tout soit volé, etc. Bien entendu, il y a beaucoup de risques puisqu'on ne connaît pas l'application possible de ce que l'on est en train de tester. L'éditeur est là pour protéger les auteurs et les contenus. Les images sont bien plus faciles à piller et à réutiliser : par rapport à une page de roman, il est facile d'utiliser une case de bande dessinée pour illustrer un livre, un colloque, etc. On a pris l'habitude de se servir gratuitement du dessin. C'est là un de nos grands chantiers : notre capital c'est le droit d'auteur et ce sont nos contrats avec nos auteurs.

▲ Hervé Hugueny

L'éditeur que vous êtes se trouve donc garant de la mémoire des œuvres, par ailleurs vous récusez le « fantasme techno ». Or l'Internet est redoutable pour la mémoire. Dans le mensuel *Fluide glacial*, dont vous avez été le rédacteur en chef, on trouve une note amusée des concepteurs qui vous « remercient encore de votre totale déconnection vis-à-vis d'Internet et de votre ignorance

féconde en matière de Web » et qui associent Charles-Henri Flammarion à cet hommage...

▲ Jean-Christophe Delpierre

Fluide glacial a été un terrain de récréation et de création formidable. En 1994, alors que des fournisseurs d'accès comme Infonie proposaient des modems aux allures de vaisseau interstellaire, nous étions le quatrième site marchand en France après la SNCF, Air France et La Redoute. Nous avons inventé et déposé le nom « Ouèbe », qui existe toujours.

Comme nous n'y connaissions strictement rien, nous avons osé avec les auteurs des expériences que l'on n'oserait peut-être pas aujourd'hui. Sans doute prenions-nous des risques mais, comme l'ADSL n'existait pas et que la France était peu équipée, il y avait peu de vol. Nous avons ensuite tout réorganisé et mes successeurs continuent de le faire avec profit. Cela étant, l'idée de départ était une idée d'auteurs. En tant que patron, je leur ai permis de réaliser des créations particulières sur le site, accessibles moyennant paiement : on pouvait s'abonner pour 1 franc par mois.

Pour en revenir au fantasme techno, je n'ai jamais rencontré dans mes comités de rédaction aucun imprimeur ou aucun papetier qui remette en cause le bien-fondé de nos choix éditoriaux.

▲ Hervé Hugueny

Parmi les secteurs grand public – c'est-à-dire hors édition professionnelle : sciences et techniques, médecine, droit, déjà très avancés en matière d'édition numérique et de diffusion de contenus –, celui de la bande dessinée semble l'un des plus prometteurs. Ses contenus figurent au rang des plus numérisés et des plus piratés mais cela n'interfère en rien, semble-t-il, sur les ventes : il s'agit toujours du secteur le plus dynamique. Certes, nous sommes peut-être au début d'un processus et les supports de lectures ne sont pas encore tout à fait adaptés. Parmi les nouveaux supports que vous êtes en train d'explorer, y en a-t-il qui vous paraissent prometteurs ? Impliqueront-ils une adaptation de la part des auteurs qui écrivent pour l'édition papier ?

▲ Jean-Christophe Delpierre

Que la bande dessinée se porte bien, cela n'a pas grand-chose à voir avec les avancées technologiques. Celles-ci restent impalpables : le marché n'existe pas, l'établissement des prix est impossible, on ignore quel est le taux de TVA applicable, etc. Notre travail est de préparer le terrain avec les auteurs. Plus que les éditeurs et auteurs de textes, nous avons l'obligation de nous adapter. Consulter une image toute seule sur un téléphone portable, à la rigueur, mais une histoire racontée en images, c'est difficile. C'est pourquoi l'Internet

est notre premier terrain d'expérimentation, moyennant un écran de format suffisant. Nous testons toutes sortes de « *viewers* » qui permettent des zooms sur les images, les font défiler de façon plus ou moins aléatoire, permettent une consultation tactile... Quoi qu'il en soit, cela reste très artisanal. On verra prochainement, en « bédéviation », le héros Gaston Lagaffe s'animer sans que le spectateur ait rien à faire. Je suis persuadé que les techniciens trouveront des solutions électroniques géniales et des formats adaptés. Cela ne changera pas le rôle l'éditeur, qui est de trouver la meilleure communication entre l'auteur et le lecteur.

Nous associons le plus possible les auteurs à ces tests. Cela les amuse beaucoup, mais autant que lorsqu'on les emmène chez un imprimeur : le processus garde un certain mystère.

Hervé Hugueny

Y a-t-il des auteurs qui se mettent à produire pour ce type de support, comme cela se passe pour l'écrit avec Smartnovel ? Le problème de la bande dessinée est le même que celui de la presse : la structure de départ est la page ; à défaut, tout ou partie de l'information ou de l'histoire sera perdu. L'adaptation à un nouveau support exige une forme d'écriture différente. Certains auteurs explorent-ils cette voie ?

Jean-Christophe Delpierre

Certains l'explorent, beaucoup en rêvent. Le déferlement des mangas a bouleversé la bande dessinée franco-belge. La méthode de narration, la mise en page, le traitement l'ellipse sont différents. Les auteurs ont remarquablement assimilé les recettes des mangas et les nouvelles technologies le font ressortir, avec des récits en images plus hachés, où l'on a tendance à combler l'ellipse par des images (si bien que l'on ne laisse moins de place à l'imaginaire : il faut raconter beaucoup plus et de façon beaucoup plus simple). Autre forme bien connue, le *strip*, petite histoire en quatre cases très appréciée dans le monde anglo-saxon et en orient, et parfaitement adaptée à tout support, quelle que soit la taille de l'écran.

Hervé Hugueny

Existe-t-il des exemples de bandes dessinées d'une certaine longueur écrites d'abord pour un support numérique (téléphone portable, smartphone...) ?

Jean-Christophe Delpierre

Beaucoup d'auteurs le font, souvent en liaison avec des dessinateurs de dessins animés, mais ce n'est pas considérable, d'autant qu'il est rare que les i-phones soient en distribution gratuite dans les collèges et les universités...

Hervé Hugueny

Le numérique abaisse les barrières d'accès à la publication et à l'édition : tout un chacun peut s'aventurer à mettre à disposition ses productions sur l'Internet. Est-ce une piste possible pour rechercher d'autres auteurs ou la profusion est telle que c'est inutile ?

Véronique Girard

En l'occurrence, la profusion est plutôt gênante car nous ne pouvons tout traiter. Au Japon, où l'on utilise son téléphone non seulement pour lire, mais aussi pour écrire, on a vu émerger des auteurs non professionnels qui ont trouvé leur public. Je ne crois pas que ce soit le cas en France pour l'instant, mais pourquoi pas ? Après tout, les éditeurs surveillent déjà les blogs.

Hervé Hugueny

J'aperçois dans la salle Jean-Charles Fitoussi, qui a étudié ce qui se faisait au Japon avant de lancer Smartnovel. Y a-t-il des éléments transposables dans notre pays ?

Jean-Charles Fitoussi

Ce qui est frappant, dans les transports en commun japonais, c'est que les gens ne téléphonent pas. La voix ne représente plus que 20 % des trafics, les 80 % restants sont constitués de données. Donc les gens écrivent des messages électroniques ou lisent. Cela tient au fait que les forfaits téléphoniques intègrent l'accès à l'Internet.

Ce développement semble s'être développé à partir d'une lecture un peu particulière, le manga érotique, étant entendu que les téléphones sont équipés d'un système permettant de brouiller la lecture pour la personne qui est à côté de vous. Ces mangas, qui venaient du papier, ont trouvé là un bon support.

Hervé Hugueny

Smartnovel a-t-il des projets en ce sens ?

Jean-Charles Fitoussi

Bientôt. Nous avons repéré des auteurs et nous ferons assez rapidement des propositions.

La littérature au Japon est une littérature d'impressions. Les auteurs qui ont émergé sont des auteurs du quotidien qui, prenant le métro ou le train de banlieue, croisant des regards, se sont mis à écrire des petits textes. Bien que non professionnel, ce mode d'écriture a rencontré un public considérable : entre 300 000 et 500 000 téléchargements pour un texte qui a du succès.

L'été dernier, l'un d'entre eux a donné lieu à la réalisation d'une série télévisée. On en revient toujours à la même chose : la rencontre entre un auteur sachant raconter une histoire et un public.

Hervé Hugueny

Cette utilisation des supports électroniques tient-elle à la forte urbanisation du pays et au temps que l'on passe dans les transports en commun ?

Jean-Charles Fitoussi

Le projet Smartnovel est à l'évidence une exploration de la mobilité. Le lecteur qui nous intéresse est celui qui prend le bus, le métro, et qui va mixer des sources de lecture différentes, passant par exemple de son journal à son téléphone pour lire un autre contenu. Smartnovel privilégie un format court et à épisodes, distribué cinq jours sur sept. Samedi et dimanche, c'est repos pour nous.

Hervé Hugueny

La mobilité induit un usage relativement limité : cela laisse du temps pour la lecture sur d'autres supports.

Jean-Charles Fitoussi

Absolument. C'est bien pourquoi Veolia Transport nous a accompagnés lors de nos premières expérimentations : pour un opérateur de transport public, il est intéressant de proposer aux voyageurs un accompagnement qui ne soit pas seulement technique (quand passera le bus, y a-t-il des perturbations sur le réseau, etc.) mais aussi culturel.

Le numérique peut également mener à l'imprimé. À Nice, où nous avons réalisé une première expérimentation avec Didier van Cauwelaert, nous proposons la lecture d'un premier chapitre et, si ce livre plaît au lecteur, nous avons mis en place une solution de « réalité augmentée » permettant à ce dernier de savoir où se trouve la librairie la plus proche et d'y réserver le livre en question.

Hervé Hugueny

L'achat d'impulsion semble en effet un point important du « modèle économique » recherché : si le livre est à un clic de ce que l'on vient de lire, on l'achète immédiatement, le moindre délai entre l'envie et l'achat entraînant beaucoup de déperdition.

Je m'adresse maintenant à la représentante d'Orange qui assiste à nos débats. Quel intérêt un opérateur téléphonique peut-il trouver à observer ce marché et, éventuellement, à y entrer ?

Lisbeth Passot, Orange

Notre objectif est de développer des offres pertinentes et sympathiques pour nos clients afin que, même s'ils sont loin d'une librairie, ils puissent accéder à des livres et à la culture en général, sachant qu'Orange propose déjà la télévision, la VOD (vidéo à la demande), des jeux, etc.

Il existe aujourd'hui des expérimentations mais il n'est pas dans mon rôle de communiquer aujourd'hui sur ce sujet. Contrairement à des structures de taille un peu plus réduite, Orange a des millions de clients de téléphonie mobile, de téléphonie fixe et d'accès à l'Internet. Implémenter simplement et rapidement une expérience, comme Smartnovel peut le faire, dans l'objectif de réaliser un produit à part entière, avec un service et une qualité garantis vis-à-vis du client, n'est pas si simple pour un réseau de cette taille ! Un achat réalisé dans ce cadre doit passer par tous les systèmes en temps réel et par des procédures de vérification et de validation. Malgré les évolutions de la technique, la mise en place est très complexe. Cela dit, nous travaillons à différents projets.

Hervé Hugueny

C'est là un débouché possible pour Editis.

Virginie Clayssen

Nous parlons déjà avec les opérateurs de téléphonie. Autant l'édition numérique n'est pas d'une difficulté technique considérable, autant la complexité du passage à un mode industriel de distribution au grand public ne saurait être négligée. Nous réfléchissons aux circuits de « e-distribution », qui supposent des retours vers les systèmes d'information des éditeurs ne serait-ce que pour pouvoir rémunérer nos auteurs.

Un autre fantasme doit donc être dissipé : ce n'est pas parce que c'est immatériel que c'est peu onéreux. Il est nécessaire de mettre en place de gros équipements, d'apporter d'importantes modifications aux systèmes d'information, de mettre en place un service d'assistance au client, etc.

Hervé Hugueny

En d'autres termes, c'est l'enfer des métas données...

Virginie Clayssen

Pas tout à fait l'enfer. Ce sera peut-être la chose la plus importante dans les prochaines années. Dans la mesure où un grand nombre d'œuvres circuleront sur les réseaux, les métas données (c'est-à-dire l'étiquette contenant toutes les informations sur le livre) acquièrent encore plus d'importance dans le monde numérique que dans le monde matériel. Leur standardisation

est essentielle, tout comme il est essentiel que chaque intervenant du monde du livre ait facilement accès à ces informations.

▲ **Hervé Hugueny**

Vous avez suivi de près ce qui se passe aux États-Unis et en Grande-Bretagne, où il existe déjà un marché. Quels enseignements en avez-vous tirés ?

▲ **Virginie Clayssen**

Sans revenir sur Google et sur le Kindle d'Amazon, dont la presse a largement fait état, je remarque que les expériences menées sont similaires à celle de Smartnovel. L'idée selon laquelle il y a beaucoup de livres et il n'y a pas beaucoup de temps fait son chemin. Cela suppose que l'on aille chercher le lecteur dans tous les moments « interstitiels » de sa vie en dirigeant vers lui des offres de lecture. Aux États-Unis, le site DailyLit propose des ouvrages récents ou classiques découpés en séquences de la longueur voulue, qui sont envoyées quotidiennement sur le téléphone portable ou sur l'ordinateur de l'abonné. Et cela fonctionne bien. Selon Susan Danziger, qui a monté ce site, il s'agit bien de s'adresser à des personnes pressées, qui voyagent et qui ne veulent pas se casser la tête à chercher tel ou tel contenu.

Le catalogue est immense, on peut aussi bien choisir Baudelaire que le dernier best-seller. Ce qui est dans le domaine public est gratuit. Les livres sous droits peuvent être sponsorisés, de manière à donner un accès gratuit au contenu tout en rémunérant les ayants droit. Il existe aussi une formule payante, celle qui permet de livrer les ouvrages tronçonnés.

▲ **Hervé Hugueny**

Cette dernière formule est-elle une formule de licence ?

▲ **Virginie Clayssen**

Oui. Ce site apporte la démonstration que plusieurs systèmes de rémunération des auteurs peuvent coexister.

▲ **Sonia Delmas**

Je représente, avec d'autres confrères, la Charte des auteurs et des illustrateurs pour la jeunesse. Ma question est adressée au duo si sympathique et harmonieux que forment Marie Desplechin et Véronique Girard. Le contrat que vous avez signé pour l'édition numérique ressemble-t-il à un contrat pour une édition papier ? S'il existe des conditions différentes, dans quel sens vont-elles ? Ce n'est pas seulement une question de pourcentage, c'est aussi une question de durée de cession des droits.

▲ **Marie Desplechin**

Je n'ai jamais lu un contrat de ma vie. Globalement, je m'en sors.

(NB - À la lecture de mes propos, puisqu'ils sont fixés par l'écriture, je tiens à les nuancer : j'avais obtenu l'assurance amicale que le débat ne porterait pas sur les contrats et cette question m'a prise au dépourvu. Je n'ai donc pas résisté au plaisir enfantin d'une petite provocation. La nuance : si je ne les lis pas, je suis très capable de me les faire lire par des gens plus informés que je ne le suis. Nos contrats nous sont imposés par les éditeurs, dans un rapport de force qui pour la plupart des auteurs ne joue pas en leur faveur. Le recours aux agents littéraire restant pour diverses raisons marginal, on n'est pas près d'en sortir. Donc, quitte à signer un contrat, j'aime autant une bonne lecture commentée qu'un déchiffrement mélancolique.)

▲ **Véronique Girard**

Le contrat a été établi par un avocat spécialiste de l'édition. Il prévoit un à-valoir, puis le versement de 20 % du montant des abonnements. Je précise que ce dispositif ne porte que sur le numérique mais que l'idée est de revenir ensuite au papier, chaque auteur étant alors libre de travailler avec l'éditeur de son choix.

▲ **Hervé Hugueny**

Le papier, on le voit, reste très important dans l'économie du numérique.

▲ **Jean Sarzana**

À entendre les intervenants, on se demande où est « la révolution numérique de l'auteur ». Pourtant, il existe une dichotomie entre la position de certains éditeurs, pour lesquels le numérique n'est jamais que le dernier avatar du papier, et la vision de certains auteurs pour qui le numérique est un changement profond. En effet, la technique de la numérisation éclate le texte, le fragmente, le dissémine, ce qui change fondamentalement la donne dans la relation entre auteur et éditeur. Nous sommes confrontés à un véritable changement de paradigme.

Au cours d'un récent colloque, Edwy Plenel a supplié ses confrères de ne pas reproduire l'erreur selon lui historique de la presse, qui a considéré que la presse numérique n'était jamais que le prolongement de la presse papier. Mme Kosciusko-Morizet a pour sa part estimé que « le numérique n'a rien à voir avec la simple extension de notre monde traditionnel ». Nous sommes assez loin de ce que nous avons entendu ce matin ! Peut-être les auteurs devraient-ils réfléchir, non plus à une stratégie commune avec les éditeurs, mais à une stratégie partagée.

▲ Constance Krebs

Hier, j'ai présenté ici même le rapport sur le numérique et le livre que j'ai réalisé pour le Motif. En ce qui concerne la durée des droits d'auteurs, les préconisations des avocats tendent à prévoir une tacite reconduction tous les cinq à dix ans entre l'auteur et l'éditeur. Ce principe permet d'apaiser les relations tendues décrites par Marie Desplechin. Aller jusqu'à 70 ans, pourquoi pas ? Le marché n'est pas encore là, les choses sont en train de constituer. Il faut voir comment cela se passe.

▲ Virginie Clayssen

Je souhaite répondre à Jean Sarzana. Lorsque l'on constate que certaines choses ne changent pas, cela ne signifie pas que les éditeurs pensent que le numérique n'est qu'un avatar. Il est évident que le changement est plus considérable qu'il n'y paraît au premier abord. Seulement, il est impossible de demander à tout un secteur culturel et industriel de basculer d'un seul coup dans ces réalités. Il faut des étapes. La première est de donner à lire sur support numérique, aux lecteurs qui le souhaitent, les textes qui ne sont actuellement disponibles que sur support papier.

Je viens du numérique. J'ai commencé ma carrière dans le multimédia à une époque où l'on s'enthousiasmait pour les possibilités d'association entre textes, images, sons. Un univers de contenus et de significations s'ouvrait à nous. Nous avons essayé d'imaginer des formes. L'arrivée brutale de l'Internet, qui n'offrait pourtant pas les mêmes possibilités techniques que le cédérom, nous a fait déchanter. Très vite s'est posée la question du modèle économique. Ce n'est pas parce que les techniques étaient disponibles qu'un auteur pouvait du jour au lendemain maîtriser les effets de sens entre texte et image, entre son et texte, entre son et image, etc. Certains explorent ces possibilités et je suis leurs travaux avec un enthousiasme intact. Cela dit, les pratiques ne se modifieront pas d'un claquement de doigts.

Je le répète, les plus importantes modifications sont à attendre du Web 2.0, l'idée n'étant plus tant de mettre des gens en contact avec le livre que de mettre des gens en contact avec des gens, avec le livre au milieu. À mon sens, il va se produire beaucoup de choses autour des lectures collectives, commentées, partagées. Le vaste champ à explorer ne tient pas forcément à l'œuvre elle-même, mais à ce qui va se passer autour d'elle, entre l'auteur et le lecteur, sans oublier l'éditeur. La grande nouveauté est l'irruption du lecteur en tant que personne capable de s'exprimer alors qu'elle était auparavant muette.

Bien sûr, l'hypertexte et les applications vidéo se développeront – un roman de Nick Cave est ainsi publié sur i-phone accompagné de l'audio et de vidéos de l'auteur lisant son texte. Ce sont de très beaux objets mais leur coût de

production, considérable, suppose un modèle économique viable.

En tout cas, ne croyez pas que les éditeurs se racontent de belles histoires et pensent qu'il ne se passera presque rien avec le numérique.

▲ Alain Absire

La notion d'évolutivité de la durée de cession des droits commence à entrer vraiment dans les esprits, chez les grands éditeurs eux-mêmes – mais pas tous ! Je vous renvoie à l'article explicite que *Livres Hebdo* publie cette semaine sur Eden-Livres, créé par Gallimard, Le Seuil et Flammarion. Nous ne devons pas être trop inquiets à ce sujet. Le contrat est une affaire de gré à gré et de personne à personne. À nous de nous donner les moyens de faire respecter cette possibilité. Dans la mesure où nous sommes dans une période expérimentale, il est normal que nos droits s'établissent eux-mêmes sur des modèles expérimentaux. Rien ne dit que la règle des 70 ans *post mortem* et de l'alignement des droits sur ceux du papier ne constitue pas un piège pour les éditeurs.

Par ailleurs, la révolution est essentiellement, pour le livre, le passage d'une économie de l'offre à une économie de la demande. C'est l'usager qui, de plus en plus, détermine le mode d'existence des œuvres. Cela ne doit pas nous empêcher, nous auteurs, avec les éditeurs, de prendre pour point de départ des œuvres achevées, ou, si j'ose dire, « provisoirement définitives ». Il nous appartient ensuite de proposer d'éventuelles extensions. Il y a là une vraie dynamique à créer. Certains biographes, d'ailleurs, sont en train d'en prendre conscience et d'en tirer les conséquences.

L'auteur ne doit pas se retrouver infantilisé par rapport aux éditeurs. Faisons des propositions et voyons ce qui se passe.

▲ Jean-Christophe Delpierre

Pour l'instant, on voit surtout des budgets énormes consacrés par les maisons d'édition à la recherche et développement sans aucun retour de recettes (ou des retours très marginaux). Rappelons que nous sommes des entreprises qui construisent des patrimoines avec des auteurs et avec de nouveaux moyens technologiques. Nous sommes en train d'acheter des outils pour des montants considérables, comparables à ce que les imprimeurs dépensaient pour acheter des machines. Un dessin animé, un jeu vidéo, une animation de bande dessinée, cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros dépensés, pour l'instant, en pur investissement. Dans le budget d'une entreprise, cela fait partie des arbitrages prépondérants. Et il est toujours nécessaire de convaincre des esprits non prévenus que notre démarche n'est pas de la pure folie. Certains administrateurs et certains actionnaires sont très sceptiques.

C'est parce que nous sommes des pionniers que nous nous inscrivons dans une dynamique de conviction. Comme responsables d'entreprise, nous sommes à la fois l'aventurier, qui aide l'auteur à être plus créatif, et le gestionnaire, qui crée de la richesse.

▲ **Olivier Lefèvre**

Je suis auteur et je travaille avec le numérique depuis 1995. Je m'étonne de la formule très conservatrice de Smartnovel, qui propose une vente à l'abonnement pour l'ensemble de la série alors que le modèle du feuilleton se prête tout à fait bien à la formule du *teaser* (« Remettez de l'argent au pot si vous voulez connaître la suite ! »). De même, les contraintes fixées aux auteurs nous ramènent aux formats d'il y a 150 ans (Balzac) alors que les possesseurs d'i-phone sont plutôt des gens habitués à regarder des séries télévisées dont les structures de narration ont explosé depuis cinq ans et sont devenues beaucoup plus complexes. Je m'interroge sur cette volonté de continuer à tenir si court les rênes.

À mon sens, c'est une vue de l'esprit que d'opposer la difficulté supposée à publier sur l'Internet à la fin du XX^e siècle et la facilité actuelle. À l'époque, il était simple d'apprendre un langage de balisage permettant de créer sur l'Internet à partir d'une page blanche. Depuis, on est passé à des systèmes de publication conçus par des informaticiens et qui ne recouvrent en rien la représentation que l'auteur peut avoir de son œuvre. Voilà dix ans que je m'emmerde à poster l'équivalent de morceaux de papier-cul sur des blogs où le seul critère de pertinence pour l'affichage est le dernier billet publié. Pour améliorer les choses, il me semble nécessaire de fusiller pour l'exemple quelques informaticiens afin de rappeler qui détient la prééminence !

Pour le reste, j'invite les auteurs à s'intéresser de près, sinon à la nature même des codes, du moins aux spécifications fonctionnelles des objets multimédias. La connaissance des possibles leur permettra d'imposer leur vision. Nous revenons à un champ où une partie du pouvoir est redistribuée à l'ensemble des personnes sur le Web. La capacité qui nous est donnée d'être des émetteurs est très intéressante mais continue de s'exercer dans des formes très contraintes. Il faudra un jour taper du poing sur la table car les informaticiens se sont crus, pendant dix ans, détenteurs de la vision absolue. Voilà dix ans que l'on réalise des films en confiant les clés de la réalisation au directeur de la photographie. Cela produit rarement de bons résultats. C'est la même chose en littérature.

J'en viens à la question des droits. Ces quinze dernières années, nous avons connu trois « révolutions » qui ont donné lieu à chaque fois à des affirmations définitives sur l'avenir. Les droits numériques forment un ensemble d'une telle importance qu'il est inenvisageable, pour un auteur, de les céder en

bloc. Je ne peux que recommander une cession bien délimitée selon les usages et différée dans le temps. Nous devons avoir une vraie réflexion sur ce qui est arrivé aux musiciens, longtemps « massacrés » par les maisons de disques qui leur imposaient les mêmes conditions quel que soit le support. Il est hors de question que les auteurs acceptent cela : rien ne dit, par exemple, que Smartnovel, qui développe aujourd'hui une application très intéressante, sera le bon interlocuteur et le bon diffuseur pour l'auteur dans cinq ans, quand d'autres technologies seront apparues.

La logique qui présidera aux discussions avec les éditeurs devra être, de plus en plus, celle du contrat de licence. Le musicien qui produit son album ou ses bandes a besoin du regard et des circuits de diffusion des maisons de disques, mais le taux auquel il doit céder les bandes n'a rien à voir avec de simples royalties. Ce modèle, tous les auteurs se devraient de le méditer !

▲ **Véronique Girard**

Smartnovel, j'y insiste encore, est en phase d'expérimentation. Le système de l'abonnement a le mérite de la simplicité. Nous l'avons préféré pour l'instant au paiement à l'épisode, qui suppose des micropaiements.

La question de la structure des récits nous renvoie à celle des budgets, qui sont sans commune mesure avec les possibilités de notre petite entreprise. En outre, je crois personnellement à l'histoire et au texte. Ce n'est pas parce que les smartphones peuvent recevoir des images et du son qu'il faut forcément en mettre. Une histoire forte reste une histoire forte. Les séries télévisées exploitent d'ailleurs toutes ces règles immémoriales : l'attente par rapport à un enjeu clairement fixé au début, les rebondissements, etc. À *Je bouquine*, nous commençons à recevoir des petits films réalisés par des enfants sur leur appareil photo et nous voyons bien que cela ne tient que lorsqu'il y a une histoire.

Si l'on juge cette position « réactionnaire », je l'assume. Je sais bien, par ailleurs, que l'histoire ne marche que si l'auteur affirme sa voix propre. S'il n'y avait que des règles, tout le monde serait auteur.

▲ **Marie Desplechin**

Et les ordinateurs écriraient les histoires.

▲ **Véronique Girard**

Ce serait plus simple... et dommage !

▲ **Virginie Clayssen**

Je comprends que des personnes qui ont une longue pratique de l'Internet éprouve un certain énervement face au battage fait autour du Web 2.0. Je suis

moi-même partagée. En effet, réaliser une page Web n'est pas très compliqué. Cela dit, on ne peut nier la réalité : depuis qu'il existe des outils permettant de publier sur l'Internet de façon fluide et intuitive, sans passer par les balises, le nombre de personnes susceptibles de s'exprimer a explosé et je m'en réjouis.

Bien entendu, on produira des formes figées si on ne les modifie pas. Une plateforme de blogs comme Wordpress permet des modifications considérables à qui sait utiliser le langage CSS. Dans un monde où la technologie prend une place grandissante, il faudrait enseigner certaines choses simples à l'école. Il est inutile de savoir développer en C++ pour réaliser des choses intéressantes en termes de programmation. Il faut cesser d'avoir peur de la technique et de penser que c'est une chose compliquée réservée à des ingénieurs. L'école devrait permettre aux enfants d'acquérir des rudiments pour avoir une représentation correcte du Web, qu'il ne faut pas confondre avec l'Internet. Quant aux auteurs, François Bon a déclaré ici même il y a deux ans qu'ils devaient mettre les mains dans le cambouis. Il a convaincu nombre de ses camarades. Il demeure un auteur à part entière tout en menant une discussion ouverte sur ces questions.

Il faut néanmoins rester tolérant : tout le monde n'a pas forcément envie, certains auteurs sont allergiques et ne souhaitent qu'une chose, c'est qu'on leur fiche la paix. Le maximum qu'on puisse leur demander est d'envoyer leur manuscrit en pièce jointe et c'est très bien ainsi. Si l'on veut banaliser un niveau simple de connaissances techniques, il faut que cela soit enseigné. Personne ne se prendra spontanément de passion pour des balises HTML !

▲ **Hervé Hugueny**

On distinguera donc un usage technique et un usage créatif. Ce sont deux niveaux différents.

▲ **Virginie Clayssen**

Ils peuvent se rejoindre. La technologie peut être mise au service de la créativité. Voyez desordre.net, dont le concepteur, Philippe De Jonckheere, est aussi programmeur : la programmation est intégrée dans sa création et l'objet fabriqué est sans équivalent dans le monde.

▲ **Laure Pécher**

Je suis agent littéraire chez Pierre Astier & associés.

Il a été précisé que les droits numériques et les droits papier faisaient l'objet de deux contrats séparés. Smartnovel détient-il l'intégralité des droits numériques sur tous les supports ? À qui reviennent les droits de traduction ou de représentation audiovisuelle ?

▲ **Jean-Charles Fitoussi**

Les contrats ont été passés de gré à gré. Parfois nous avons obtenu les droits audiovisuels, parfois nous détenons uniquement les droits numériques liés à l'utilisation d'un feuilleton sur Smartnovel, le cas échéant dans un délai déterminé. Nous avons commencé à discuter de la tacite reconduction avec certains auteurs.

À titre d'exemple, si nous sortons une version allemande de l'ouvrage de Didier van Cauwelaert, nous aurons à renégocier les droits avec l'auteur. Cela est tout à fait normal puisque les ventes sur le *store* Apple allemand seront comptabilisées différemment. En outre, nous ne sommes en rien associés à la version papier. L'auteur dispose d'une entière liberté.

▲ **Hervé Hugueny**

On le voit, nous sommes en période d'apprentissage. Comme dans le domaine du cinéma, on commence par prolonger ce que l'on savait faire dans l'ancien univers pour le faire passer dans le nouveau. Je vous remercie.

L'AUTEUR FACE À DE NOUVEAUX SCHÉMAS ÉCONOMIQUES

▲ Olivier Postel-Vinay

Un article récent du Herald Tribune évoque la société suisse Rapidshare, par laquelle transitent des fichiers numériques de toutes sortes, y compris de livres, qui sont téléchargés gratuitement par ceux qui le souhaitent. L'auteur de l'article, Randall Stross, a demandé à une société américaine de faire une enquête sur le dernier livre de Dan Brown, *The Lost Symbol*. On en trouve au total sur la toile, réparties sur 11 sites, 165 versions gratuites dont 102 transitent par Rapidshare. Selon un éditeur que j'ai rencontré à Francfort, entre 200 000 et 300 000 exemplaires de ce livre ont de la sorte été téléchargés gratuitement.

A l'évidence, il ne s'agit que d'un début et cette table ronde doit donc se demander ce qu'annonce, pour les auteurs, une évolution qui rappelle, à bien des égards, celle qu'a connue la musique.

Hervé Hamon, en tant qu'auteur, vous sentez-vous intimement concerné par cette question ou avez-vous le sentiment qu'elle ne touche qu'indirectement les auteurs et que les vieux usages vont perdurer ?

▲ Hervé Hamon.

Si je ne me sentais pas concerné, je ne serais pas là ! Il est rare que l'on donne à l'auteur la parole en premier, d'autant que l'on assiste actuellement, cela a déjà été dit, à une disparition de l'auteur. Je ne le dis ni par paranoïa, ni par catastrophisme, ni par nostalgie, mais parce que j'en fais le constat économique : une partie du prix va à l'éditeur, une autre au distributeur, une troisième au libraire et ce qui reste, la variable d'ajustement, va à l'auteur. Cette dernière se réduit de plus en plus, avec la complaisance plus ou moins passive de nombre d'auteurs eux-mêmes, qui considèrent que la création est plus importante que la rémunération et qui acceptent des contrats à 4, 5, ou 6 %, qui sont dangereux et qui plombent la profession.

Mais, précisément, la « profession » n'existe pas. Il n'y a pas pour les auteurs l'équivalent de ce qui existe par exemple pour les auteurs de documentaires ou de films de fiction : la rémunération d'un scénario est plus ou moins codifiée. Pour les auteurs de livres, le droit est bien plus fluctuant et l'écart est patent entre la glorification de l'écrivain et sa marginalisation économique puisqu'il n'existe pas en tant que travailleur.

Ce débat sur ce que la production numérique va entraîner pour nous se situe donc dans un contexte où, déjà pour le papier, nous sommes une espèce si ce n'est en voie de disparition, du moins fortement menacée, non par la méchanceté des libraires ou des éditeurs – ne nous trompons pas de cibles –, mais par une tendance lourde, économique et culturelle. Les auteurs veulent de l'amour, de la gratification symbolique, mais rares sont ceux qui considèrent que l'écriture est un métier et un travail qui doivent être rémunérés à ce titre. A fortiori, on a bien du mal à savoir ce qu'attendent les auteurs de la révolution numérique.

Je suis un auteur – et un éditeur – qui a toujours visé les ventes moyennes. Ces ventes n'existent plus guère aujourd'hui car une toute petite minorité d'auteurs sont dupliqués de façon formidable et sont présents partout dans le monde, tandis que la plupart demeurent extrêmement confidentiels, leurs œuvres étant vendues à moins de 2000 exemplaires et non traduites. Pour ces derniers, la perspective du numérique est flatteuse et les conduit à raisonner plus en termes d'amplification que de droits.

Je suis extrêmement inquiet de cela et je pense qu'il faut rappeler, non par corporatisme mais tout simplement parce qu'il s'agit du droit moral et du droit d'auteur, que les écrivains ne sont pas (seulement) des artistes au sens du XIX^e siècle, c'est-à-dire poitrinaires, alcooliques, appelés à mourir jeunes, et protégés par des mécènes, mais bien des travailleurs, qui éventuellement font de l'art, qui sont en droit de rappeler que tout travail mérite salaire. Il est vrai que nos économies actuelles n'ont guère tendance à rémunérer le travail, artistique ou non, et que les choses se présentent donc plutôt mal pour la création intellectuelle...

Même si l'on reste à l'échelon symbolique, aujourd'hui, la critique n'est guère prescriptrice : elle s'est dévaluée pour partie elle-même et pour partie en raison des problèmes généraux de la presse. Ce sont essentiellement les libraires qui prescrivent les livres. C'est pour nous une bonne chose, car ils sont nos meilleurs alliés, mais c'est exorbitant car ils sont à la fois ceux qui mettent le livre sous les yeux du public et ceux qui le recommandent. Or, pas plus que celle des auteurs, la profession de libraire n'est homogène et ils

sont pour la plupart hors du coup en ce qui concerne l'économie numérique : s'ils sont prescripteurs pour les livres papier, qui sont pour l'instant le moyen de nous exprimer et de gagner notre vie, rares sont ceux qui s'intéressent au numérique, comme le fait mon ami Charles Kermarec, qui se fait également éditeur.

Il faut que nous prenions en compte le fait que nous allons-nous trouver pris entre des partenaires très différents : les libraires, qui ne sont pas tous vertueux, qui ne lisent pas tous, mais qui nous aiment bien, qui prescrivent nos livres, qui sont les plus combatifs, et d'autre part le monde du numérique. La perspective du numérique représente donc un saut assez vertigineux dans l'inconnu.

Aujourd'hui, on nous propose de signer des contrats qui comportent une petite annexe indiquant que le livre va être édité sous deux formes : celle du papier, que nous connaissons, et le support numérique, qui ne doit pas nous inquiéter puisqu'il s'agit en gros de la même chose... Bizarrement, quelques auteurs, dont je suis, ne sont pas très contents de cette proposition, non parce qu'elle n'est pas suffisante mais parce qu'elle n'est pas claire – sans doute d'ailleurs aussi pour ceux qui la formulent eux-mêmes –, parce que l'on ignore ce qu'elle recèle. Nombre d'éditeurs disent aujourd'hui que si un livre n'est plus exploité sous sa forme papier, ce qui devrait entraîner un retour des droits vers l'auteur, il pourra continuer à l'être sous forme numérique. Ainsi, l'auteur donnerait à l'éditeur blanc-seing pour décider de la forme sous laquelle le livre sera exploité. On pourrait ainsi éditer un livre à 500 exemplaires, constater qu'il n'est pas vendu – ce qui ne sera guère étonnant – et le mettre en ligne, ce qui fait que l'œuvre n'aura finalement d'existence que virtuelle. On est là dans un flou mortifère extrêmement dangereux. Le mieux pour les auteurs serait donc de dire, comme l'a fait pour l'audiovisuel, qu'avant de passer contrat, on doit réfléchir ensemble, analyser l'évolution du droit et des marchés, voir si Kindle devient prédominant – ce dont je doute, etc. C'est alors seulement que nous pourrions passer des contrats acceptables et clairs. Il ne s'agit pas que de pourcentages.

La petite minorité des auteurs de best sellers, à partir de l'idée (erronée) que le numérique n'entraîne guère de frais, propose de faire 50-50... Pour ma part, je pense qu'il faut analyser les choses sérieusement, voir quelles sont les charges, les obligations, les possibilités des éditeurs numériques et essayer de déterminer, à partir de là, ce que pourrait être un minimum raisonnable pour l'auteur. C'est nécessaire, ce n'est pas suffisant.

Ce qui se passe est assez angoissant. J'ai découvert sur Google que mes livres étaient tous numérisés, que l'un d'entre eux, qui a eu un certain succès sous sa forme papier, l'avait été par l'université de Harvard. Cela fait chic, mais il faudrait quand même que l'on sache un peu où l'on va. Tandis que Google numérise au mépris de nos droits et constitue une sorte de bibliothèque mondiale bâclée et brouillonne dont on ignore ce qu'elle va devenir, tout comme on ignore qui seront les actionnaires de Google dans cinq ans, d'autres veulent bâtir, comme le fait iTunes pour la musique, des plates-formes où le public se fournirait exclusivement, ce qui relève d'un autre système économique. J'ignore ce que nous allons devenir dans tout cela, mais je sais ce que je veux et ce que je ne veux pas. Ce que je ne veux pas, c'est signer quelque chose en blanc et c'est bien ce qu'on me demande. Pour soixante dix ans !

▲ Xavier Cazin

Je me situe dans le monde de l'industrie et dans celui de l'édition immatérielle. J'ai été pendant quelques années directeur éditorial pour la filiale d'une maison américaine et j'ai bien sûr travaillé avec le papier, mais, depuis un an et demi, je me consacre à la distribution numérique. J'entends distribution au sens classique qu'a ce mot dans l'édition, c'est-à-dire que j'aide les éditeurs à revendre leurs ouvrages numériques, quelle que soit leur forme, dans le plus grand nombre de points de vente possible, et aux libraires de vendre à leurs clients des accès de tous types – fichiers, bouquets et services arbitrairement complexes.

S'il s'agit d'un livre qui ressemble exactement à la version papier hormis sa forme de fichier – ce que la plupart des éditeurs nous proposent aujourd'hui –, nous sommes amenés à nous interroger sur la valeur ajoutée de ce fichier par rapport à son modèle papier. Dans ce cas trivial, nous proposons simplement aux éditeurs de stocker le fichier de façon sécurisée et nous permettons aux libraires de revendre des droits de téléchargement. Que les choses soient claires : il ne s'agit pas de répondre au manque de disponibilité des livres épuisés, mais bien de proposer un autre mode d'accès à l'œuvre. En effet, les usages évoluent et les lecteurs ne passent plus deux heures chaque jour dans un canapé à tourner tranquillement les pages d'un livre papier. Une partie de leur temps d'attention s'écoule désormais devant des terminaux. Il faut tout simplement prendre ce fait en compte et partir de l'idée que ce n'est pas parce que l'on est devant un terminal que l'on a moins envie d'accéder à des œuvres d'auteurs. S'ils sont conscients de leur époque, les auteurs et les éditeurs doivent accepter que les habitudes des lecteurs et les modes d'accès aux œuvres ont changé et qu'il peut être utile de leur proposer les

mêmes œuvres sous d'autres formats, par téléchargement mais aussi *on-line*, en fonction des choix de l'éditeur, par exemple s'il se méfie du piratage : on peut ainsi proposer à des étudiants d'avoir accès à des corpus d'œuvres depuis n'importe où, sans avoir besoin de les télécharger.

Notre travail est donc de dire aux éditeurs « vous pouvez inventer les produits éditoriaux que vous voulez ; vous pouvez inventer avec vos auteurs des choses qui tirent parti du numérique, en particulier du réseau, nous nous chargeons d'en permettre la revente partout où des gens seront intéressés pour le faire ».

▲ Olivier Postel-Vinay

Hervé Hamon, un de vos livres est-il ainsi proposé sous forme numérique ?

▲ Hervé Hamon

A ma connaissance, non ; en pratique j'imagine que oui, en particulier aux États-Unis et je suppose par l'intermédiaire de Google, donc sans rémunération et contre ma volonté. Mais je ne suis l'ennemi de personne autour de cette table et je suis très intéressé par le numérique, tant comme lecteur que comme auteur, d'autant que nous n'avons pas le choix : cette économie est en marche, elle prendra probablement une place bien plus importante que ce que l'on imagine aujourd'hui. Cela explosera d'un coup.

▲ Xavier Cazin

Dans ce modèle économique, nous travaillons exactement comme un distributeur : nous facilitons le travail du libraire d'un côté, de l'éditeur de l'autre ; les pourcentages sont très proches de ce que demande aujourd'hui un distributeur, soit environ 10 % du produit de la vente, à charge dans tous les cas pour l'éditeur de reverser la part à l'auteur. Nous n'intervenons donc pas dans la relation entre l'auteur et l'éditeur, nous pouvons simplement les aider en leur indiquant précisément quelles œuvres ont été réellement consultées, même si elles font partie d'un bouquet.

▲ Olivier Postel-Vinay

Et quel est le prix du livre électronique par rapport au livre papier ?

▲ Xavier Cazin

C'est un débat intéressant. On s'est beaucoup demandé ce que les gens étaient prêts à payer pour une chose aussi peu intéressante qu'un fichier et je pense que 5,50 €, c'est déjà bien payé... Mettons-nous à la place de quelqu'un à qui l'on donne le choix entre acheter un livre papier entre 15 et 20 € et accé-

der à un fichier pour plus de 10€. Beaucoup continueront à choisir le papier, moi le premier.

Si l'on refuse de considérer que tout est fichu, il faut admettre que le livre numérique doit mûrir, c'est-à-dire qu'il ne doit plus ressembler au livre papier tel qu'on le connaît. On se rend bien compte qu'il peut être pratique de faire des recherches, d'annoter, et qu'il existe de nombreuses petites valeurs ajoutées qui, mises bout à bout, peuvent justifier le numérique. Dans ce cas, si l'on prend l'exemple d'un universitaire à qui l'on donne accès à l'ensemble du fonds de La Découverte pour un prix donné, il lui paraîtra évidemment intéressant de pouvoir y piocher à loisir et de payer un certain prix pour cela. Je crois donc qu'il faut rompre avec l'idée qui demeure dominante d'un livre numérique à l'image du livre papier.

En tant que distributeur, nous sommes également intéressés par la quantité vendue. Aujourd'hui, la soi-disant distribution consiste le plus souvent en un seul site auquel on espère que les internautes seront très nombreux à se connecter. Résultat : quelques dizaines d'exemplaires sont vendus pendant la durée de vie d'un livre numérique. Tant qu'on en est là, personne ne peut calculer quoi que ce soit et l'éditeur, qui perd de l'argent, n'est pas vraiment enclin à augmenter la part de l'auteur, il a même l'impression de lui faire un cadeau s'il lui donne la même part qu'auparavant. Il faut donc atteindre des quantités similaires aux quantités papier pour mesurer véritablement quelle est la diminution des frais fixes. En effet, le coût de la vente numérique est très faible, mais seulement quand les ventes sont nombreuses : quand on ne vend que 10 ou 20 exemplaires, tout est cher ! En revanche, à partir de 1500 ventes – pour reprendre le chiffre donné par Hervé Hamon – on peut faire le calcul et sans doute donner un peu plus à l'auteur.

▲ Olivier Postel-Vinay

Quelle proportion du prix du livre papier représente aujourd'hui le prix de vente du livre électronique ?

▲ Xavier Cazin

Les éditeurs nous demandent, au jugé, de le vendre entre 20 et 40 % moins cher, mais ils ne se fondent pour cela sur aucun critère objectif.

▲ Fabrice Rochelandet

Je suis universitaire mais aussi auteur, du moins une espèce particulière d'auteur puisque je suis subventionné par l'État, en tant que fonctionnaire. J'ai donc plutôt tendance à communiquer mes documents de travail, en les

mettant en ligne en accès libre.

J'ai travaillé sur les téléchargements illégaux mais, plutôt que de parler de piraterie, je souhaite insister sur les opportunités qu'offrent l'Internet et les technologies d'information. Quand on parle d'industries culturelles, on constate que la diversité culturelle est assez limitée puisque, en dépit de l'abondance des œuvres produites, une poignée de titres seulement arrive sur le marché : selon une loi de Pareto, 10 % des titres représentent 80 ou 90 % de la demande. Autre problème, endémique aux industries culturelles même si l'on en parle un peu moins souvent : les inégalités entre les auteurs, en fonction de leur succès.

On peut se demander en quoi Internet pourrait changer la donne, par exemple en accroissant l'accès à diversité culturelle – peut-être aurais-je l'occasion de vous dire pourquoi je pense que le modèle « de la longue traîne », c'est-à-dire l'exposition sans précédent des œuvres ne permet pas de promouvoir effectivement à cette diversité – de réduire significativement les inégalités entre les auteurs.

De ce point de vue, la question principale est celle de la distribution au sens large, c'est-à-dire l'acheminement des œuvres vers les utilisateurs, et plus précisément d'une de ses fonctions essentielles, la prescription. Dans un travail sur ce thème que je suis en train d'achever, je me demande en quoi Internet pourrait amener de nouvelles formes de prescription. Les prescripteurs traditionnels sont les éditeurs et les distributeurs, quand ils sélectionnent les œuvres et quand ils décident de budgets promotionnels ; la critique et les revues littéraires, qui guident les consommateurs dans leurs choix ; les consommateurs eux-mêmes, par le bouche-à-oreille. Mais en quoi Internet et les réseaux sociaux en ligne peuvent-ils modifier la prescription ?

Nous avons identifié dans ce cadre trois modèles économiques qui pourraient coexister ou se concurrencer et qui se différencient par la nature de la prescription. Tous trois bénéficient d'une diminution des coûts de production et permettent d'exposer un grand nombre d'œuvres, d'accroître la capacité physique ou temporelle d'exposition.

Le premier modèle, actuellement dominant, est celui du best-seller, qui ne ferait que prolonger les modèles existants et dans lequel les distributeurs tiendraient le rôle de prescripteurs et domineraient la chaîne de valeur, grâce notamment à la collecte d'informations sur les consommateurs et la maîtrise des stratégies marketing. De la sorte, se perpétuerait une loi de Pareto par laquelle 80 % de la demande s'adresseraient à 10 ou 20 % des titres. Ce

modèle ne pourrait amener des innovations qu'à la marge, par exemple avec les avis postés des consommateurs ou l'information selon laquelle 300 000 consommateurs ont acheté tel livre, comme on le voit parfois sur le site d'Amazon. Mais je ne suis pas certain que cela promeuve la diversité culturelle et ce modèle ne ferait donc que perpétuer les difficultés actuelles.

Le deuxième modèle est celui de la « longue traîne ». En 2004, le rédacteur en chef de *Wired Magazine* a montré que, si 80 % de la demande se concentrent sur un petit nombre de biens culturels, il existe un potentiel de marché non exploité et l'idée est de monétiser ce fonds d'inventus. Ce modèle est donc complémentaire de celui du best-seller. Selon Chris Anderson, Amazon réalise la moitié de son budget avec les best-sellers et l'autre moitié avec des micro-ventes. Ce modèle repose sur la levée des contraintes physiques et logistiques : Amazon peut stocker dans ses entrepôts un grand nombre d'œuvres et n'est plus contraint par la durée de la fenêtre d'exposition des œuvres. Dans ce cadre, la prescription peut passer par les blogs d'amateurs éclairés, les forums spécialisés, mais aussi par les prescripteurs traditionnels que sont les revues littéraires. La « longue traîne » accroît la diversité culturelle et élargit l'accès aux œuvres, mais cela ne fait que valoriser des œuvres déjà produites et l'on peut se demander si ce modèle finance la diversité culturelle et en quoi les micro-ventes peuvent faire vivre les petites structures de production.

Le troisième modèle, sur lequel je travaille actuellement, est celui de la « diversité créative ». Il bouleverserait quelque peu les industries culturelles en partant de l'idée non pas d'exploiter un fonds existant mais d'explorer de nouvelles productions, d'assurer un renouvellement qualitatif des œuvres, donc de réduire la loi de Pareto. La question est de savoir comment mettre en relation la demande très hétérogène des lecteurs et la diversité de l'offre. Pour l'instant, ce modèle ne répond pas véritablement à des pratiques culturelles identifiées. Il n'y a pas de désintermédiation : aucun consommateur ne peut trouver seul sur Internet l'œuvre qui lui convient le mieux. Certains signes avant-coureurs montrent toutefois qu'il pourrait devenir réalité. Les pistes technologiques existent. Ainsi, dans le domaine de la musique, le site musicMe ne repose pas sur des réseaux communautaires de consommateurs mais crée directement des liens entre les œuvres : lorsque vous tapez le nom d'un album, vous voyez aussi apparaître ceux qui sont musicalement les plus proches et vous êtes ainsi conduit à naviguer une œuvre à une autre. La piste communautaire me paraît également très intéressante, par des réseaux non pas de type Facebook mais d'auteurs. Quand se rend sur la page d'un artiste sur MySpace, on découvre ses « amis », qui sont également des artistes. Ce

sont en fait des liens cognitifs qui relient les œuvres, les albums, les types de musique, les artistes. On trouve là une nouvelle forme de prescription qui dépend de l'intelligence du réseau et qui aide les consommateurs à découvrir des œuvres différentes, voire à forger des goûts différents, bien loin des travers du modèle du best-seller.

L'intérêt d'une telle démarche est de repérer ce qui, dans l'Internet, peut bousculer les frontières et permettre de réduire les inégalités entre les auteurs et de mieux diffuser les œuvres.

▲ Olivier Postel-Vinay

Il n'est pas si fréquent d'entendre un avis un peu positif sur Internet...

▲ François Gèze

Ce modèle de la « diversité créative » est très intéressant, mais il me paraît relever pour l'heure de l'anticipation... C'est sans doute ce que permettra l'Internet mais, pour l'instant, personne n'est capable d'y associer un modèle économique clair, apte à rémunérer les auteurs et les éditeurs, et tout reste donc à inventer.

Pour ma part, je peux apporter un témoignage plus pragmatique pour dire où nous en sommes aujourd'hui, ce à quoi nous travaillons pour investir le domaine de l'édition électronique. Dans ce champ, les incertitudes sont majeures. Elles tiennent d'une part à l'évolution des technologies (liseuses, logiciels, bande passante, etc.) et, d'autre part, au jeu des acteurs et surtout des outsiders, comme Google et Amazon, mais aussi de ceux que l'on ne connaît pas encore et qui pourraient éventuellement tout emporter dans les années à venir. Cela signifie que notre horizon se borne à un ou deux ans au plus, mais qu'ensuite ce qui nous paraît évident aujourd'hui peut être complètement bouleversé.

À ce jour, deux modèles économiques permettant la juste rémunération des créateurs de livres apparaissent réalistes et c'est donc ceux que nous essayons de développer : l'achat de livres électroniques (ou e-books) par téléchargement et l'accès par abonnement à une « bibliothèque numérique ». Commençons par ce dernier, car c'est le plus ancien : le modèle des corpus de documents que l'on peut consulter en ligne a en effet largement fait ses preuves, principalement dans l'édition scientifique. Il représente aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel de plusieurs milliards de dollars, d'abord pour les revues scientifiques publiées par de grands groupes comme Springer, Reed Elsevier, Thomson, etc., mais aussi, plus récemment, pour les ouvrages.

On a ainsi vu apparaître des projets très innovants comme la bibliothèque numérique Safari Books Online, qui vend l'accès à une bibliothèque d'informa-tique professionnelle, soit quelque 8 500 ouvrages seulement, mais avec de formidables fonctionnalités de navigation, de recherche et de consultation au sein de ce corpus. Abonner une entreprise à cette bibliothèque change tout simplement la vie des professionnels concernés. On sait comment fonctionne ce modèle : l'« agrégateur » vend les licences d'accès à des institutions, comme des bibliothèques, en particulier universitaires.

En France et en Belgique, Cyberlibris a été pionnier en la matière, en créant en 2001 une bibliothèque de livres d'économie-gestion (qui en compte aujourd'hui 15 000, en français et en anglais), dont l'abonnement est vendu aux bibliothèques des grandes écoles de commerce. C'est aussi ce que nous avons fait avec le portail Cairn.info, créé en 2005 à l'initiative de quatre éditeurs universitaires francophones (De Boeck, La Découverte, Belin et Erès) : nous avons commencé avec des revues de sciences humaines et sociales ; nous en compterons bientôt 250, avec 70 000 articles numérisés à ce jour ; nous nous apprêtons à y mettre des livres, en développant bien sûr les fonctionnalités dont je viens de parler. Cairn.info vend les abonnements à son site aux bibliothèques universitaires du monde entier, qui rendent ensuite accessibles sur leur intranet ses contenus aux étudiants et chercheurs de l'établissement, de façon sécurisée et gratuite.

C'est un bon modèle, qui permet à la fois d'apporter une véritable valeur ajoutée aux lecteurs et de rémunérer à peu près convenablement auteurs et éditeurs. En effet, ces plates-formes, déduction faite d'une remise de distribution variant de 30 % à 40 % (servant à financer les développements informatiques et l'énorme travail d'enrichissement) reversent aux éditeurs le chiffre d'affaires réalisé, au *pro rata* de la consultation *on line* ou de l'impression de leurs documents – les auteurs étant rémunérés par l'éditeur selon le même pourcentage de ce chiffre d'affaires que pour le papier.

Ce modèle ne concerne pas toutes les catégories d'édition : il est surtout pertinent pour l'édition de savoir au sens large (sciences exactes et sciences humaines) et l'édition professionnelle (droit, gestion, etc.), où les acheteurs sont surtout des bibliothèques et des entreprises dotées d'un intranet puissant. Dans ce domaine, il ne peut pas y avoir de libraires, tout simplement parce qu'il s'agit d'un autre métier.

J'en viens au second modèle : celui du téléchargement de e-books à l'unité, encore balbutiant aujourd'hui, mais dont on parle beaucoup et qui concerne la littérature générale (romans et essais), en partie l'édition jeunesse, de-

main sans doute la bande dessinée. À la différence du premier modèle, on retrouve là toutes les problématiques liées au prix et à la rémunération des acteurs de la chaîne du livre papier.

Je suis en effet convaincu que l'on a tout autant besoin d'éditeurs et de libraires pour produire et vendre le livre numérique que c'est le cas pour son équivalent papier. Ceux qui croient que les auteurs pourront vendre directement aux lecteurs des e-books, en se passant de la médiation des éditeurs et des libraires, se trompent. Tout simplement parce que l'offre sera pléthorique. En France, elle est certes aujourd'hui encore misérable, mais dès 2010, on comptera plusieurs dizaines de milliers de références – à comparer aux quelque 600 000 livres papiers disponibles à la vente. Et les choses iront ensuite très vite, puisqu'une bonne partie des nouveautés de littérature générale sera coproduite simultanément sous forme de papier et de fichiers au format ePub (auxquels s'ajouteront les titres de fonds des éditeurs – y compris les titres épuisés –, progressivement « rétroconvertis », et tous ceux issus de l'autoédition). On comptera alors plusieurs centaines de milliers de références en langue française – pour mémoire, plus de 350 000 ouvrages américains sont déjà disponibles en 2009 au format électronique pour la lecture sur le Kindle d'Amazon.

À l'horizon 2012-2013, il y aura donc tellement de références que les lecteurs de e-books auront bien besoin d'être aidés par des médiateurs capables de faire le tri, agréger et conseiller, ce qui est très exactement le travail du libraire dans le monde du « livre Gutenberg ».

Et c'est bien pourquoi les différents maillons de la chaîne du livre papier vont se retrouver dans la chaîne du livre téléchargé. Le « libraire numérique » (qui restera aussi souvent un libraire « en dur ») devra évidemment être rémunéré pour son travail, car si, pour vendre des e-books, il n'aura plus à couvrir les charges liées aux locaux, aux retours ou aux inventaires, il aura à assumer des frais nouveaux liés à la gestion de son site de vente en ligne. On aura également besoin d'un distributeur-diffuseur numérique et de nombreuses plates-formes se mettent d'ores et déjà en place : Numilog (Hachette), qui a été la pionnière, mais aussi Eden (qui regroupe Flammarion, Gallimard et Le Seuil/La Martinière) et Eritis ; et il faudra également créer une plate-forme intermédiaire entre leurs réservoirs de fichiers et les libraires en ligne. Création, développement et évolution des plates-formes, traitement des commandes, envoi, marquage et cryptage des fichiers : tout cela a un coût. À ce jour, pour la rémunération des libraires, les discussions tournent autour de 25 % à 30 % du prix public hors taxes des e-books ; et pour la distribution

numérique – et la diffusion, car il faut aussi commercialiser les e-books –, la marge est de 10 % à 12 %.

En amont, on trouve l'éditeur. Après la première étape expérimentale des livres rétroconvertis, comme ceux que nous avons mis sur Gallica (ce qui n'a pour l'instant débouché que sur un chiffre d'affaires symbolique), on en vient à la commercialisation de nouveautés au format ePub – c'est-à-dire en passant par le XML, qui offre sur les tablettes une qualité de lecture et d'usage sans commune mesure avec ce que permet le format PDF. Aujourd'hui, on parvient pratiquement à produire ces fichiers sans surcoût par rapport au papier. Certes, tous les compositeurs et éditeurs n'en sont pas encore là, mais les choses bougent très vite, même s'il faut apprendre à maîtriser les techniques pour mettre en ligne de véritables e-books.

A l'heure actuelle, on fixe pour ces livres un prix public TTC en moyenne inférieur de 20 % à celui du livre papier. Ensuite, on applique une TVA à 19,6 % au lieu de 5,5 % et on arrive donc à un prix hors taxes de 30 % inférieur à celui du papier. Puis on verse au libraire et à l'e-distributeur les pourcentages que j'ai déjà évoqués. Dans la mesure où le marché du e-book reste encore marginal, les frais fixes de l'éditeur (liés à l'établissement et à la mise en forme des textes) ne sont couverts actuellement que par les ventes de livres papier. En fait, faute de marché, l'éditeur ne se rémunère pas véritablement sur le numérique. Mais dans les secteurs les plus directement concernés, c'est-à-dire la littérature et les essais et documents publics, il n'est pas irréaliste d'imaginer que le livre numérique atteigne d'ici peu d'années 15 %, 20 % ou 30 % du marché (en nombre d'exemplaires). Dans ce cas, on changerait d'économie, aussi bien pour l'éditeur que pour l'auteur, qui devraient se rémunérer tant sur le papier que sur le numérique, le premier étant cette fois appelé à amortir non seulement les frais variables, mais aussi les frais fixes.

C'est également dans cette perspective qu'il faut réfléchir à la rémunération de l'auteur. Pour l'instant, nous disons à nos auteurs que nous demeurons dans une phase expérimentale tant qu'il n'y a pas véritablement de marché et nous leur proposons une solution provisoire qui consiste à leur donner les mêmes pourcentages sur le prix hors taxes que pour le papier... J'ignore combien de temps on restera dans ce schéma. Aujourd'hui, pour les contrats que nous signons, l'auteur nous cède les droits d'exploitation sous forme numérique pour la durée de la propriété littéraire, soit 70 ans après son décès. À titre personnel – je ne parle certes pas au nom de tous mes confrères du SNE (Syndicat national de l'édition) –, je conviens que c'est sans doute excessif. Il paraîtrait assez raisonnable de fixer une durée limitée pour cette cession,

car Hervé Hamon a posé la bonne question : peut-on accepter que le livre soit réputé disponible dès lors qu'il n'est exploité que sous forme électronique ? Dans certains cas, cette disponibilité sous forme numérique est formidable pour l'auteur, auquel elle donne une visibilité qu'il n'aurait pas eue à défaut, mais si cela doit servir à l'éditeur à bloquer toute autre forme d'exploitation de l'ouvrage, cela paraît exorbitant.

Or, ni nous ni les auteurs ne sommes encore en mesure d'inventer un nouveau régime de propriété littéraire, englobant le numérique et aussi stable que l'a été le système du droit d'auteur pour le livre papier. Il faut donc avancer de façon pragmatique et nous accorder sur des contrats provisoires, aussi bien dans le contenu que dans les modalités et dans la durée. Pour le reste, nous avons tout intérêt à jouer la transparence des coûts et à montrer aux auteurs ce qu'est cette nouvelle économie pour qu'ensemble nous construisions quelque chose de nouveau. (*Applaudissements*)

▲ **Olivier Postel-Vinay**

Je propose d'ouvrir immédiatement le débat avec la salle.

▲ **Marie Sellier**

Je suis auteur et présidente de la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse.

Je souhaite rebondir sur cette idée de transparence et remercier François Gèze de nous avoir donné des chiffres. Voilà des années que nous demandons en vain aux éditeurs, en particulier au SNE, de débattre de ces nouveaux contrats ; cela ne me paraît vraiment pas normal.

Si Hervé Hamon a souligné que les auteurs sont généralement individualistes, il existe néanmoins des fédérations d'auteurs. Outre bien sûr la SGDL, notre charte en est un exemple : nous sommes 850 à avoir adopté une position commune et nous sommes prêts, par l'intermédiaire de nos représentants, à nous mettre autour d'une table pour discuter avec des éditeurs.

▲ **Bastien Guerry**

Les éditeurs ne constituent-ils pas déjà un de ces réseaux d'auteurs dont on a parlé ? Comment voyez-vous leur rôle ?

▲ **Fabrice Rochelandet**

Ce que j'ai dit relève-t-il de l'anticipation ? Peut-être dans le domaine de la littérature, et encore.

Si l'on prend les blogs BD, dont toutes les enquêtes sur les pratiques cultu-

relles montrent la place grandissante, ce sont les liens vers les autres que fournit l'auteur du blog qui sont importants. En circulant de la sorte d'un blog à un autre, on découvre une véritable diversité et des créations vers lesquelles on ne serait pas allé à défaut. Les choses fonctionnent de la même façon pour la musique. En fait, il s'agit de réseaux par affinités qui offrent des accès tout à fait différents de ceux d'un grand magasin de disques. Il est vrai que les choses sont un peu différentes pour la littérature parce qu'en France on a la chance d'avoir la loi sur le prix unique du livre et de disposer d'un maillage territorial de libraires indépendants, qui font un énorme travail de prescription, qui ouvrent vers la diversité culturelle et vers des œuvres différentes, qui concourent à former le goût des lecteurs. En revanche, il n'y a plus de petits disquaires. J'y vois une des raisons de la crise du disque, auquel des sites comme MySpace peuvent apporter une petite bouffée d'oxygène. Mais dans le domaine du livre aussi, de tels sites permettraient de découvrir des œuvres un peu différentes, qui ne sont pas exposés massivement comme des best-sellers.

Cela étant dit, des éditeurs peuvent tout à fait coexister avec les modèles que j'ai présentés de manière prospective – je préfère ce mot à celui d'anticipation.

Une intervenante

Vous parlez des blogs de BD, mais il existe aussi des blogs d'auteurs. On trouve en ligne une activité extrêmement riche, foisonnante, excitante, d'auteurs de toutes sortes, dont un grand nombre publie sous forme papier. Outre que ces blogs sont un lieu de repérage des talents et que les lecteurs y jouent un rôle important, il s'agit d'une autre façon d'exercer le métier d'auteur, en ayant, presque au quotidien, une présence en ligne, mais qui n'entre pas en contradiction avec la relation privilégiée que les auteurs entretiennent avec les éditeurs. D'ailleurs, la validation par l'éditeur demeure symboliquement forte pour les auteurs.

▲ Fabrice Rochelandet

La prescription me paraît très liée à la confiance que l'on fait aux prescripteurs. Je crois que si les visiteurs d'un blog se rendaient compte que les prescripteurs agissent en service commandé pour un éditeur, ils iraient voir ailleurs.

▲ Hervé Hamon

Beaucoup de prescripteurs sont tout simplement en liaison avec les marchands de livres. Il y a sur le Web une vie formidable et j'en suis pour ma part très friand en matière de littérature générale, mais il y a aussi beaucoup

de faux-nez et de gens qui s'abritent derrière un blog pour envoyer vers des sites comme Alapage.

▲ Fabrice Rochelandet

Je ne parlais pas des blogs de lecteurs ou de consommateurs, qui sont plus proches de la longue traîne que la diversité créative, mais des blogs d'auteurs : si on aime un auteur et qu'il nous indique n'importe quoi ou qu'il est sponsorisé par je ne sais qui, on va très vite s'en apercevoir et s'éloigner de lui.

▲ Sonia Delmas

Je suis ici au titre du Conseil permanent des écrivains, qui est un réseau très foisonnant d'une douzaine de sociétés et d'organismes d'auteurs comme la SGDL, la SACD, le SNAC, la Charte des auteurs et illustrateurs pour la jeunesse, etc.

François Gèze, quand vous parlez des livres en édition numérique, s'agit-il des livres papier numérisés ou uniquement des livres qui sont créés pour être publiés sous cette forme ? Les coûts de création n'étant pas les mêmes, comment sont-ils répartis ?

▲ François Gèze

Je parlais des livres qui existent simultanément sous les deux formes. Aujourd'hui, dans la plupart des secteurs, publier des livres uniquement sous forme numérique serait suicidaire, pour la bonne raison que le marché est insuffisant pour amortir les coûts fixes. Au cours de la phase de transition actuelle, qui peut durer de trois à cinq ans, nous avons la chance que l'essentiel de l'activité des éditeurs, donc la base de la rémunération des auteurs, s'exerce dans le papier, ce qui permet de publier les livres électroniques à moindre coût. Pour l'instant, les investissements en la matière ne sont pas monstrueux et nous pouvons les supporter grâce aux marges que dégagent les ventes papier.

Peut-être les éditeurs donnent-ils l'impression d'être frileux, mais en réalité ils investissent, ils travaillent, ils modifient leurs chaînes de production et tout cela nécessite du temps et de l'argent. Le jour où 20 % des achats dans un secteur donné se feront sous forme numérique, tout changera. Si le parc des liseuses est suffisant, si leurs prix sont raisonnables, si les technologies fonctionnent, on pourra envisager de fabriquer certains livres uniquement sous forme électronique tout en amortissant les coûts. Mais on sera alors dans une autre économie. Quelle sera la rémunération des uns et des autres tout au long de cette chaîne strictement électronique ? Personne ne le sait.

Je veux souligner par ailleurs que les éditeurs de livres à destination de la

jeunesse ne sont pas du tout dans la même situation que les éditeurs de littérature générale pour lesquels toutes les perspectives numériques que j'ai évoquées sont déjà présentes. Les choses sont beaucoup plus difficiles pour l'édition jeunesse, d'abord parce que la majorité des livres sont illustrés et en couleurs, ce qui n'est vraiment pas simple pour le numérique. Certes, des expériences sont menées, mais on n'en est pas du tout à imaginer ne serait-ce qu'un pré modèle. Si nous pouvons envisager d'ouvrir des discussions en vue d'éventuelles modalités juridiques de relations avec les auteurs de littérature générale, c'est absolument impossible pour la littérature illustrée.

▲ Hervé Hamon

Jusqu'ici, on a l'impression que les éditeurs fonctionnent soit avec l'édition papier, soit avec l'édition numérique et qu'ils continuent à exploiter l'œuvre sous une forme numérique une fois que l'édition papier est épuisée. Mais je suis actuellement sous contrat avec Dialogues pour faire un livre papier, avec un flash code qui pourra être lu par un smartphone ou par un ordinateur portable muni d'une webcam, et l'on vendra ensemble l'édition papier et ce flash code. L'idée est de ne pas séparer le numérique du papier ; de faire entrer le numérique chez les libraires ; de prendre en charge la très grande diversité des usages – les usagers pouvant aussi bien utiliser le livre papier quand ils sont tranquilles que leur smartphone quand ils sont en déplacement. C'est aussi une bonne démarche du point de vue du droit d'auteur s'il y a une rétribution négociée, transparente et globale. Cette expérience me semble intéressante et nous sommes quelques-uns à nous y être mis, à explorer cette voie du refus du « ou bien ou bien ».

▲ Annie Mignard

Je suis écrivain. À vous entendre, j'ai un peu l'impression que l'on débarque sur une planète inconnue où rien n'a été fait. Or, beaucoup de choses, y compris les idées et les comportements, datent d'une cinquantaine d'années... Ainsi, la notion de couple auteur-éditeur est antérieure à l'apparition des ordinateurs chez les éditeurs. Aujourd'hui, on ne peut plus raisonner comme si l'on ignorait combien coûte et combien rapporte très exactement chaque texte et cela a quand même transformé les rapports entre les éditeurs et les auteurs.

Je trouve par ailleurs que la prescription est une notion assez large. Il est exact que les critiques ont moins d'importance, voire qu'ils se sont déconsidérés. Il n'empêche que ce sont les dossiers de presse, donc les articles des critiques, – du *Monde*, de *La Quinzaine littéraire*, du *Magazine littéraire* – qui sont répertoriés dans n'importe quelle « *french bibliography* » aux Etats-Unis,

dans n'importe quel dictionnaire ou dans n'importe quelle anthologie et cela constitue une sorte de fonds de prescription. Je regrette d'ailleurs qu'aucun représentant, au-dessus de tout soupçon, de la presse écrite, ne soit présent à ce forum.

▲ Olivier Postel-Vinay

Sans doute sont-ils discrets, mais je vous assure qu'il y en a...

▲ Jean Sarzana

Je voulais juste dire un mot de la diversité culturelle. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que l'édition française publie chaque année un peu plus de 65 000 nouveautés – dont autant de nouveautés pures que de rééditions –, soit l'équivalent de chacune de ce que j'appellerai les grandes démocraties éditoriales. Il faut comparer ce chiffre aux 120 à 150 films qui sortent chaque année et aux 700 à 800 nouveautés francophones dans le disque.

Ensuite, l'industrie du disque repose sur quelques majors qui sont des monstres internationaux avec, à côté, de petits éditeurs indépendants ; alors qu'en France, dans le livre, en dehors du géant Hachette, qui réalise 60 % de son chiffre d'affaires à l'étranger, outre les maisons moyennes, une germination de petits éditeurs font preuve d'une créativité et d'une inventivité très fortes. Sans doute ces dernières ne sont-elles pas moindres dans les grands groupes, mais ceux-ci ont une image, des stratégies, des collections, une lourdeur institutionnelle alors que la mobilité est bien plus grande dans les petites maisons. N'oublions donc pas les petits éditeurs !

▲ Élisabeth Brikké

Pendant les sept années au cours desquelles j'ai été éditeur, chez Hachette, j'ai gagné beaucoup plus d'argent qu'en tant qu'auteur qui a vendu plus d'un million d'exemplaires... Avec le numérique, on ajoute encore un intervenant. Dans la mesure où on ne tient pas du tout assez compte des auteurs ne faudrait-il pas aller vers un modèle économique dans lequel l'auteur irait directement vers le distributeur ?

Merci beaucoup, Hervé Hamon, pour ce que vous avez dit en faveur des auteurs, mais il est vraiment temps que ces derniers soient entendus car nous en avons ras-le-bol de vivre dans la misère ! (*Applaudissements*)

▲ François Gèze

Je m'étonne que vous viviez dans la misère si vous vendez un million d'exemplaires. Ce que disait Hervé Hamon sur le fait que les droits d'auteur sont de plus en plus souvent « ratatinés » est sans doute vrai, mais pour les ouvra-

ges de non-fiction en littérature générale, nous démarrons à 10 %, puis nous passons à 12 % et à 14 %. Le pourcentage est un peu moins élevé pour des ouvrages très pointus de sciences humaines qui se vendent à 300 exemplaires, mais ces ventes sont marginales.

Un intervenant

Arrêtez ! Il y a des collections où l'on touche 8 % !

▲ François Gèze

Bien sûr, mais cela n'est pas la règle générale en littérature générale. Nous en tout cas, la base est de 10 % pour ces livres. Quant à l'idée que les auteurs pourraient « dealer » directement avec des distributeurs pour l'édition électronique, cela relève tout simplement du rêve, car vous sous-estimez le très haut niveau de professionnalisme que supposent les contraintes techniques qui pèsent sur la fabrication, la validation et la circulation des e-books. Sans doute y aura-t-il sur le Web des expériences innovantes de la part de quelques pionniers, mais cela ne représentera jamais une activité économique significative permettant de rémunérer les auteurs plus convenablement qu'ils ne le sont aujourd'hui.

▲ Claire Ubac

Je suis auteur pour la jeunesse et j'écris des romans, qui ne sont donc pas illustrés. Tout à l'heure, vous avez mis ces romans dans le même sac que la littérature générale, et j'en suis ravie, mais connaissez-vous le pourcentage attribué à l'auteur d'un roman pour la jeunesse non illustré ? Chez Gallimard, il perçoit 5 % tout comme chez Bayard jeunesse, tandis qu'à l'Ecole des loisirs, où j'ai l'honneur d'être, on commence à 6 ou 7 %... Ces romans sont pourtant plus longtemps présents que ceux pour adultes et rapportent donc davantage ; je n'ai jamais compris pourquoi ils sont si peu rémunérés.

▲ François Gèze

À ma connaissance, c'est parce que la majorité des collections de fictions pour les jeunes sont des collections de demi-poche ou de poche, dans lesquelles on publie directement des inédits. Il s'agit donc de tenir des prix très sensiblement inférieurs à ceux des romans équivalents pour les adultes – un roman grand format pour adulte peut être vendu entre 15 € et 20 €, tandis qu'un roman jeunesse est souvent vendu bien moins de 10 €. On est donc dans l'économie difficile du poche, où les droits sont bien de 5 % ou 6 % pour des prix 2, 3 à 4 fois inférieurs à ceux des grands formats équivalents. L'auteur gagne moins, l'éditeur gagne moins également, et l'on se dit que l'on va essayer de se rattraper sur la quantité.

Au demeurant, on va retrouver les mêmes problèmes avec le livre électronique : s'il faut faire moins 20 % et même moins 40 % sur le prix TTC et qu'on a en plus 15 % de différentiel de TVA, je ne sais pas comment on parviendra à créer un modèle économique viable, permettant de rémunérer convenablement l'auteur et l'éditeur, sauf à imaginer que là où l'on vendait 3 000 exemplaires on en vendra 30 000... Mais on n'en est pas là !

▲ Pierre Douillard

Vous nous expliquez que la rémunération des auteurs est réduite du fait que le prix de vente du livre est moindre. Mais que ferez-vous lorsque vous vendrez pour rien ou presque rien des exemplaires sur Internet en téléchargement ? On peut déduire de vos propos que les auteurs ne gagneront plus rien du tout !

▲ François Gèze

C'est exactement ce que je viens de dire : je ne suis pas favorable à vendre pour rien, je résiste !

▲ Pierre Douillard

C'est pourtant ce qui va se produire avec ce que fait Amazon...

▲ François Gèze

Je n'en sais rien, mais nous, nous tenons absolument à garder le contrôle de nos fichiers et de nos prix. Et nous résistons à des acteurs comme Amazon, qui a réussi, au motif qu'il réalise presque 25 % du marché du livre papier, à imposer aux éditeurs américains, qui n'ont pas le choix, ce fichu prix de 9,99 \$ pour les versions numériques d'ouvrages qui se vendent 25 \$ voire plus sous forme papier. Aux États-Unis, Amazon vend ainsi les e-books à perte afin d'assécher le marché, de liquider ses concurrents et de se montrer, demain, encore plus gourmand vis-à-vis des éditeurs donc, *a fortiori*, des auteurs. Pour moi, les acteurs de ce type sont les ennemis des auteurs comme des éditeurs ! Essayons donc de nous battre pour maintenir un niveau de prix raisonnable, qui permette de rémunérer convenablement le travail des auteurs comme celui des éditeurs. Ce n'est pas facile, d'autant que les enquêtes montrent que les consommateurs attendent un livre numérique à un prix inférieur de moitié à celui du livre papier. Si nous commençons à moins 20 %, c'est donc tout simplement pour accompagner le mouvement tout en étant raisonnables et prudents afin de conserver la juste rémunération de chacun.

▲ Lisbeth Passot

Je suis auteur et j'ai une petite maison d'édition.

Puisque l'on a fait tout à l'heure la comparaison avec la musique, je rappelle que la SACEM récupère en général 8 %, qui doivent permettre à tout le monde de vivre : auteurs, compositeurs et éditeurs de musique.

Par ailleurs, François Gèze a raison de souligner à quel point les investissements sont lourds, que ce soit du côté de l'éditeur, des intermédiaires ou des libraires. Dans ce domaine, les ratios restent donc à définir.

▲ Hervé Hamon

La question est bien celle de la variable d'ajustement. Si François Gèze représente l'édition qui ne me pose pas trop de problèmes, de façon générale, les auteurs sont déjà dans une bien mauvaise passe. Personnellement, en tant qu'éditeur, je n'ai jamais signé un contrat inférieur à 10 %. Faut-il considérer qu'il s'agit du minimum syndical ? Pas du tout ! Alors, si l'on nous dit que le numérique va introduire de l'incertitude, qu'il faudra signer pour 70 ans, comme avec les contrats de Hachette, et en plus rogner sur le peu que l'on a déjà, c'est inacceptable ! Et le débat va au-delà de la rémunération et du train de vie des auteurs – s'ils étaient riches, ça ce saurait... –, il renvoie à une question culturelle de fond : qu'est-ce qu'un livre ? On entend dire à chaque rentrée qu'il y a trop de livres, mais si les auteurs étaient davantage pris en considération et rémunérés, le choix des livres se ferait peut-être plus clairement : il y aurait moins de « livres magnétophones » dans lesquels le dernier champion cycliste raconte sa vie. Quand on rémunère vraiment son auteur, on se demande ce que l'on veut éditer, à quoi l'on tient et sur quoi l'on mise.

▲ Olivier Postel-Vinay

Les auteurs qui s'inscrivent dans le premier modèle, celui des best-sellers, gagnent quand même bien leur vie...

▲ Xavier Cazin

Les coûts de ventes devenant minimes avec le numérique, les droits d'auteur semblent rester la seule variable d'ajustement. Il en est toutefois une autre, dont je pense qu'elle va nous permettre de nous en sortir, c'est celle des quantités vendues. Nous devons donc chercher les systèmes qui permettent de les augmenter et le réseau paraît bien adapté pour cela puisque, potentiellement, on peut atteindre tout le monde. Je ne crois pas qu'on puisse espérer que tout le monde aille spontanément vers le site de l'éditeur et il faut donc que ce dernier trouve un moyen d'aller vers tout le monde. Or ce moyen existe, ce sont les libraires et les revendeurs, du moins ceux qui feront demain ce travail à destination de leur *localité*, quel que soit le sens que l'on donnera demain à ce mot.

▲ Olivier Lefèvre

Je suis auteur numérique depuis 15 ans.

Je crois que nous devons tirer les leçons de ce qui s'est passé pour l'industrie phonographique. En quelques années, il s'y est produit un retour d'opinion extraordinaire entre les clients et les fournisseurs. Les pratiques abusives de certains revendeurs de disques, qui ont revendu à prix plein des disques surmortalisés, ont amené les gens à se dire qu'il était légitime de voler car cela s'apparentait à une certaine réappropriation. Que l'on ait multiplié les supports en faisant à chaque fois payer le prix plein a contribué à ce phénomène.

Si l'on parle du prix du livre et de variable d'ajustement, c'est qu'il est aujourd'hui nécessaire, de la part des auteurs comme des éditeurs, de faire un peu de pédagogie envers les lecteurs, sans quoi il ne se passera rien, pour leur expliquer ce qu'est le prix du livre : quel argent va à qui, pour quel travail, pour quel service, pour quelle prestation intellectuelle.

Le métier d'éditeur est en train de se scinder entre la fonction de diffuseur, qui prend des formes nouvelles et diverses que nous expérimentons tous, et les racines mêmes du métier, qui sont de choisir, de polir, de dialoguer avec l'auteur, de le pousser dans ses retranchements. Cette relation ne disparaîtra jamais, sauf à ce que les auteurs produisent des écrits médiocres. Mais si l'industrie ne s'interroge pas sur sa capacité à maintenir avec ses lecteurs, qui sont aussi ses clients, ce dialogue relationnel, qui est la clé de ce qui se passe dans les réseaux, on va assister à ce qui s'est passé dans l'industrie phonographique : les auteurs associés au savoir intellectuel que représentent les éditeurs et non pas aux structures feront sécession et monteront leurs propres structures, rapides, légères, indépendantes, et ils tondront la laine sur le dos des éditeurs !

▲ François Gèze

Vous avez bien posé les défis pour les auteurs comme pour les éditeurs. Je suis également tout à fait d'accord avec la comparaison riche d'enseignements que vous faites avec l'attitude des majors de l'industrie phonographique. Cela pose d'ailleurs la question du prix de ce que nous vendons et de la protection, les fameux DRM (*Digital Rights Management*). Effectivement les majors, en vendant trop cher des disques surmortalisés et en prenant, lors de la transformation en mp3, des mesures de cryptage qui interdisent leur dissémination ultérieure, ont elles-mêmes encouragé plus que tout autre le *peer-to-peer* et le piratage dont elles sont aujourd'hui victimes et qui leur font perdre de 25 % à 40 % de leur chiffre d'affaires.

Nous n'en sommes évidemment pas là, car le marché de l'édition électro-

nique reste marginal. L'enjeu est donc de faire en sorte, dans nos politiques de protection et de prix, de ne pas encourager le piratage. Celui-ci a un peu commencé : on a par exemple évoqué Rapidshare, où il est agaçant de constater que nos livres sont piratés ; cela étant, quand on le leur dit, ils sont rapidement retirés.

Au départ, j'étais, comme tous mes confrères, favorable aux DRM de cryptage. Après réflexion, j'y ai renoncé et les livres électroniques que je commence à commercialiser seront sans protection « antipiratage », d'autant que ces technologies sont coûteuses : Mobipocket demande entre 7 % et 10 % du chiffre d'affaires et si Adobe Digital a certes réduit ses prétentions, le pourcentage demandé sera bien pris dans la poche de quelqu'un... C'est donc un mauvais système de ce point de vue, mais aussi pour le lecteur. Je suis en revanche favorable à ce que l'on appelle le « DRM social », c'est-à-dire le filigrane : je suis client chez un libraire, je lui achète un livre électronique, ce dernier est « tatoué », par exemple avec mon adresse mail, et je peux le prêter à qui je veux et le reproduire. Mais si je le mets sur un site de *peer-to-peer* ou sur un site comme The Pirate Bay, il pourra être repéré et l'éditeur pourra me demander de le retirer. Il s'agit donc moins de réprimer en utilisant un dispositif semblable à Hadopi que de dissuader. C'est cette voie réaliste que nous allons emprunter.

Quant à la pédagogie permettant d'expliquer aux lecteurs ce qu'est la nouvelle chaîne du livre numérique, on l'a fait un peu ici aujourd'hui, mais un certain nombre de blogs de spécialistes éminents font également ce travail en permanence (comme *La Feuille* d'Hubert Guillaud, *Homo numericus* de Pierre Mounier ou *teXte* de Virginie Clayssen). Ces blogueurs ont un niveau stupéfiant de connaissances, de compétences et de veille sur l'édition électronique mondiale. J'invite d'ailleurs les auteurs à se saisir de cette information : ils n'en seront que mieux armés pour défendre leurs intérêts légitimes.

▲ Charles Kermarec

Avant de voler les clients, les éditeurs de disques ont commencé par tuer le réseau des disquaires. C'est aussi l'une des raisons de la disparition des éditeurs.

Un intervenant

Il n'y a pas de commerce sans confiance. La confiance n'est pas encore brisée entre les acteurs, il faut tout faire pour qu'elle ne se brise pas.

▲ Bastien Guerry

Un contrat, c'est fait pour être discuté. Pour ma part, j'ai refusé de signer la partie qui s'apparentait à un chèque en blanc pour l'édition numérique. Sans doute faut-il faire œuvre de pédagogie en direction des auteurs, mais ces derniers doivent aussi se montrer responsables. Certes, on peut accepter de telles conditions pour des motivations psychologiques ou professionnelles : il est important de publier pour sa réputation. Mais j'ai un peu l'impression qu'il y a deux temps de la vanité : dans le premier, on néglige les conditions matérielles, dans le second on les déplore...

Une intervenante

Ne faites pas d'angélisme : ce n'est pas pour des raisons psychologiques que l'on accepte des contrats à moins de 10 % !

▲ Hervé Bienvault

J'anime le blog Aldus.

S'agissant des pourcentages, quelle est la position des opérateurs de télécommunications ?

▲ François Gèze

Ils veulent 70 %, tout comme Amazon avec Kindle ! C'est tout bonnement impensable ! Ce n'est donc pas demain la veille que les opérateurs de téléphonie mobile vendront des livres français...

▲ Olivier Postel-Vinay

Merci à tous ceux qui ont participé à cette table ronde.

DIALOGUE

Nathalie Kosciusko-Morizet,
secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et
du développement de l'économie numérique

et
Alain Absire,
Président de la SGDL.

▲ Alain Absire

C'est un plaisir d'accueillir Madame Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de la Prospective et du développement de l'économie numérique. Nous avons trouvé très intéressants ses développements au Salon du Livre lors des Assises du numérique et dans ce prolongement, elle a sûrement beaucoup de choses à nous dire. Je lui laisse donc la parole et lui poserai ensuite un certain nombre de questions.

▲ Nathalie Kosciusko-Morizet

Merci monsieur le Président, je suis impressionnée à plus d'un titre, par cette maison d'abord, et parce mon éditeur est au premier rang de l'assistance !

Les travaux de la journée ont été marqués du sceau de la nouveauté avec des auteurs confrontés aux nombreuses évolutions économiques du secteur. Il y a certes des zones d'ombres, des questions, mais en propos introductif, je souhaite souligner que, de mon point de vue, dans le secteur du livre, ce qui n'est pas le cas de tous les secteurs impactés par le numérique, ces questions peuvent être source d'opportunités et pas seulement de menaces. Opportunités parce que, contrairement à d'autres secteurs où le numérique a substitué une offre à une autre, dans les métiers du livre il permet d'atteindre un public jeune, qui lit relativement peu et souvent seulement sous le seul format numérique. Il peut donc être un instrument de reconquête plus qu'une substitution brutale à des métiers traditionnels. Ensuite parce que le numérique permet d'avoir une connaissance et une compréhension des lecteurs, de leurs désirs, de leurs modes de consommation, de leurs évolutions, rarement fournis par les autres modes de distribution. Ce fut d'ailleurs l'une des erreurs du monde de la musique de ne pas avoir compris que la consommation passait d'un mode de stock à un mode de flux, beaucoup d'internautes disant en effet ne pas acheter tout ce qu'ils écoutent. La dernière raison d'être optimiste, c'est que le monde de l'édition prend les choses beaucoup plus en amont que d'autres secteurs, qui ont attendu d'être au pied du mur

pour prendre des décisions. Le numérique représente encore très peu de chose dans la chaîne de valeur, ce qui offre la possibilité de prendre les bonnes postures pour négocier ce virage. Le piratage existant est trop peu significatif pour mettre en péril la chaîne de valeur du livre, d'où une certaine souplesse pour discuter. L'heure est à la réflexion, et pour cela, il est utile de préciser de quoi on parle.

L'expression *livre numérique* est très ambiguë car sous ce nom, on parle de différentes choses : de la numérisation de textes déjà publiés, de la publication dans le même temps du format papier et du format numérique, et enfin de l'édition d'ouvrages qui ne seront publiés que sous forme numérique, ces trois aspects étant impactés très différemment par le numérique. Ceci étant, la même question se pose, qui est de savoir comment l'apparition de l'outil numérique va modifier la chaîne de valeur, tel le développement des liseuses. Le numérique étant une mise en question des intermédiaires et de leur valeur ajoutée, chacun va devoir la redéfinir afin de défendre sa position et en expliquer l'importance. La bonne nouvelle c'est que tous ses acteurs ont sur cette chaîne de valeur une prise que n'ont pas eue toutes les autres industries impactées par le numérique. J'en veux pour exemple les publications scientifiques et techniques et les revues, aux modèles déjà bien établis de reconquête ou de développement de la valeur, qui ont beaucoup gagné à la diffusion numérique. Ce sont certes des modèles économiques très spécifiques avec une échelle de publication très modeste, mais la façon dont certains dans ces éditions ont trouvé un nouvel équilibre et même créé de la valeur, est un signal encourageant, même si ce n'est pas répliquable pour tous.

Une autre question très importante et d'une grande actualité est celle de la numérisation du patrimoine écrit, qui agite les relations avec Google,

▲ Alain Absire

Nous sommes en procès avec Google.

▲ Nathalie Kosciusko-Morizet

Je souhaite dire ma détermination sur trois points.

D'abord, je souhaite que la TVA qui s'applique au livre numérique soit la même que celle qui s'applique au livre papier, (je pense d'ailleurs qu'à terme, il devrait y avoir la même TVA sur l'ensemble des produits culturels). Ceci se décide à l'échelon européen et j'ai bon espoir que nous aboutissions, le dossier étant bon et le gouvernement déterminé.

Ensuite, je suis favorable à la création de plateformes mutualisées que les éditeurs pourraient concevoir pour diffuser ensemble les œuvres numéri-

ques, étant convaincue que l'union fait la force face aux géants américains et que, si l'on se livre à une bataille sur les formats, ce qui est assuré, c'est la défaite des Français. La technique n'est pas le cœur de métier des éditeurs et une bataille sur les normes techniques serait stérile.

Enfin, je pense que le prix unique du livre doit aussi jouer pour le livre numérique. Cela ne signifie pas qu'il doit être identique à celui du livre papier même, si ce n'est pas aussi simple à appliquer pour le livre numérique. Une condition : que les libraires diffusent du livre numérique. Si l'on s'en tient à la seule diffusion via Internet, on risque une diffusion à perte, avec un prix unique faible fixé par le plus gros diffuseur en ligne. On a absolument besoin du réseau des libraires. Le secteur de la musique a eu le tort de ne pas défendre les disquaires. Le maintien d'un réseau de diffuseurs est une protection par rapport aux mutations d'un secteur, pourvu qu'il rentre lui aussi dans ces mutations. Il est clair que la seule diffusion par Internet se fera au prix d'Amazon qui n'est pas obligatoirement celui souhaité par les auteurs et les éditeurs.

▲ Alain Absire

Vous avez repris et recoupé un certain nombre des discussions qui se déroulent depuis ce matin et je voudrais vous poser quelques questions.

Quand vous parlez de la refondation de la chaîne des valeurs de l'édition, souhaitez-vous remettre en cause l'ensemble des partenariats au sein de la chaîne du livre ? Cela transparait au fil de toutes les discussions, et il me semble que ce peut être une chance car depuis sept ans que je préside la Sgdl, on n'a jamais autant parlé sur le fond avec les éditeurs et d'une multitude de sujets. C'est pareil avec les libraires. Il me semble que les uns et les autres nous sommes en train de prendre conscience de nos attentes et de nos problèmes respectifs. Sommes-nous à l'an zéro de quelque chose, est-ce seulement un bouleversement d'ordre économique, ou bien plutôt une refondation de la chaîne de valeurs de l'identité culturelle ? Est-ce aussi dans cet esprit que vous l'envisagez ?

▲ Nathalie Kosciusko-Morizet

Je vais reprendre l'exemple de la musique qui est d'une grande clarté. Le numérique est une attaque en règle des intermédiaires, donc une déconstruction des chaînes et des pyramides existantes. Cela permet techniquement d'en court-circuiter certains et cela touche à l'identité car sur Internet par exemple, règne l'idéologie de la désintermédiation, puisqu'on cherche à créer des contacts directs avec tous et entre pairs. C'est créateur de nouveaux modes de fonctionnement, mais cela heurte de façon frontale les façons tra-

ditionnelles de travailler. Et ce n'est pas propre au seul secteur économique. Dans le monde du travail, quand on voit arriver la génération « Y », c'est-à-dire les natifs du numérique, nés avec les réseaux sociaux, on constate que ce sont des gens qui ont du mal à accepter la hiérarchie, qui contestent les décisions à l'élaboration desquelles ils n'ont pas été associés, et ont envie d'avoir leurs propres outils de travail et de pouvoir les modifier. Vous êtes confrontés à un mouvement qui remet en cause, de façon parfois polémique, ce qui fait la valeur des intermédiaires. Dans le monde de la musique, il y a beaucoup d'attaques contre les majors et les producteurs vus comme captant de manière illégitime la valeur et des griffes desquels il faut sauver le compositeur et l'interprète, et cela a été une surprise dans le monde de l'Internet de voir ces derniers demander de la régulation. Le numérique permet des courts-circuits qui sont intéressants à expérimenter. Par exemple, le site *mymajorcompany.com* permet de parier sur un groupe, d'investir sur lui et de devenir actionnaire si ça marche. Un chanteur, Grégoire, a été produit de cette façon. Il va arriver la même chose dans le monde de l'édition, et les éditeurs vont être perçus comme exploitant les auteurs, qu'il va falloir libérer de leur emprise et aider à s'éditer tout seuls.

Pour moi, c'est une chance donnée à un secteur de se renouveler. Je ne doute pas de la valeur ajoutée des acteurs de l'édition, mais des acteurs historiques, convaincus à bon droit de leur valeur ajoutée, vont être amenés à en faire de nouveau la démonstration.

Alain Absire

La chaîne de médiation du livre va devoir évoluer, auteurs compris et cette demande de régulation est liée au besoin d'intermédiation. Se pose également la question de la valeur de l'œuvre : qu'est-ce qui fait que les auteurs pourront être reconnus comme de vrais créateurs, à partir de quelles normes et comment ne pas être noyé dans le tout et n'importe quoi d'Internet ? Pour ce qui concerne les services à valeur ajoutée que vous avez évoqués, c'est une notion très intéressante, car cela signifie que les métiers de l'éditeur et du libraire, entre autres, sont en train de changer. Que penser du web marketing qui permet de qualifier des fichiers de clientèle ou de lecteurs qui vont permettre de travailler en direct avec les différentes cibles de lectorat ? Il va bien falloir nouer certains partenariats, lesquels, jusqu'où ? Faut-il avoir la curiosité d'aller voir les spécialistes et comprendre ce qu'ils peuvent apporter au secteur ?

Nathalie Kosciusko-Morizet

Le monde de l'Internet réclame d'être offensif. Ce matin même, j'ai lancé un

module, « les ateliers d'élus 2.0 », pour permettre aux parlementaires de se familiariser avec Internet, car je veux faire passer le message qu'être défensif sur Internet est néfaste. Il faut noyer les informations négatives par des informations positives. Tout tourne vite sur Internet, on peut faire une fortune en trois ans ... et en perdre une en trois ans aussi ! Le numérique diffuse la valeur à l'intérieur de la chaîne et au-delà, là où elle était très localisée. Dans le temps, la valeur, pour la musique, était dans la production et dans la distribution. Les producteurs ont cru pouvoir lâcher les distributeurs et récupérer l'ensemble de la valeur. Or, non seulement ils ne l'ont pas récupérée, mais ils en ont perdu une partie, et elle s'est diffusée partout. Elle n'est pas toujours captée et demande à être re-captée à travers des modèles économiques innovants dont c'est l'enjeu. Le web marketing est un outil, mais pas le seul. Mon rêve est de démontrer avec le livre que ce qui est arrivé à la musique n'était pas une fatalité, mais qu'en étant offensif et créatif, on peut transformer l'impact du numérique en atout.

Alain Absire

Ces partenariats devront s'établir de façon satisfaisante pour tous.

Nathalie Kosciusko-Morizet

Il faut faire la part entre deux types de partenaires, ceux qui sont complémentaires avec lesquels il faut négocier fermement les conditions du partenariat, tel Google, bien équipé pour faire du référencement, du web marketing, et ceux qui veulent s'approprier votre métier, vis-à-vis desquels il faut être offensif et sans naïveté. Il faut savoir faire le tri.

Alain Absire

Les représentants de Google s'exprimeront demain en fin de journée.

Je me demande si cette hypothèse de collaboration va, dans votre esprit, jusqu'à la numérisation du patrimoine culturel.

Nathalie Kosciusko-Morizet

C'est une nécessité, parce que c'est maintenant que s'élaborent les cadres dans lesquels vont être numérisés nos patrimoines culturels et il importe de discuter avec tous les partenaires potentiels, comme le font toutes les bibliothèques du monde, afin d'être partie prenante des décisions qui seront prises. C'est le sens de la commission que Frédéric Mitterrand et moi allons mettre en place, qui définira un cahier des charges encadrant les conditions de bons accords avec les partenaires privés pour la numérisation, ce qui n'est pas exclusif d'un investissement public accru. C'est le bon moment pour négocier. La Bnf est une princesse aux yeux de Google !

Alain Absire

Pour moi, l'opérateur doit se conformer à la volonté de son commanditaire et il y a un équilibre à trouver, faute de quoi aucun accord ne sera possible. La qualité ne semble pas être le souci premier de ces nouveaux acteurs, contrairement à ce qui est le cas dans le monde de l'édition, d'où l'intérêt pour le projet *Gallica* qui répond à ce souci de qualité. Ce sont des questions très importantes pour nous, dans cette maison, où nous veillons au respect de l'intégrité des œuvres, sous toutes ses formes.

Nathalie Kosciusko-Morizet

C'est pour cette raison qu'il faut poser des conditions, en rappelant toutefois que dans l'immense variété de ce que propose Internet peu émerge, attestant de processus sélectifs dont la mise en œuvre diffère de ce que l'on connaissait. Pour exister durablement sur Internet, il faut avoir du talent et il est possible de donner le goût de la qualité aux internautes. C'est un milieu effervescent et très sélectif. On le voit à travers le e-commerce, des sites se lancent, mais ce sont les meilleurs qui survivent. Il y a des codes propres à Internet, une grande place est laissée au jugement du public, mais il en va de même dans l'édition où les succès ne sont pas toujours prédictibles. Il me semble que le monde de l'édition et celui du numérique ont plus de chance de se rencontrer que celui du numérique avec celui de la musique, plus industriel, l'édition étant restée plus artisanale.

Alain Absire

C'est la qualité qui empêchera le nivellement par le bas. Par ailleurs, je m'interroge sur le prix unique du livre numérique. La Sgdl s'est beaucoup penchée sur cette question, nous sommes passés par différentes convictions et je me demande s'il ne conviendrait pas que ce soit l'éditeur qui fixe le prix de ce livre. Faute de dispositions fermes, c'est la porte ouverte à Amazon avec son 9,99 \$ et je me pose la question de l'implication du gouvernement autour de cette notion de maîtrise du prix par les acteurs de l'édition.

Nathalie Kosciusko-Morizet

Internet est mondial. On ne fermera ni les frontières ni le réseau, nous ne sommes pas en Chine qui peut décider la fermeture du réseau, il faut jouer avec Internet. Si on avait fortement régulé sur Internet, cela n'aurait pas pu aider la révolution iranienne par exemple. Imaginez qu'on décrète la fin de l'anonymat sur Internet, on demanderait à tous les iraniens de mettre leur carte d'identité en ligne ? Je ne vois pas comment faire respecter sur Internet un prix fixé par l'éditeur.

Je crois plus à la plateforme de diffusion mutualisée, avec un format interopérable

Alain Absire

Le prix unique est un souhait mais comment cela pourrait-il fonctionner ?

Nathalie Kosciusko-Morizet

Ce pourrait être sous forme d'une exclusivité pendant une période, via cette plateforme mutualisée. Tous ces modèles doivent être discutés.

Alain Absire

Et sur la TVA ?

Nathalie Kosciusko-Morizet

Tout le monde a en tête le temps qu'il a fallu pour l'obtenir pour la restauration. C'était devenu un sujet de crispation avec les Allemands. Pour ce qui concerne le livre numérique, je pense que le dossier a de bonnes chances d'aboutir.

Questions de la salle :

Antoine Gallimard

Aux Etats-Unis, on parle de *nowisme*, qui est le « tout, tout de suite, maintenant » d'Internet. N'y a-t-il pas une contradiction entre le temps nécessaire à la gestation et à la découverte d'une œuvre et la diffusion sur Internet qui réclame l'immédiateté ?

Alain Absire

C'est le génie d'Amazon qui permet de télécharger en soixante secondes sur son Kindle.

Nathalie Kosciusko-Morizet

Oui, mais c'est une contradiction qui traverse le monde contemporain, ce n'est pas particulier au monde de l'édition. Il y a eu des études très intéressantes sur le ratio entre le temps passé sur Internet et le temps utile, à savoir ce qui est retenu des informations collectées. J'appelle de mes vœux une cure de silence...

▲ **Daniel Garcia (livres hebdo)**

Comment selon vous les libraires devraient-ils aborder la question de la diffusion du livre numérique ?

▲ **Nathalie Kosciusko-Morizet**

Je trouverais catastrophique que les libraires deviennent des bouquinistes cantonnés dans la diffusion du livre papier alors que leur rôle de conseil demeure important. Ce serait dommage qu'on ne trouve pas chez eux les readers ou qu'on ne puisse pas télécharger depuis leurs librairies. Il faut qu'ils continuent d'être partie prenante de toute la diffusion, et je trouverais même normal que certains accès ne soient possibles que via les libraires afin de protéger ce réseau de diffusion.

▲ **Alain Absire**

Nous arrivons au terme de ce dialogue.

Madame, je vous remercie de votre participation et de la clarté de votre intervention.

FIGURES DE L'AUTEUR À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Entretien

Milad Doueïhi,

historien de l'Occident moderne, philosophe www.miladus.org/wp

et

Pierre Mounier,

Responsable du Pôle Formation et usages, Cléo <http://cleo.cnrs.fr>

▼ Alain Absire

Nous débutons cette seconde journée par une conversation entre Milad Doueïhi historien de l'Occident moderne, philosophe, philologue, et Pierre Mounier, responsable du Pôle formation et usages de Cléo.

▼ Milad Doueïhi

« Figures de l'auteur à l'ère du numérique », ce titre renvoie à des textes que vous connaissez tous et je n'ai besoin de rappeler ni Qu'est-ce qu'un auteur ? de Michel Foucault, ni Figures de l'auteur de Roger Chartier, qui est présent parmi nous. Pour ma part, je souhaite concentrer mon intervention sur la différence que la culture ou l'environnement numérique introduisent dans nos perceptions de l'auteur et, surtout, dans son déploiement dans les nouvelles plates-formes émergentes.

Depuis toujours, la figure de l'auteur a été impliquée dans un assemblage qui lie pratiques, technologies et institutions. Il ne faut ainsi prendre en considération pêle-mêle les supports matériels – papyrus, manuscrit ou objet imprimé ; les pratiques sociologiques de la lecture – on parle actuellement beaucoup de l'évolution de la lecture par écran ; l'institution juridique liée aux droits d'auteur et à la figure de l'auteur, sacralisée depuis le siècle des Lumières. Mais on ne saurait oublier, d'autant que le numérique joue là un rôle important, le « geste éditorial », c'est-à-dire l'intervention dans la chaîne de production du texte de l'intermédiaire qu'est l'éditeur, qui le transforme en livre pour le rendre accessible à un public et qui lui confère légitimité et crédibilité. Et, plus que l'auteur, c'est précisément ce geste éditorial conventionnel que le numérique me paraît déconcerter.

L'idée du *copyright* et de la propriété intellectuelle a toujours été ambiguë, voire ambivalente. Ainsi, le droit moral existe en France, mais pas aux États-Unis, où le *copyright* est inscrit dans la constitution. Mais il y a en fait une tension entre d'une part la nécessité affirmée de protéger la créativité de

l'inventeur ou de l'auteur en leur donnant une certaine période pour être rémunérés ; d'autre part, l'exigence de faire circuler dans le domaine public les idées et les innovations pour favoriser le progrès des sciences et du savoir. Or, ce partage entre la dimension utilitaire et la dimension du savoir renvoie très exactement à la contradiction que nous vivons actuellement de manière très forte avec le numérique.

Pourquoi le numérique modifie-t-il la figure de l'auteur ? D'abord parce que le numérique lui-même a beaucoup évolué : depuis les années 1990, on est passé d'un environnement relativement stable et statique à un environnement dynamique. Cette évolution porte désormais le nom de Web 2.0, mais elle va au-delà. Elle est d'abord marquée par le surgissement radical du lecteur et de ses pouvoirs, ce qui a un effet sur le rôle même de l'auteur. Elle se traduit ensuite par une modification importante des formats et il faut donc s'intéresser de près aux technologies et à leur conception. Enfin, on est passé du moment où l'ordinateur individuel était la fenêtre vers le numérique à une perte de l'individualité du poste fixe, qui entraîne une perte d'une forme de l'individualité de la figure de l'auteur. En allant vers ce que l'on appelle aujourd'hui le *cloud computing*, c'est-à-dire que l'identité numérique elle-même est non plus inscrite sur un support stable mais partagée et accessible depuis tous les supports, la façon dont on construit la présence numérique est considérablement modifiée. Il me semble que l'identité numérique est liée à la transformation de la figure de l'auteur dans l'environnement numérique. Il faut donc se pencher sur les nouvelles manifestations – je dirais même les nouvelles incarnations – de l'auteur à travers ce qui est en train de se construire avec l'identité numérique.

Autre dimension technologique, mais qui a également une grande portée intellectuelle : les interfaces. J'entends par là les métaphores déterminantes dans nos rapports avec le contenu du monde numérique. Le poste fixe est ainsi dominé par deux métaphores : le bureau et la souris. Elles nous ont énormément servi mais elles ont leurs limites et on est en train de les dépasser. Aujourd'hui, c'est le monde qui devient l'interface. Pour moi, la « réalité augmentée » que l'on a évoquée hier lie géolocalisation, données accessibles ouvertement sur le réseau, forme de présence de l'individu : vous vous trouvez au Louvre, le GPS de votre téléphone mobile vous fournit toutes les données que vous désirez sur ce lieu, mais en instituant votre avatar dans cette présence. En ce sens, la réalité partagée est la première articulation de ce mouvement qui fait du monde l'interface au numérique.

La chaîne du livre, qui est essentielle pour l'auteur, était destinée à faire parvenir le livre au lecteur. Ce rapport est maintenant inversé et

c'est là qu'apparaissent les enjeux de la nouvelle figure de l'auteur.

Une autre dimension est liée à cette nouvelle manifestation de l'interface du numérique. C'est ce que j'ai appelé la fragmentation : il me semble qu'avec la sociabilité numérique, tout texte est destiné à être cité, mais en fragments, et à circuler à nouveau. Cela emporte bien évidemment certains risques au regard de l'intégrité de l'œuvre et de son destin, mais cela transforme tout lecteur en auteur. On le voit avec des outils comme Wikipedia, mais aussi ailleurs. Émerge ainsi une nouvelle figure de l'auteur qui est liée à la collectivité.

Un historien sociologue des sciences des années 1930-1940, Ludwig Fleck, s'est demandé à quel moment et selon quel processus survenaient les découvertes dans les laboratoires de biologie. Il s'est rapidement rendu compte qu'elles tenaient essentiellement à l'échange, à la libre circulation des idées et, surtout, à l'interactivité. Il me semble que cela pourrait être appliqué aux communautés que l'on voit aujourd'hui héberger avec le Web social. Ce modèle d'hyperactivité, que l'on trouve parfois anarchique, permet la transformation de lecteurs jusque-là passifs en auteurs collectifs.

Dès lors, on peut se demander où se situe le geste éditorial et qui en est le responsable. Répondre suppose de s'intéresser de près aux métaphores et, surtout, aux modèles d'abstraction qui sont mis en place par les plates-formes. Ainsi, les plates-formes du Web 2.0, ce que l'on appelle le « communautaire », le « collaboratif », le « participatif », peuvent être interprétées comme des plates-formes vides mais avec des contraintes déterminantes. Quand vous vous rendez sur Facebook ou sur Flickr, il n'y a rien : c'est vous, en tant qu'utilisateur, qui remplissez par vos données, mais avec certaines contraintes. L'essentiel est alors le jeu avec les contraintes et leurs déplacements. On entre aussi là dans le domaine des licences : l'essentiel du succès du Web social réside dans le déploiement des licences soi-disant libres ou du *Creative Commons*. C'est-à-dire que l'on maintient l'identité de l'auteur mais aussi la liberté de circulation, y compris la liberté de citation, sans nier l'individualité dans ce monde collectif. Comment conserver une certaine forme de la distinction individuelle dans un cadre de plus en plus collectif ? C'est aujourd'hui une question essentielle, surtout au regard de la problématique des auteurs. Ce « collectif de pensée » dont a parlé Fleck ne nie pas l'individualité de l'auteur mais l'inscrit dans une dynamique de groupe. Or, le Web social est en train de créer des groupes entre lesquels il y a beaucoup d'intersections, d'échanges horizontaux, qui encouragent la circulation mais qui posent aussi, faute d'une stabilité et d'une pérennité des bases, le problème de la « citabilité ». C'est un problème important pour les données les plus simples et, surtout, dans le monde scientifique.

J'en viens à la dimension spatiale et à ses rapports avec la figure de l'auteur. L'homme est un être spatial: on construit, on habite, on investit l'espace. Or, avec l'ère numérique, on bâtit ce que j'appelle un urbanisme virtuel, c'est-à-dire un espace hybride qui fait jouer la présence réelle avec une présence virtuelle, liée à la polyphonie des identités numériques – on pense bien sûr aux pseudos. Comment garantir une certaine continuité et une certaine crédibilité tout en permettant les usages ludiques et importants dans cet espace virtuel? Il nous faut réfléchir à cette question, surtout au regard des droits d'auteur. Cet espace virtuel me paraît beaucoup plus prometteur que dangereux. Certains sont d'avis opposé, craignant que ne soit ainsi avalée l'identité individuelle de l'auteur comme de l'éditeur, au risque de les faire disparaître.

Il me semble par ailleurs que l'on a un peu peur de regarder de près comment le numérique se construit. Or, il se construit par un discours, par un texte, parfois difficile d'accès, mais lisible. J'ai plaidé dans d'autres enceintes en faveur d'une compétence numérique qui aille au-delà du simple usage et qui permette à tout utilisateur de devenir non plus un lecteur passif mais un auteur actif, et à un auteur actif d'intervenir sur le code. D'où l'importance des licences libres que j'évoquais précédemment, qui supposent que tout utilisateur est également un codeur.

Dès lors se pose le problème de la convergence entre la technologie et d'autres techniques qui étaient celles de l'auteur comme de l'éditeur. Je conteste l'idée des « *digital natives* »: peut-être ont-ils certains privilèges dans les usages mais si l'on regarde de près, seule une petite minorité de bidouilleurs sont véritablement doués pour le code et il ne faut donc pas surestimer leur maîtrise du numérique.

On assiste à une mutation de la figure de l'auteur vers ce que j'appelle des « fragments de personnalité », qui circulent à travers des textes. Pour autant, il faut essayer de maintenir des traces d'une identité numérique stable et pérenne. C'est une question technologique mais surtout culturelle et il faut éviter de laisser les deux aspects diverger.

Pierre Mounier

Merci beaucoup. Dans votre présentation, j'ai repéré quatre grands thèmes :

- L'évolution de la position de l'auteur par rapport à l'éditeur, ce que vous appelez le « geste éditorial » ;
- La relation entre le mode de présence dans l'univers virtuel, dans le cyberspace, et le geste créateur de l'auteur ;

- La relation entre l'individuel et le collectif ;

- La relation entre la production de textes et la production de codes, donc de programmes, qui impliquent des positions différentes.

Je vous propose que nous en débattions en essayant de leur donner chair à partir d'exemples concrets.

S'agissant de l'évolution de la position de l'auteur, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous pour braquer le projecteur sur l'éditeur. Il me semble que l'on parle déjà beaucoup du devenir de la position de l'éditeur à l'ère numérique et fort peu de celle de l'auteur, qui subit des transformations profondes en passant de l'imprimé au numérique. À partir de sa position classique dans la chaîne du livre lorsque l'on bascule vers le numérique, l'auteur sort de son orbite.

Il le fait tout d'abord par une prise de pouvoir, en devenant beaucoup plus fort que l'éditeur. On trouve là les figures de ce que l'on commence à appeler « l'auteur marque », qui capitalise sur son propre nom une audience, une réputation mais aussi des revenus économiques. Un auteur de science-fiction américain que j'aime beaucoup, Cory Doctorow, en est l'exemple parfait: il écrit des romans, fait des conférences, tient un blog, écrit des papiers dans des magazines. Il déploie ainsi une activité de production intellectuelle multiple qu'il concentre autour de son nom. Je dirai, de façon un peu provocatrice, qu'il s'« indépendantise » par rapport à l'éditeur: le recours à ce dernier pour publier des livres devient pour lui une commodité dans un type de production particulier, mais il peut également s'en passer dans ses autres activités. De fait, la plupart des textes qu'il publie le sont sous licence *creative commons*, forme qui donne à l'auteur un pouvoir à l'intérieur du droit de propriété intellectuelle et une maîtrise des usages qui sont faits de son œuvre.

Mais l'auteur peut aussi sortir de son orbite à travers un affaiblissement de sa position. Ce qui nous frappe dans l'univers numérique, c'est que l'auteur a l'impression de perdre la main, de perdre le contrôle des contenus culturels ou intellectuels qu'il produit. En effet, ces contenus sont produits et transmis dans des dispositifs informatiques qui les transforment nécessairement. Ces transformations sont multiples et très rapides et l'auteur de risque de ne plus reconnaître sa production une fois qu'elle est passée d'un ordinateur à un autre, dans des réseaux, sur des plates-formes de type Web 2.0.

Jill Walker, professeur de littérature à l'université de Bergen, qui s'est beaucoup intéressée aux blogs, aux productions hypertextuelles de fiction dans les réseaux numériques et qui se préoccupe désormais davantage de l'identité

numérique et des jeux en réseaux, a écrit un texte tout à fait passionnant sur *The feral hypertext*, *feral* qualifiant en anglais des animaux domestiques retournés à l'état sauvage... Son idée est que des technologies et des pratiques font que le texte que l'on croyait domestiqué par la production de l'auteur, lorsqu'il est projeté dans des univers numériques, retourne à l'état sauvage et échappe complètement à la volonté de qui que ce soit, non seulement de l'éditeur, ce dont nous sommes tous convaincus, mais aussi de l'auteur et de ses lecteurs : il vit d'une certaine manière sa vie propre. Toutes les pratiques de copié-collé font que le texte est éparpillé, réutilisé dans d'autres contextes, d'une façon tellement démultipliée que cela n'a plus rien à voir avec la pratique de la citation que l'on connaît depuis toujours. Jill Walker constate ce qu'elle appelle les *folksonomies*, c'est-à-dire des pratiques populaires d'indexation par mots-clés sur des contenus : des livres, des textes, des articles, des images, des vidéos sont indexés par tout le monde puisque cette capacité est ouverte à tous par le Web 2.0. On assiste de la sorte à une activité éditoriale exercée par des lecteurs qui rapprochent des contenus qui n'avaient *a priori* rien à voir et qui font ainsi, par des usages que les auteurs n'avaient en rien prévus, « exploser » les œuvres préexistantes. Il y a de nombreux exemples d'hypertextes « ensauvagés », ou « farouches » pour reprendre la traduction de *feral* que m'a suggérée René Audet.

▶ Milad Doueïhi

Je suis d'accord avec vous sur le fait que Cory Doctorow représente l'émergence sur le réseau d'un auteur qui n'a plus besoin de l'éditeur. Mais il me paraît la manifestation ultime d'une nouvelle problématique, celle de la réputation et de la distinction qui sont en train de s'installer sur le réseau. J'ai beaucoup d'admiration pour lui. Il est l'une des personnalités qui sont devenues des « nœuds » grâce à ce qu'il fait mais grâce aussi au blog collectif BoingBoing et à son activisme vis-à-vis du logiciel libre. Mais seule une minorité de personnes atteint ce remarquable stade d'autonomie qui leur permet de publier sous forme à la fois numérique et papier. Pour autant, il n'est pas évident de passer à une autre échelle. Si le réseau offre cette possibilité, on voit bien qu'il est extrêmement difficile de constituer un nœud de légitimité et de visibilité : dans l'histoire du réseau, on ne compte guère plus d'une douzaine d'émergences de ces nœuds imprévisibles. Google, Facebook, Flickr en sont les illustrations. Mais aucun des services parallèles similaires ne parvient au même stade de succès public.

De plus en plus, des logiciels font des calculs, introduisent des coefficients pour aller vers ce que les Anglo-Saxons appellent *the reputation framework*, la réputation sur le réseau. On verra bien ce que cela donnera

mais je suis quelque peu sceptique quant à une capacité de développement à grande échelle.

Je suis entièrement d'accord avec la notion de « *feral* ». La folksonomie horizontale qui introduit une multiplicité de perspective quant aux données, aux fragments, aux anthologies, à tout le copié-collé, à tout ce que l'on retransmet et reconfigure, est une forme de la fonction d'auteur au second degré, qui est rendue possible par des plates-formes, surtout par celles qui indexent et qui permettent de taguer. Il y a actuellement une forme de rivalités entre la folksonomie, populaire par essence, et les anthologies ou le Web sémantique, qui veulent introduire des métadonnées, prétendument plus savantes, dérivées des disciplines et des méthodes. Il y aura soit convergence soit divergence entre des modes d'accès différents aux mêmes données, aux mêmes textes. Je note par ailleurs que la dimension « farouche » de la libre circulation du texte a déjà existé, sous une autre forme, dans la textualité classique : René Char ne dit-il pas en substance, dans *Feuillets d'hypnose*, « tu peux te relire mais tu ne peux plus signer »...

▶ Pierre Mounier

Je ne suis pas tout à fait d'accord sur le premier point, car je crois qu'il faut aussi prendre considération les questions d'échelle et de sous-communautés : si les nœuds sont effectivement peu nombreux au niveau global, certains individus ont la possibilité de devenir des nœuds au sein de leur communauté.

▶ Milad Doueïhi

S'agissant des micros communauté, je suis entièrement d'accord.

▶ Pierre Mounier

Je vais essayer de formuler à ma manière un autre point que vous avez souligné qu'il me paraît tout à fait essentiel.

Une des propriétés qui caractérisent le cyberspace – ce que vous appelez l'espace virtuel –, tient au fait que, contrairement à l'espace physique, on ne peut pas y être présent ou y exister sans produire quelque chose, sans dire, sans saisir, sans agir d'une manière ou d'une autre. Dans l'espace physique, nous sommes présents et nous n'avons pas besoin de faire quelque chose pour cela. Dans le cyberspace, si vous voulez être présent au sein d'une communauté virtuelle ou sur un forum, vous devez faire quelque chose. Du coup, le fait d'exister passe par un geste créateur, par la nécessité de donner un contenu, quel qu'il soit, ou d'interagir.

Cela renvoie au phénomène d'écrasement entre d'un côté le mode d'existence et de l'autre le geste créateur. Nous devons donc nous interroger sur ce qui distingue, dans le cyberspace, le geste créateur constitutif d'un auteur de toutes les actions nécessaires pour exister. C'est un domaine qui est exploré par les netartistes, qui utilisent les plates-formes Web 2.0, des plates-formes de micro-blogging comme Tweeter ou les forums de discussion pour intervenir et qui interrogent en permanence cette séparation qui paraît ne plus exister entre le geste créateur de l'auteur et le geste de production de contenu que fait tout un chacun pour exister dans le cyberspace.

▶ Milad Doueïhi

Il y a toujours eu un voyeurisme très puissant dans le monde numérique. Je crois en effet que l'on peut-être puissant mais silencieux. Créer un pseudo est le premier geste créateur, même si l'on veut être anonyme et être présent seulement comme témoin, sans participer. En la matière, depuis Usenet jusqu'à aujourd'hui, les plates-formes ont institué un certain nombre de contraintes, de protocoles guidant le comportement.

Mais ce qui détermine la créativité du geste, c'est l'information. Avec le numérique, et c'est sans doute l'évolution radicale, tout est information. Notre identité, notre interaction se ramènent à une forme d'information. Qui peut avoir accès à cette information et comment, c'est ce qui devient essentiel. L'acte de présence et de participation, c'est d'abord de s'identifier, puis d'échanger, d'accepter d'entrer dans cette structure communicationnelle. Même dans les réseaux sociaux, le voyeurisme demeure très puissant : malgré toute la facilité que l'on a pour écrire, pour produire, pour poster, un nombre important de personnes choisissent de regarder le monde à travers ce filtre.

▶ Pierre Mounier

Justin Hall, un des premiers blogueurs, a commencé, en 1994, par publier sur un site son journal, ou plus exactement par y rendre compte de sa vie quotidienne. Puis son site Web s'est transformé. Si à l'origine son intention n'était pas d'être un auteur, il s'est mis à faire du *live blogging*, c'est-à-dire qu'il agit, qu'il vit et que sa vie laisse des traces. Petit à petit, le blog lui-même le met en position d'auteur, parce qu'un public se constitue. Il devient ainsi un de ceux que j'appelle « les auteurs malgré eux ».

▶ Milad Doueïhi

Moi, je crois qu'il a toujours été auteur : à partir du moment où il a décidé de

dire ce qu'il voulait dire, il s'est constitué en tant qu'auteur.

▶ Pierre Mounier

Donc, on est auteur à partir du moment où on fait quelque chose.

▶ Milad Doueïhi

Surtout à partir du moment où on publie : il n'a pas seulement constitué un cadre, il a écrit et publié des textes pour alimenter son site. Certes, son statut d'auteur a ensuite évolué, lorsque le public s'est constitué. Il est d'ailleurs très intéressant de suivre cette évolution : à ses débuts, il avait des problèmes personnels assez graves, puis il est allé vers le jeu, il a transformé son site en plate-forme pour autre chose. Le public l'a accompagné et l'a peut-être aussi orienté, mais pour moi il a toujours été auteur.

▶ Pierre Mounier

J'ai un compte sur Twitter, plate-forme de microblogging. J'y transmets de l'information, par exemple sur les sites Web que j'ai trouvé intéressants, j'y envoie des petits commentaires, etc. Suis-je un auteur ?

▶ Milad Doueïhi

Pourquoi pas ? Tout dépend de la définition. Quand ce que vous dites sur Twitter est reproduit, quand vous êtes cité comme la source de ce renvoi, dans le geste vous êtes constitué comme auteur. Si vous partagez uniquement « je suis à l'aéroport », ce n'est peut-être pas un geste d'auteur au sens le plus noble du terme, mais, on l'a dit, c'est la circulation et l'appropriation par l'autre qui fait de vous un auteur.

Le micro format est intéressant, la restriction à 140 caractères rendant peut-être le fragment plus riche. Pour moi il s'agit de la forme ultime de la fragmentation, mais avec des contraintes et d'autres spécificités, comme les réducteurs de liens. De la sorte, on arrive à une forme de mise en abîme.

Mais, je le répète, dès lors que vous êtes repris par les *followers*, vous devenez un auteur « malgré vous ». C'est donc bien le dispositif qui vous « transforme » en auteur.

▶ Mathias Lair-Liaudet

Je suis auteur. Le flou conceptuel, l'embrouillamini des notions créent aussi la confusion. Vous nous dites ainsi que « produire c'est créer ». Vous faites d'« individu », « auteur » et « créateur » des synonymes. Vous évoquez le « collectif », mais pour moi il s'agit plutôt d'un « magma », car c'est dans

la conception néolibérale que l'embrouillamini des échanges est considéré comme constituant un collectif. Autre exemple, ce que vous appelez la « citation » n'est pour moi rien d'autre que du piratage. Quant à la « libre circulation du texte », j'y vois une fragmentation farouche, qui fait précisément que ce n'est plus le texte qui circule.

Il y a, à la base de tout ce discours, de graves confusions conceptuelles qui font que l'on ne débouche pas sur grand-chose.

▶ **Milad Doueïhi**

Nos conceptions diffèrent. Je ne suis absolument pas néolibéral, mais je crois que le collectif existe bel et bien, même si l'on peut débattre de sa légitimité.

▶ **Mathias Lair-Liaudet**

Mais le collectif n'est pas une addition d'individus !

▶ **Milad Doueïhi**

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Observer les pratiques ne signifie pas qu'on les approuve, mais on ne peut quand même pas accuser toutes les personnes en question d'être des pirates ! Ce serait ramener la créativité et l'innovation, qui sont à la fois réelles et potentielles dans ce monde-là, à une rigidité et à un contrôle qui seraient en contradiction avec ce qui se passe dans le numérique. Pour autant, loin de moi l'idée qu'il faille tout laisser faire, mais il faut imaginer des solutions assez souples pour ne pas bloquer les usages « normaux » dans ce monde en construction.

▶ **Pierre Mounier**

La position de Milad Doueïhi, que je partage, est de considérer que, dans cette « révolution numérique », on change radicalement d'environnement. Dès lors, les mots et les concepts que l'on utilise sont fortement remis en cause et l'on se demande à quelles réalités concrètes ils renvoient. Si nous en avons le temps, je vous montrerai que, dans un univers numérique, je ne sais plus ce qu'est un individu.

Il y a deux manières de considérer les choses : soit on plaque sur le nouvel environnement ses définitions préexistantes, soit on admet, même si cela est source de confusion, la nécessité de redéfinir les termes. C'est ce que nous avons essayé de faire depuis début de cette discussion en cherchant quelle est la différence, dans un univers numérique, entre la production de contenus et le geste créateur de l'auteur. La réponse n'est pas simple, mais il est bien

nécessaire de passer par une déconstruction des termes pour essayer d'y voir un peu plus clair.

▶ **Mathias Lair-Liaudet**

Mais il y a bien confusion quand on utilise un terme ancien pour désigner sans le dire une réalité nouvelle.

▶ **Olivier Lefèvre**

Je suis auteur numérique depuis assez longtemps. Vous avez pointé du doigt une vraie problématique qui tient au fait que les outils cognitifs, intellectuels et conceptuels ne sont pas directement adaptés à une description précise et fine de ce que l'on est en train d'observer. Le glissement dans l'emploi de certains termes peut effectivement produire cet effet de brouillard que viens de décrire Mathias Lair-Liaudet et rend très difficile de retrouver les fondamentaux conceptuels.

Je trouve pour ma part que les deux animateurs de cette discussion ont été extrêmement brillants pour décrire un certain nombre de réalités profondes. Je souhaite d'ailleurs rebondir sur l'idée que les structures sont déterminantes. Chacun sait que, sur un profil Facebook, le niveau d'intervention minimum consiste à cliquer sur le bouton « j'aime », mais vous aurez tous remarqué que le bouton « je n'aime pas » n'existe pas... Cela montre que les producteurs de cette plate-forme ont sciemment la volonté de créer un consensus affinitaire et absolument pas d'ouvrir les discussions foisonnantes que nous avons connues dans les forums.

J'aimerais aussi réagir au grand débat manichéen sur l'expertise des foules, sur la folksonomie, sur la capacité qu'aurait un groupe d'individus d'être plus puissant qu'un expert. On a d'un côté, à l'exemple de Wikipedia, des gens qui considèrent que la sagesse de la foule est extraordinaire et qu'elle dépassera toujours celle de l'expert ; de l'autre des intellectuels qui prétendent qu'il s'agit de « bolchevisme 2.0 », que la sagesse populaire ne remplacera jamais celle de l'expert, qui sera d'autant plus déterminante que le sujet sera pointu.

Je n'insisterai pas sur le fait que, à partir des nœuds de légitimité, on pourrait aller vers la théorie des hypercordes : à un moment donné, la capacité d'être un plus gros résonateur qu'un autre sera déterminante dans le réseau. Je préfère revenir sur le thème qui nous occupe, celui de la fonction ou de la posture de l'auteur.

De ce point de vue, on a ici la vision de producteurs de textes, mais les photographes, les vidéastes, les plasticiens, etc. sont également dans une logique d'expression, voire ont une volonté artistique. Ce peut être aussi le cas des codeurs qui construisent des dispositifs strictement informatifs, par exemple qui republient tout ce que vous avez fait sur Google au cours du mois précédent. Ces derniers ne sont pas producteurs de textes autrement que par le code qui génère une sorte d'effet de miroir : « regardez ce que nous pouvons savoir de vous ». Finalement, dans ce monde du 2.0 où chacun est devenu émetteur ou réémetteur – c'est une posture que nous partageons tous dès que nous créons notre pseudonyme – n'est-ce pas tout simplement l'intention qui fait l'auteur, c'est-à-dire le simple fait de mettre en ligne quelque chose auquel moi, auteur, j'accorde une importance plus grande qu'un simple « je me suis lavé les dents ce matin », en prenant le risque que les gens considèrent que ce que j'ai produit est totalement inintéressant ?

▶ Pierre Mounier

En fait, on s'intéresse trop et pas assez à Wikipedia : on insiste beaucoup sur ce phénomène mais peu sur ce qu'il a d'intéressant : non pas la qualité des textes, ni l'organisation intellectuelle du site, mais la machinerie politique qui se trouve au cœur de son fonctionnement, c'est-à-dire par exemple la manière dont sont résolus les conflits d'édition, la manière dont l'action des différents auteurs est organisée, la manière dont les textes qu'ils ont écrits sont transformés, « wikifiés », automatiquement par des robots. J'ai édité sur un site que j'anime, Homo-numericus, le mémoire d'un étudiant en sciences politiques à propos de cette machinerie politique. Je peux vous assurer que Wikipedia est un exemple du fait que, dans le cyberspace, les collectifs ne sont jamais des magmas, que les rapports entre les hypers individus et les contenus qu'ils coproduisent à travers des plates-formes sont déterminés par des dispositifs techno politiques qui organise des relations de pouvoir.

▶ Milad Doueïhi

Je suis entièrement d'accord avec ce qui vient d'être dit sur Wikipedia ou sur d'autres plates-formes du même type et avec le fait que les modèles sociaux répondent à certains autres modèles. On a donné l'exemple du bouton « j'aime ». Pour ma part, j'ai travaillé sur le modèle de l'amitié : pourquoi peut-on avoir un « contact », un « parent » ou un « ami » ? Pourquoi a-t-on choisi l'amitié comme modèle central de relations pour créer le réseau social ?

Dans son dialogue sur *L'amitié*, Cicéron nous montre qu'elle consiste à ouvrir son corps pour le partager avec un autre : c'est un geste de visibilité qui donne à voir quelque chose d'intime, qui est en principe invisible. On retrouve cette

problématique avec le rôle de l'image, important dans les réseaux sociaux. La dimension culturelle et sociologique de tout cela mérite d'être étudiée de près également parce qu'elle implique des fonctions d'auteur, avec des pièges et des difficultés, mais aussi avec des promesses.

▶ Alain Pierrot

J'aime assez que vous ne parliez plus simplement d'auteur mais aussi d'émetteur. Pour avancer un peu, je crois qu'il faudrait parvenir à clarifier les notions de public et de publication : un public peut être témoin d'une émission sans qu'il y ait forcément auteur et édition. Milad Doueïhi a d'ailleurs pris la précaution de parler de « geste éditorial ». Je pense qu'il y a beaucoup de gestes éditoriaux chez Cory Doctorow, mais quel est l'œuvre qu'il produit ? Il y a des gens qui ne se contentent pas d'être là et d'émettre, avec une fonction purement emphatique, pour reprendre les distinctions de Jacobson. Il s'agit, sociologiquement, institutionnellement, d'un acte d'ordre quasi performatif qui dit « je publie ». On est donc bien dans l'intention, mais tout ceci est structuré par des plates-formes et par des institutions et n'importe quoi n'est donc pas publication. Il nous reste encore à distinguer les notions de public témoin et de public destinataire d'une publication.

▶ Milad Doueïhi

Cory Doctorow a réalisé une œuvre de science-fiction, et quand il s'exprime, il ne le fait pas seulement en son nom propre mais au nom d'une institution, l'EFF, qui a une histoire et un rôle assez importants dans le monde anglo-saxon. Par ailleurs, BoingBoing est un blog collectif, qui mêle ses opinions individuelles, les liens qui lui sont envoyés par d'autres et ce que font ses collaborateurs. Peut-être peut-on distinguer la fiction, qui traduit une véritable intention d'être non seulement émetteur mais aussi auteur, du reste de son œuvre, mais je crois plutôt qu'il faut parler d'un ensemble hybride, assez caractéristique de la période actuelle au cours de laquelle il est quand même difficile de définir nettement un certain nombre de fonctions. Si le geste éditorial est toujours important, il y a un brouillage et une diversification des gestes éditoriaux.

On pourrait d'ailleurs faire un parallèle avec Lawrence *Lessig*, chez qui on observe des glissements similaires de *l'œuvre de juriste vers le numérique*.

Un intervenant

Je suis d'accord avec l'idée que l'intention est la pierre de touche de l'acte créateur. Mais je crois que l'intention n'existe pas obligatoirement *ex ante* et qu'elle peut survenir *ex post*. Elle peut en fait être suscitée par le dispositif

lui-même. On peut ainsi avoir au début du *live blogging*, c'est-à-dire de l'émission d'information, avant que le dispositif lui-même ne conduise l'individu à adopter une position d'auteur et à finalement faire sienne une intention.

Pour ma part, la notion d'œuvre est intimement liée au geste éditorial, qui la constitue.

▶ **Sandra Travers de Faultrier**

J'enseigne le droit de la propriété littéraire à Sciences-Po.

Après vous avoir remercié pour vos interventions, je veux rappeler que nous parlons toujours en tant qu'héritiers. Je suis très attachée à notre conception du droit d'auteur du XVIIIe siècle, mais les termes que nous employons sont bien hérités, c'est-à-dire qu'ils ont un contenu fort. Il faut donc revenir à l'étymologie : « auteur » vient du mot « *augeo* », « celui qui augmente ». Le droit est d'ailleurs plus proche de cette définition étymologique que de la définition sociale : dès lors que l'on se réfère à ce travail d'augmentation, l'auteur peut être celui qui crée au sens théologique du terme – créateur vient du christianisme : Dieu crée tout. Or, on sait très bien, quand on est créateur, que l'on ne crée pas *ex nihilo*. Tout ceci traduit donc une vision du monde. Ces dernières années, on a commencé à considérer que nombre de ceux qui exercent des métiers de prestataires de services, comme l'organisation d'expositions ou la création de sites Web, étaient aussi des auteurs d'un point de vue juridique.

Outre que l'on assiste à une reconfiguration des personnages, il faut être conscient que ces derniers peuvent avoir une double, voire une triple casquette : un éditeur peut aussi devenir juridiquement auteur, tandis qu'un auteur peut devenir éditeur.

Ce que nous vivons implique par conséquent non pas que nous changions les termes, car ils disent bien ce qu'ils veulent dire, mais qu'on ne s'attache plus nécessairement à leur signification sociale.

▶ **Milad Doueïhi**

Je suis entièrement d'accord : c'est la polyphonie qui s'installe et qui dérange.

▶ **Pierre Mounier**

C'est une illustration de ce que constatent nombre d'auteurs, dont récemment Constance Krebs dans son rapport : les positions univoques que la chaîne du livre assigne à chaque acteur sont désormais remises en cause car, dans un fonctionnement en réseau, les rôles peuvent être pris tour à tour par les mêmes personnes, à des moments différents.

▶ **Sandra Travers de Faultrier**

Que l'on défende la notion d'auteur, qui remonte à la Renaissance et qui a explosé à la fin du XVIIIe siècle, me fait penser à la position de Flaubert, qui récusait le système du droit d'auteur au motif qu'il permettait à un auteur qui était beaucoup lu d'avoir beaucoup d'argent... Même si, je l'ai dit, je suis très attachée au droit d'auteur, je crois qu'il faut souligner qu'il y avait là une forme d'élitisme que l'on retrouve aujourd'hui. On ne peut pas rester bloqué sur une figure de l'auteur qui ne bougerait pas : c'est à nous de nous adapter.

▶ **Noëlle Chatelet**

Je suis écrivain et vice-présidente de cette maison.

Sans vouloir jouer les provocatrices, j'aimerais assez que l'on demande aux auteurs qui ont résisté au numérique et à l'Internet de lever la main. Je crois que ne seraient concernés que quelques dinosaures qui, comme moi ne connaissent rien à cet outil... Et si je suis la seule, peut-être faudrait-il me disséquer car, en recherchant les raisons qui me font résister à cet outil nouveau, on pourrait mieux comprendre de quoi il s'agit.

On a parlé d'intention. Mais je ne veux pas devenir un auteur malgré moi ! À chaque fois que j'écris une phrase, je la conçois en tant qu'auteur parce que c'est mon métier. Il faut insister sur le fait que celui qui écrit exerce un métier. Je le sais d'autant mieux que j'ai lancé des ateliers d'écriture dans l'université où j'enseignais en communication et que je disais chaque fois explicitement à mes étudiants que ce n'était pas parce qu'ils étaient en train d'écrire et de se faire lire – ou de se faire voir car il y a en effet dans tout cela quelque chose qui relève du voyeurisme – qu'ils étaient pour autant devenus des écrivains.

Interroger ceux qui restent terriblement attachés au siècle dernier, que cela limite bien évidemment dans leur existence, ceux qui « ne veulent pas », permettrait de comprendre le sens de cette évolution, qui demeure extrêmement confuse...

▶ **Constance Krebs**

Ne convient-il pas, surtout avec le multimédia, de distinguer la notion d'auteur de celle d'écrivain ? Je suis éditrice et beaucoup des auteurs que j'ai publiés m'ont dit : « je suis auteur, je publie des romans, mais ce n'est pas pour cela que je suis écrivain ». Il y a des romans commerciaux et il y a des œuvres proprement dites et je pense que les choses se distinguent socialement.

▶ **Pierre Mounier**

C'était à dessein le que nous avons pris la précaution de ne pas introduire le mot « écrivain » dans cette discussion...

Un intervenant

Noëlle Chatelet, si des fans de vos livres décident de créer une *fanpage* sur Facebook, comment pourriez-vous considérer que vous n'êtes pas actrice de quelque chose qui se crée autour de votre travail ?

▶ **Noëlle Chatelet**

Je ne suis pas allée voir et je ne veux pas voir car cela me mettrait terriblement mal à l'aise : j'aurais envie de rectifier les choses, d'en ajouter, d'en retrancher... Cela me serait très désagréable, sans doute aussi parce que cela se ferait sans moi.

▶ **Pierre Mounier et Milad Doueïhi**

Merci à tous.

(*Applaudissements*)

L'AUTEUR FACE À LA MÉMOIRE DES ŒUVRES

▶ **Joël Faucillon**, *responsable de lekti-écriture, modérateur des débats.*

Nous accueillons pour cette table ronde Adrienne Cazenobe, conservateur des bibliothèques, chargée de numérisation à Mediadix ; Jean-Claude Bologne, écrivain, ancien secrétaire général de la SGDL ; Alain Cerisier, responsable du développement numérique chez Gallimard ; Marion Chaigne, conservateur, responsable du département de la conservation, bibliothèque Sainte-Geneviève ; Denis Maréchal, chargé de mission pour la diffusion scientifique à l'INA. Alors que la révolution numérique est relativement récente pour le livre, l'INA a engagé une procédure de numérisation il y a fort longtemps, notamment avec la mise en place du dépôt légal des œuvres audiovisuelles.

▶ **Denis Maréchal**

L'Institut national de l'audiovisuel est une institution héritée de l'ORTF. Depuis le 1^{er} janvier 1975, date de sa création, il exerce des missions de formation professionnelle, de recherche, de production et de conservation des archives. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial qui emploie 950 salariés. Une précision : l'INA n'a pas été en avance en matière de numérique. Il s'est trouvé confronté, à la fin des années 1990, à la menace de disparition à très court terme d'un tiers de ses collections en raison de phénomènes physico-chimiques tels que le syndrome du vinaigre. Il n'y a pas eu de volonté spectaculaire de s'affranchir des supports analogiques et de se précipiter à la rencontre du merveilleux monde numérique qui nous entoure : c'était un impératif absolu pour sauver nos collections.

Celles-ci comprennent 60 ans d'archives télévisuelles et plus de 70 ans d'archives radiophoniques. Bien entendu, le volume annuel s'est démultiplié. Depuis la loi de 1992 instituant le dépôt légal, l'ensemble de la diffusion sur les chaînes hertziennes publiques est conservé. Le basculement vers le numérique a rendu possible à la fois cette conservation et ce que nous avons appelé le « plan de sauvegarde et de numérisation ».

Trois chiffres: 850 000 heures de télévision couvrant toute la période de l'analogique, 1,3 million d'heures de radio, plus d'un million d'heures depuis la mise en place du dépôt légal.

▶ Joël Faucillon

Pour ce qui est de l'écrit, la copie numérique est-elle adaptée à la conservation ?

▶ Adrienne Cazenobe

Il existe un parallèle avec la démarche de l'INA. Les bibliothèques patrimoniales ont des collections imprimées de millions de volumes et une étude américaine (Le laboratoire de recherche sur la conservation et la restauration des papiers, de William J. Barrow (1904-1967), *Sally Roggia*, William James Barrow: "A Biographical Study of His Formative Years and His Role in the History of Library and Archives Conservation, Columbia University, 1999).a déterminé que 90 % de ces collections relèvent du fonds contemporain (entre 1811 et aujourd'hui).

Pour affronter la dégradation du papier par acidification, les bibliothèques se sont tournées très tôt, dans les années 1970, vers la micrographie. Le numérique est apparu comme un nouveau moyen de sauvegarder nos collections, le problème étant à nouveau de savoir comment conserver les copies numériques. Des études menées par la bibliothèque nationale d'Australie, par l'association nord américaine le Research Library Group et par l'UNESCO/l'IFLA (Clements, D.W.G., "Preservation and Conservation of Library and Archival Documents": *A UNESCO/IFLA/ICA, " Inquiry into the Current State of the World's Patrimony "* PGI-87/WS/15.,Paris, UNESCO, 1987). ont montré que les premières copies numériques, réalisées dans les années 1990, étaient pour moitié définitivement perdues parce qu'on n'avait pas su les conserver : les formats n'avaient pas été rafraîchis au bon moment, on ne disposait plus des instruments de lecture, etc.

Aujourd'hui, depuis l'annonce de bibliothèque numérique par Google en 2005, nous avons accéléré le rythme : nous n'assumerions plus notre rôle de conservation si nous remettons à Google toutes nos collections et tous nos fichiers en lui laissant totalement la main. En outre, nous avons travaillé à ces questions de conservation, d'autant que le dépôt légal du numérique a été mis en œuvre en 2008. Nous nous sommes inspirés des solutions trouvées par de grandes communautés universitaires, principalement américaines, pour la conservation des périodiques et des revues numériques (plateformes d'archivages : JSTOR, SPARC)

Nous disposons maintenant en France de deux grands entrepôts de conservation du numérique, c'est-à-dire de plateformes dont l'architecture correspond au modèle de l'*Open Archiv Initiative*, avec des rafraîchissements automatiques de lots de données, des créations de métadonnées permettant le référencement, etc. L'un est le Centre informatique national de l'enseignement supérieur, le CINES, l'autre est le Système de préservation et d'archive réparti (SPAR) de la Bibliothèque nationale, qui devrait être ouvert aux bibliothèques qui numérisent des collections dans le réseau du ministère de la culture.

▶ Joël Faucillon

La bibliothèque Sainte-Geneviève est-elle concernée ?

▶ Marion Chaigne

Pas dans le cadre du système de la Bibliothèque nationale. Nous avons des projets de numérisation en cours et notre archivage pérenne se fera probablement sur la plateforme d'archivage du CINES (PAC), comme cela est proposé à différents partenaires dont les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Comme le SPAR, le PAC utilise le modèle conceptuel de l'OAIS (*open archival information system*), qui permet la préservation des données numériques en les décrivant correctement et en organisant leur sauvegarde.

▶ Adrienne Cazenobe

Ce modèle permet d'implémenter des logiciels qui assurent à la fois la production automatique de méta données et le rafraîchissement constant des données dont le format devient obsolète.

De telles migrations posent le problème de la perte de données, celui de la mise en page, qui est importante pour le texte et pour l'image...

▶ Joël Faucillon

Et incidemment pour les auteurs...

▶ Adrienne Cazenobe

Lesquels sont dénommés, dans le langage des bibliothèques, les « responsables intellectuels » !

Autre élément, ces structures de conservation de données numériques sont extrêmement coûteuses, sans commune mesure avec ce que représentait la conservation, pourtant déjà onéreuse, de nos millions d'imprimés. Il est par

exemple inenvisageable de disposer d'un entrepôt par bibliothèque. Les coûts doivent faire l'objet d'une prise en charge au niveau national. La bibliothèque nationale des Pays-Bas, qui a pris en charge la conservation numérique de l'ensemble des fichiers de grands éditeurs scientifiques comme Kluwer ou Elsevier, a dû passer des partenariats internationaux pour y parvenir et elle fait financer une partie de cette conservation par les éditeurs eux-mêmes.

▶ Alban Cerisier

Pour les éditeurs, l'archivage peut se faire suivant plusieurs axes.

Il y a d'abord l'archivage des fichiers de production, c'est-à-dire ceux du bon à tirer qui sont créés par les compositeurs et fournis à l'imprimeur. Ces fichiers sont complexes et coûteux à gérer, à tel point que beaucoup de maisons d'édition de taille moyenne ont déporté la charge de la conservation de ces sources auprès de leur fournisseur. Ce que l'on traitait avec une certaine insouciance jusqu'à il y a une dizaine d'années prend aujourd'hui une importance cruciale : de la maîtrise de ces fichiers découlent des exploitations possibles.

D'où la nécessité, pour les éditeurs, de s'équiper pour gérer dans les règles de l'art ces sources de production. De nombreuses maisons ont engagé un processus de rapatriement des fichiers, ce qui les met dans l'obligation de mettre en place des *process* extrêmement lourds et périlleux. La récupération et la réimpression, dix ans plus tard, de tel ou tel fichier suppose des migrations de logiciels très problématiques. Sous des dehors sérieux, des logiciels comme Express ou Indesign sont des ensembles bricolés qui posent de gros problèmes de conversion d'une version à l'autre.

Deuxième axe : comment, à terme, rendre ces fichiers utilisables dans des formats multiples ? Notre *credo* est d'éviter qu'un seul et unique format propriétaire s'impose. Nous privilégions au contraire des logiques d'interopérabilité selon les supports de lecture et les canaux de distribution numérique.

▶ Joël Faucillon

Ce qui correspond à la demande l'Union européenne : les architectures doivent pouvoir communiquer entre elles. Cela paraît un minimum mais c'est pourtant loin d'être le cas. L'objectif est très important pour la mise à disposition des œuvres.

▶ Alban Cerisier

Les questions peuvent subir un traitement particulier lorsqu'il s'agit des fonds patrimoniaux des éditeurs. Nous sommes, peut-être malgré nous, des

acteurs de la conservation : l'année dernière, Gallimard a numérisé 22 000 ouvrages du fonds, soit 12 ou 13 millions de pages. Il s'agit de préserver un patrimoine qui subit les mêmes processus de dégradation que celui des bibliothèques, mais aussi d'aider à la vente du livre papier par des outils promotionnels et d'aide à la consultation.

▶ Joël Faucillon

Après qu'on l'a numérisée, il faut identifier l'œuvre et même en identifier chaque état, ce qui pose le problème de l'interopérabilité et des métas données. Cette question fait l'objet de réflexions depuis plusieurs années.

▶ Alban Cerisier

Nous participons à ces réflexions. Les maisons d'édition ont en général leur propre système d'information, qui ne répond pas forcément aux règles de l'art et aux normes qui commencent à émerger. Nous nous appuyons par exemple sur la norme ONIX (*online information exchange*), qui permet de décrire de façon quasi universelle les produits de l'édition, pour échanger des données avec le monde des bibliothèques. L'expérimentation de Gallica et d'Europeana a précisément pour but d'assurer l'interopérabilité des métas données. Nous avons commencé avec des modèles d'échanges simples, qui donnent les résultats escomptés. Il faut progresser.

Les éditeurs sont confrontés à une autre problématique, celle de l'échange des métas données avec les canaux de distribution. La norme ONIX sera sans doute utilisée, mais elle n'en est qu'à ses débuts.

▶ Joël Faucillon

On le voit, ce sont les premiers pas. Tout le monde teste beaucoup de choses et l'on n'a pas l'impression qu'il existe beaucoup de procédures assurées. L'INA a certainement des protocoles plus précis, affinés au fil des ans.

▶ Denis Maréchal

Cette question nous renvoie aux usages. L'usage premier des archives n'était pas de garder des images pour la postérité ou à des fins patrimoniales, mais à des fins de re-citation, de rediffusion. Il était crucial, dès l'origine, de pouvoir apporter très rapidement tel ou tel reportage d'information au journal télévisé, par exemple à l'occasion du décès d'une personnalité. À la fin des années 1970, nous disposions d'un gros catalogue, IMAGO (index des masses audiovisuelles gérées par ordinateur). Bref, la notion de catalogage, d'indexation et de précision documentaire est consubstantielle à l'idée d'archives dans l'audiovisuel – dès lors que ces archives sont structurées, ce qui était et reste une exception française : il y a toujours eu, de ce point de vue, une

pratique très volontariste liée au monopole du service public et à la culture très forte de l'ORTF.

Joël Faucillon

La question des métadonnées est au cœur du débat actuel entre Google et les éditeurs. Il s'agit véritablement d'un point névralgique.

Adrienne Cazenobe

Les bibliothèques ont toujours eu pour mission primordiale de produire des métas données : c'est le principe des catalogues, à ceci près que, désormais, nous n'avons plus un objet physique mais un objet « dématérialisé » qui possède des caractéristiques techniques propres et qui est éphémère. La durée de vie moyenne d'une page Web sur l'Internet est d'une quarantaine de jours.

Dès l'arrivée de l'Internet, les bibliothèques se sont demandées comment cataloguer le Web. Toutes les expériences ont buté sur le problème de l'identification des pages et des sites : on ne dispose pas, comme pour le livre, du titre, du nom de l'auteur et de celui de l'éditeur, de l'année d'édition, de la mention de réédition, etc. Les éléments de la page, dont son URL, sont très insuffisants car ils changent constamment. Il suffit que le fichier soit déplacé au sein d'un même serveur pour que l'URL devienne invalide, par exemple. Or nos catalogues doivent comprendre des éléments pérennes.

Si nous nous tournons vers les métadonnées, c'est qu'elles sont en partie générées directement par le document numérique lors de sa création. Nous nous engageons dans le format Dublin Core, mis au point par un groupement de bibliothèques américaines, l'OCLC (*online computer library center*), pour générer automatiquement des catalogues de ressources numériques. Dans le même temps, nous nous efforçons de résoudre la question de l'adressage pérenne.

Joël Faucillon

Le coût de ces opérations implique des mutualisations, tant pour les bibliothèques que pour les éditeurs (ainsi, Gallimard fait partie d'un groupe). Quel peut être le sentiment d'un auteur face au risque de voir disparaître certaines œuvres ?

Jean Claude Bologna

J'étais venu ici en tant qu'auteur, je crains d'en ressortir en tant que « responsable intellectuel » !

En tant qu'auteur, j'ai deux rêves.

Les plus beaux poèmes d'amour du Moyen Âge ont été copiés au XII^e siècle par un moine de Ripoll connu sous le nom de l'« anonyme amoureux de Ripoll ». J'aurais aimé entrer en littérature sous un tel nom ! Le mien ne m'intéresse pas et sa disparition m'est totalement indifférente.

Pour mon œuvre, mon rêve est celui du mythe. Le mythe d'Œdipe dépasse de loin la pièce qu'en a tirée Sophocle. Mon œuvre en tant que telle ne m'intéresse pas et je serais d'accord pour qu'on l'adapte en permanence... pourvu que ce soit pour en faire un mythe !

En revanche, si je suis « responsable intellectuel » (et je me sens en effet responsable de ce que je dis et écris), le problème se pose différemment. Si mon nom est jugé intéressant, parce potentiellement vendeur, ou que mon œuvre est jugée intéressante par un contenu dont je suis responsable, alors la question de la mémoire de mon œuvre se pose très concrètement.

Ce sont là deux réalités extrêmes. En 1986, j'ai publié sur Minitel une nouvelle arborescente, qui ne pouvait se lire que sur ce support. Elle a disparu avec le Minitel. Je l'ai alors reportée sur le logiciel Hypercard, qui permettait l'arborescence. Aujourd'hui, ces fichiers sont périmés, alors que des textes antérieurs, publiés sur papier, sont toujours lisibles. C'était pour moi paradoxal, puisqu'à la même époque, on me proposait de numériser les registres de la SGDL pour leur assurer une conservation pérenne.

J'ai alors consulté des personnes confrontées au même problème. En 2003, alors que la fermeture d'un site de retraitement des déchets radioactifs en Normandie soulevait la question de la conservation des données informatiques, une institution très sérieuse, l'ANDRA (agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), s'est demandé comment nous pourrions avertir nos descendants des dangers qu'ils courront dans 300 ans. Elle a choisi le papier permanent. Mais pour une échéance de 1 200 ans, le meilleur support serait le papyrus. Quant à la langue, elle a hésité entre le français, l'anglais et le latin. Pour une échéance de 300 ans, le français a paru suffisant, mais pour de plus longues périodes, il n'a pas fait ses preuves.

Bref, si je souhaite être encore lu dans 1 200 ans, il ne me reste plus qu'à écrire en latin sur papyrus !

Et si, en bons « responsables intellectuels », nous cherchions un moyen terme ? Si nous devons revenir au latin et au papyrus, je perdrai l'envie d'écrire ; je la perdrais tout autant si tout devait être perdu dans six ans. Depuis que l'on a découvert que le papier acide s'autodétruisait, l'édition a identifié la

question : ce n'est plus le support qui fait la durée d'un livre, c'est la réédition, c'est-à-dire l'exploitation permanente et suivie qui figure dans tous les contrats depuis la loi de 1957.

La durabilité du support (papier ou numérisé) ne nous intéresse donc pas. Ce qui nous intéresse, c'est la durabilité de l'œuvre qui se reproduit de support en support, par réédition d'un livre-papier ou par reformatage d'une œuvre numérisée. Il est intéressant, à cet égard, de disposer de logiciels de reformatage automatique qui assurent la durabilité, non pas du support, mais du contenu.

Cela pose le problème différemment. Si les éditeurs proposent des avenants renouvelant les droits numériques 70 ans après ma mort, pourquoi ne garantissent-ils pas par contrat la reconversion permanente des fichiers qui leur auront été confiés ? Le marché serait alors équilibré.

Mais j'ai bien entendu qu'il y aurait des pertes de données ou des erreurs de contenu dans la reconversion. Cela ne peut qu'inquiéter le « responsable intellectuel » ! Comment être responsable de données dont j'ignore le degré d'altération après vingt reconversions ? Là est pour moi la vraie question. La permanence de la mémoire d'une œuvre, c'est la permanence de la responsabilité que l'on a sur cette œuvre. Et c'est une question de droit moral.

Or, je constate de plus en plus que ce droit moral est tenu pour négligeable. Moi aussi (comme nous l'avons entendu hier) j'ai de bons rapports avec mes éditeurs ; est-ce que cela dispense de lire un contrat ? Dans ce cas, il faudrait tout simplement se passer de contrat ! Comme tout le monde, lorsque je navigue sur Internet, j'accepte sans les lire les conditions d'accès aux sites. Pourtant, quand on s'y arrête, elles font froid dans le dos. Permettez-moi deux courts extraits.

Un éditeur en ligne, qui brandit les mots magiques d' « e-book » et de « gratuit », a entrepris de numériser les œuvres du domaine public en indiquant que : « Les textes sont livrés tels quels, sans garantie de leur intégrité parfaite par rapport à l'original. Nous rappelons que c'est un travail d'amateurs non rétribués et que nous essayons de promouvoir la culture littéraire avec de maigres moyens. » Ce genre de discours est inadmissible pour un auteur et grave pour un responsable intellectuel, aussi grave que si, demain, j'invoquais ma condition de conducteur amateur et non rétribué pour emmener dans le fossé un autocar rempli d'étudiants ! Le bénévolat ne peut pas être une excuse. Nous sommes en droit d'exiger la fiabilité de la numérisation.

Autre citation, puisée sur *Google Books* : « En soumettant, affichant ou publiant le contenu [c'est-à-dire l'œuvre], vous acceptez de concéder à Google une licence perpétuelle et irrévocable pour le monde entier, à titre gratuit et non exclusive pour reproduire, adapter, modifier, traduire, publier, représenter, afficher et distribuer tout contenu que vous soumettez, affichez ou publiez sur les services ou par le biais des services. » À ce niveau-là, on pourrait croire à de l'humour ! Je ne suis pas naïf, je sais que ce sont les conditions que l'on est censé accepter pour pénétrer dans tout site. Mais cela dénote une absence totale de scrupule concernant ce qu'on appelle – ce qu'on appelait – en France le droit moral, et donc une absence totale de scrupule quant au contenu d'une œuvre. Qu'on ne vienne pas me dire, en tout cas, que je suis le « responsable intellectuel » d'une œuvre soumise à de telles conditions ! Car ça, c'est de la malhonnêteté intellectuelle ! (*Applaudissements.*)



Joël Faucillon

Soit dit en passant, Google a fait pire avec son navigateur : le contrat de licence d'utilisateur final prévoyait au départ (la réaction a été telle que la compagnie a dû reculer) que Google devenait propriétaire de toute action ou de tout texte réalisés avec le *Google Chrome*.



Jean Claude Bologne

Il le reste. Rien qu'en cliquant et en fournissant du contenu, nous passons un contrat moral avec Google, valable non pas en droit français mais en droit britannique – ce qui suppose que vous alliez défendre vos intérêts à Londres en cas de contestation – et que Google peut rompre unilatéralement lorsqu'il considère que ce contrat n'est plus commercialement rentable selon ses critères.



Joël Faucillon

Pour leur part, les éditeurs ont-ils l'obligation de conserver l'ensemble des œuvres des auteurs ?



Alban Cerisier

Parallèlement au déploiement de l'offre numérique, nous nous donnons les moyens d'assurer une exploitation suivie et constante. La question de la mise à jour des fichiers est complexe. À ce jour, il n'existe aucun processus automatique qui puisse la garantir. Par ailleurs, il me semble qu'auteurs et éditeurs sont solidaires face à la question soulevée par Jean Claude Bologne. Google est loin d'être l'archétype des éditeurs français !

▶ **Jean Claude Bologne**

Il n'y a aucune intention agressive de ma part.

▶ **Alban Cerisier**

Même si, dans la terminologie des bibliothèques, l'éditeur n'est pas inclus dans les mentions de responsabilité, il éprouve une responsabilité intellectuelle par rapport à ce qu'il publie.

▶ **Jean Claude Bologne**

Nous sommes donc l'un et l'autre des responsables intellectuels...

▶ **Adrienne Cazenobe**

C'est bien à cela que correspond cette notion dans les notices cataloguées.

L'exemple des textes diffusés sur Minitel et aujourd'hui perdus illustre bien la problématique du numérique. Le numérique permet de produire des copies. Lorsque l'original est lui-même numérique, les problèmes de conservation sont bien plus aigus puisque l'on ne peut pas recourir à un original imprimé. Dans le contexte numérique, l'imprimé, qui est pourtant une copie, un exemplaire, devient l'original, le référent, la source fiable. Le rôle des bibliothèques est donc encore plus déterminant.

▶ **Jean Claude Bologne**

Si un créateur utilise le numérique, ce n'est pas pour refaire ce qu'il pourrait faire dans un livre, c'est pour imaginer une œuvre impossible sur tout autre support. J'ai toujours les textes, mais l'architecture est difficile à transposer sur papier.

Si le livre numérique reste un fidèle reflet du livre papier, nous nous privons des possibilités infinies d'un nouveau médium. J'avais commencé un sonnet arborescent qui, d'un seul vers initial, aboutirait à 8192 vers. Le récit arborescent a déjà été tenté par Queneau, et j'en verrais volontiers le principe dans les revirements de *l'Émile* de Rousseau. Mais l'informatique offre des possibilités de création fantastiques pour développer de telles structures. Ce matin, on a disserté sur le Web 2.0, mais le livre numérique est resté au Web 0.0, c'est-à-dire à la base de donnée. Tout le titillement intellectuel, toutes les possibilités de création qu'apporte le numérique ne sont pas sauvegardables, et c'est dommage. Cela m'a coupé l'envie d'achever mes 8192 sonnets !

▶ **Joël Faucillon**

Deux mondes se font face : le logiciel libre d'une part, avec des sources ouvertes, les logiciels propriétaire d'autre part (Microsoft, Adobe, Quark...). Un informaticien ou un chef de projet ne peut rapatrier des informations s'il ne dispose pas de sources ouvertes, donc inter-opérables.

Depuis les années 1980, de nombreux universitaires américains ont utilisé le logiciel Latex pour rédiger leurs articles, et leurs travaux sont aujourd'hui très facilement récupérables. En revanche, récupérer des documents sous Xpress ou Indesign est très compliqué. L'avenir et la pérennité des œuvres numériques passent par l'utilisation de formats ouverts.

▶ **Alban Cerisier**

Cela étant, les logiciels propriétaire permettent la créativité des maquettistes, des typographes, etc. L'effort de structuration en amont des ouvrages, dans des langages considérés comme universels, est une contrainte telle qu'à un moment, on en arrive à ne faire plus que des livres de cuisine. Structurer un guide touristique culturel, par exemple, est beaucoup plus complexe que de structurer un guide touristique pratique : la mise en scène de l'information est elle-même signifiante, extrêmement articulée, bref, très « éditée », avec un nombre important d'auteurs. La résolution de ces problèmes très complexes entre souvent en contradiction avec un travail de structuration en amont permettant une relecture à échéance de 10 ou 20 ans et des déclinaisons de toutes sortes.

▶ **Joël Faucillon**

Dans le cadre du droit d'auteur français, comment assurer la restitution et l'exploitation durable du texte sous forme numérique ?

▶ **Jean Claude Bologne**

Nous en appelons à des auteurs et à des ayants droit responsables. S'ils se désintéressent de l'œuvre, celle-ci est légalement inexploitable 70 ans durant après la mort de l'auteur. Depuis 2002, nous nous battons pour la création d'un véritable fichier des ayants droit à la Société des gens de lettres. Si je me réjouis de la mise en place d'un fichier ARROW, je me réjouis moins de constater qu'il vise tout le monde sauf les ayants droit moraux.

De plus, on affirme que numériser une œuvre revient à lui donner une nouvelle chance. Oui, mais quelle œuvre ? Un livre qui marche bien connaît six ou sept éditions. Pour un universitaire, l'édition de référence est généralement la dernière réalisée du vivant de l'auteur. Mais cela peut être aussi la dernière

ayant reçu l'approbation de l'auteur, qui n'est pas forcément la même. À mon sens, le seul individu capable de déterminer ce qui doit être numérisé, c'est l'auteur. Écarter ce dernier ou ses ayants droit moraux d'un fichier des ayants droit, c'est s'exposer à de gros problèmes dans quelques années ou dans quelques générations.

Certains auteurs ont bon caractère, d'autres moins. On me répond que leur droit moral est garanti par l'éditeur. En a-t-il toujours les moyens, même s'il en a la volonté? Tâchons de sortir de la logique de l'échec: on attend que le problème se pose pour se plaindre au lieu de le traiter à la base. On n'a plus d'autre arme que le procès, qui est toujours une mauvaise solution. Une anecdote personnelle: les livres signés « Jean-Claude Bologne » sont sortis sans que j'aie été consulté, parce qu'il n'y a pas de trait d'union entre « Jean » et « Claude ».

Alban Cerisier

Vous soulevez le problème de la soumission des réimpressions aux auteurs. Dans la numérisation en masse non maîtrisée par les éditeurs, on ne sait pas forcément ce que l'on numérise. Pour les éditeurs, une réimpression est identifiée par un numéro d'édition et un achevé d'imprimer qui lui sont propres. Cela complexifie la gestion des archives puisque figure, parmi les obligations de l'éditeur, la conservation de la dernière version dûment approuvée par l'auteur, qui n'est pas forcément l'avant-dernière. Sans contrôle de l'éditeur, les outils bibliographiques ne proposent pas ces informations. Une édition non revue et corrigée risque d'être considérée comme l'œuvre en tant que telle. En revanche, la notion de genèse et d'évolution de l'œuvre est éminemment maîtrisable par l'éditeur avec l'auteur.

Joël Faucillon

Cette problématique est d'ordre qualitatif. Or on présente souvent l'accélération de la numérisation, et donc l'association avec certains acteurs, comme une nécessité. Quelle est votre position dans la polémique sur l'accord entre la BnF et Google?

Denis Maréchal

L'expérience de l'INA peut apporter un certain éclairage. L'Institut, qui est face à 300 000 ayants droit, a passé une série de contrats et de conventions avec la SCAM, la SACD, les sociétés de journalistes, pour finaliser et organiser la répartition des droits et la circulation des œuvres.

Le numérique est un formidable atout pour protéger les auteurs. Toutes les

images stockées par le biais du dépôt légal sont cryptées. Ce cryptage n'est pas visible mais la « signature » permet de retracer la circulation de l'œuvre, et donc de faire face à toute possibilité de piratage. Je ne voudrais pas que le numérique apparaisse toujours comme quelque chose de non maîtrisable, impensable, sidéral... Globalement, il est toujours possible d'avancer. D'ailleurs, l'INA a étendu le dépôt légal à l'Internet dès lors qu'il s'agit de sites liés à l'audiovisuel. Environ 5 000 sites sont régulièrement « crawlés », ce qui aboutit à une forme de conservation de la mémoire immédiate: en fonction de leur mouvement, il peut arriver que l'on garde les couches successives d'une page jusqu'à plusieurs fois par jour.

Du point de vue de l'usage de ces archives, on est de toute façon confronté à des fragments: on ne regardera jamais l'ensemble. Aux usagers d'inventer comment ils manieront cette matière. Il me semble que l'on en est au tout début. Que faire, par exemple, lorsque l'on doit rendre hommage à un réalisateur de télévision? Faut-il adopter la dernière diffusion, qui a le cas échéant été colorisée et remontée? Il faut également considérer que l'utilisateur d'aujourd'hui ne supporte pas le rythme lent des montages des années 1950-1960 et ne supporte pas le noir et blanc...

Il y a là un monde neuf qu'il nous faut inventer.

Alban Cerisier

La plateforme de distribution numérique Eden que nous venons de créer avec Flammarion et La Martinière-Le Seuil propose aux éditeurs de signer numériquement (« watermarquer ») les ouvrages de façon invisible ou visible, afin d'assurer une forme de traçabilité et de labellisation éditoriale de l'œuvre telle qu'elle est divulguée.

Il est également de notre responsabilité de travailler en commun avec les opérateurs qui imaginent de nouveaux types d'accès au livre – opérateurs de téléphonie mobile, éditeurs de logiciels de lecture, etc. De ce dialogue dépendra une forme de pérennité de l'intelligence des textes. L'articulation entre texte et image, entre texte et notes, doit se trouver restituée par les nouveaux types de lecture proposés, dans une logique patrimoniale d'intégrité des œuvres. Ainsi, à la première page du *Petit Prince* de Saint-Exupéry, l'image du serpent boa est partie intégrante de la narration. Si on la trouve à l'autre bout du texte ou dans un hypertexte un peu difficile d'accès, cela perd son intérêt. Malheureusement, nous sommes encore assez loin de telles préoccupations.

▶ Joël Faucillon

En 2010 arriveront des tablettes tactiles dont on attend beaucoup en matière de multimédia.

▶ Alban Cerisier

Certes, mais nous ne devons pas perdre la main. Il existe par exemple des outils de traitement automatique des bandes dessinées, permettant de créer des fichiers consultables sur i-phone. Même si on ne l'appelle pas « adaptation » (la question est très discutée), cette remise en forme de la matière imprimée d'origine doit impérativement revenir aux auteurs et aux éditeurs, et non aux éditeurs de logiciels. Ce travail de transformation éditorial a son exact équivalent dans le monde du papier.

▶ Joël Faucillon

Comment les bibliothèques mettent-elles les textes à la disposition du public ? Se conformeront-elles à Gallica, y a-t-il d'autres projets ?

▶ Adrienne Cazenobe

Gallica est la première bibliothèque numérique digne de ce nom en France, élaborée en même temps que le site François-Mitterrand. Jacques Attali, qui avait inspiré ce projet sans être suivi jusqu'au bout, voyait une bibliothèque offrant des postes informatiques par lesquels on aurait accès à l'essentiel du fonds imprimé de la Bibliothèque nationale.

Si Gallica n'a pu atteindre cette dimension, c'est que le projet supposait la numérisation d'œuvres sous droits et que les négociations avec les éditeurs français entre 1997 et 1999 ne se sont pas bien passées. La Bibliothèque nationale a donc numérisé les œuvres qui étaient dans le domaine public selon un rythme qui atteignait, en 1999 par exemple, 70 000 documents.

En 2005, Google annonce son projet de constituer pour 2010 une bibliothèque de 15 millions de documents numérisés, issus principalement de grandes bibliothèques américaines. La compagnie passe également des accords avec des bibliothèques européennes.

Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF, a choisi de répondre par un projet de bibliothèque numérique européenne qui puisse faire pendant à cette avancée impérialiste et monopolistique. C'est ainsi qu'a été lancé, en association avec les autres bibliothèques nationales d'Europe, le projet Europeana.

À la fin de 2008, Gallica rassemblait 450 000 documents. Depuis 2007, la nu-

mérisation est montée en puissance, notamment pour alimenter Europeana. Nous en sommes à environ 600 000 documents.

▶ Joël Faucillon

Y a-t-il une ouverture en direction des œuvres sous droits ?

▶ Adrienne Cazenobe

Les négociations avec le Syndicat national de l'édition ont abouti à des accords. Nous sommes en période de test : Gallica propose des œuvres sous droits à partir des fichiers confiés par les éditeurs, et le lecteur qui veut accéder à la totalité du contenu a la possibilité d'acheter le fichier à l'éditeur.

▶ Alban Cerisier

Nous participons à Gallica. C'est une expérience intéressante, qui met en évidence des difficultés concrètes : quelle plateforme de distribution adopte-t-on, comment choisir une plateforme de commercialisation ? Nous avons également pu faire avancer les discussions avec les ayants droit moraux. Lorsque l'on fait les choses sérieusement et non pas à l'arrachée, cela prend du temps, mais c'est bon signe.

Ce projet a été un élément moteur dans la prise de conscience de leurs responsabilités par les éditeurs.

Un intervenant

Qu'il s'agisse de Gallica ou d'Europeana, les auteurs ont été exclus des discussions de départ. À la veille du lancement de Gallica, il nous a fallu avertir la BnF du fait que les éditeurs n'avaient pas forcément tous les droits numériques à leur disposition. Il en a résulté certains remous !

Cela dit, nous sommes très favorables à Gallica, ne serait-ce que pour des raisons de qualité, et les accords passés pour autoriser la numérisation nous semblent tout à fait acceptables.

▶ Adrienne Cazenobe

Je ne suis pas étonnée que l'on n'ait pas pensé à contacter directement les auteurs ! L'interlocuteur du bibliothécaire lorsqu'il acquiert ses documents, c'est l'éditeur. Nous avons tendance à travailler par assimilation avec ce que nous connaissons, si bien que c'est à lui que nous nous sommes adressés, comme lorsque nous accroissons nos collections physiques.

▶ Jean Claude Bologne

Si nous avons participé à une des réunions consacrées au projet Gallica, c'est grâce au SNE qui nous avait alertés.

▶ Jean Sarzana

Nous avons trouvé sur le site de Gallica des ouvrages de L'Harmattan. Pour le monde des auteurs, c'est de la provocation !

M. Denis Maréchal a indiqué que l'INA, face à ses 300 000 ayants droit, a passé des contrats avec la SCAM et la SACD. Or il s'agit de sociétés de gestion collective. Par ailleurs, M. Alban Cerisier a indiqué avec beaucoup de bon sens que les éditeurs étaient très loin de leurs bases.

Selon vous, quelle place la gestion collective est-elle appelée à prendre dans ce domaine ? Les auteurs et les éditeurs ne seront-ils pas amenés à gérer ensemble des droits qui, par leur masse et leur complexité, échapperont à de très nombreux éditeurs ?

▶ Adrienne Cazenobe

Si la gestion des phonogrammes et des vidéogrammes est collective, c'est en raison de la complexité des modes d'exploitation. C'est un problème de seuil : si l'on passe au tout numérique, comment assurer les droits des ayants droit si ce n'est par des modes de gestion collective, voire par des modes de licence légale ?

Un intervenant

La rémunération d'une chanson est fonction de son audience, mais seul un organisme immense comme la SACEM peut calculer au centime près ce qui revient à l'éditeur, à l'auteur, au compositeur, à l'adaptateur, etc.

Un intervenant

C'est une option raisonnable à moyen terme. Même les objections que l'on a opposées au projet de Google ont fait apparaître que l'on avait besoin d'une structure permettant de gérer collectivement les droits. Nous sommes en train de nous perdre dans un magma de complications inter-individuelles qui devient très difficilement gérable contractuellement.

▶ Jean Sarzana

Soit, mais la SACEM gère tous les droits depuis 150 ans. La culture de la musique n'a rien à voir avec celle de l'écrit. Les éditeurs sont parfois très

hostiles à la gestion collective et ils n'ont peut-être pas tout à fait tort. Cela étant, nous sommes dans une période qui nous contraint à nous y préparer. Mais il ne saurait être question de licence légale !

▶ Adrienne Cazenobe

On n'avait évoqué cet aspect que pour la copie numérique.

▶ Joël Faucillon

Si certains éditeurs se retrouvent sur Gallica 2, c'est qu'ils ont passé un contrat de distribution avec un e-distributeur. Si l'on y trouve une maison d'édition condamnée à plusieurs reprises pour sa politique de droits d'auteur, il faut s'en référer à Denis Zwirn, président de Numilog, qui distribue L'Harmattan.

▶ Jean Sarzana

Quelqu'un a bien donné son accord à l'arrivée de L'Harmattan. On n'a pas pris le catalogue en bloc !

▶ Alban Cerisier

L'avantage de L'Harmattan, c'est qu'il avait 5 000 titres immédiatement disponibles.

▶ Catherine Borgella

Je suis auteur audiovisuel, documentariste et scénariste. Je suis également auteur littéraire et membre du comité de la SGDL où je représente les auteurs de l'audiovisuel.

Une question me préoccupe au regard de mes besoins et de mes usages en matière de bibliothèque numérique : je m'attendais à ce que Gallica et Europeana s'intéressent d'abord à la numérisation des introuvables et des incommunicables, car c'est là que se trouve le véritable gisement de mise à disposition des œuvres pour le grand public. À mon sens, les relations avec les ayants droit et les éditeurs auraient pu être légèrement différées puisqu'il s'agissait aussi d'inciter les éditeurs à donner une nouvelle vie à ces ouvrages par l'édition traditionnelle.

Par ailleurs, je m'interroge sur la façon dont le Centre français d'exploitation du droit de copie pourra continuer à exercer ses prérogatives en cas d'impression à domicile des documents mis en ligne par les bibliothèques numériques. De même, en matière de communication et de prêt, comment la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit pourra-t-elle percevoir les droits que les auteurs et les éditeurs peuvent revendiquer ?

 **Adrienne Cazenobe**

La notion d'œuvre introuvable ou incommunicable rejoint celle d'« œuvre orpheline » inventée par Google : une œuvre qui a été éditée, qui se trouve dans un catalogue, mais dont on ne peut plus retrouver l'auteur et l'éditeur... Alors que Google veut mettre en ligne ces ouvrages, Gallica ne le peut pas en raison de sa démarche très respectueuse des ayants droit : avec qui négocier l'autorisation de la copie numérique si l'on a perdu la trace du titulaire actuel des droits ? Bien entendu, le catalogue que l'on pourrait constituer ainsi serait très intéressant et Google s'attire la bienveillance du public sur ce thème.

 **Alain Absire**

Les œuvres orphelines sont une chose, les introuvables une autre. Ce sont les introuvables qui représentent l'immense majorité des œuvres numérisables. On appelle cela la « zone grise » : les livres qui ne font plus l'objet d'une exploitation permanente et suivie sans que, pour autant, les auteurs récupèrent leurs droits.

Quant aux œuvres orphelines, elles devraient être gérées par une société de gestion collective qui s'assurera de la possibilité de les numériser après un délai permettant de réaliser des investigations sérieuses.

 **Joël Faucillon**

Il nous faut conclure. L'auteur veut-il avoir le mot de la fin ?

 **Jean Claude Bologne**

Je déteste les mots de la fin !

 **Joël Faucillon**

Merci à tous.

LES ENJEUX DE LA DIFFUSION ET DISTRIBUTION, L'AVENIR DU LIVRE DE QUALITÉ

Alain Absire

Avant une brève introduction, je voudrais présenter nos intervenants : Philippe Colombet, « ambassadeur » de Google en France, à la tête du programme Google livres, a travaillé pendant dix ans chez Hachette Livres. Ancien chef de projet de la première encyclopédie numérique en français parue chez Hachette multimedia, il est également auteur du livre « Entreprises en révolution » chez JC Lattès. Merci de votre présence car c'est bien que Google s'exprime, ce qui est une première.

Thierry Pech, directeur général du Seuil et ancien secrétaire général de la République des idées, est auteur de plusieurs ouvrages dont « Rabelais », « Les multinationales du cœur, les Ong ».

Marie-Pierre Sangourad est directrice du livre à la Fnac depuis 2008 et ancienne directrice des éditions J'ai Lu,

Charles Kermarec est directeur de la librairie Dialogues, grande enseigne indépendante qui vend des livres numériques sur son site Internet et fonde sa propre maison d'édition, papier et numérique.

François Maillot est directeur de *La Procure*, la plus grande librairie religieuse sur Internet, plus 4 librairies à Paris, 2 en île de France, 21 en province, deux en Italie, une en Suisse,

Stéphane Michalon, libraire pendant 16 ans entre autres chez Virgin Megastore et dans le groupe L'Arbalète, est fondateur de *ePage* en 2008, prestataire de solutions be to be à destination des éditeurs et des libraires.

Pour introduire le débat, quelques remarques. Nous parlons beaucoup depuis hier de refondation de la chaîne des valeurs du livre, et des notions se dégagent dont celle d'offensivité, évoquée lors de mon dialogue avec Nathalie Kosciusko-Morizet.

Offensivité sur Internet, dans le changement radical d'environnement que nous vivons. Je suis convaincu que le problème se situe dans ce changement, la diffusion et la distribution le prennent en compte et la révolution numérique de l'auteur et du lecteur est bel et bien là, quand bien même aujourd'hui

le numérique représente 1 % du chiffre d'affaires de l'édition, ce qui ne veut sans doute pas dire grand chose. C'est la raison de ce forum, il est de notre devoir tous ensemble d'anticiper ce qui nous attend. Ce qui nous attend, c'est le surgissement radical de l'utilisateur et de là, une nouvelle configuration de l'action de la chaîne du livre, du marché, sachant que nous sommes tous demandeurs de régulation, idée fortement ressortie des débats d'hier. C'est le rôle de la Sgdl de dire que c'est ensemble que nous allons réussir, il n'y aura pas de réussite isolée, il nous appartient de capter ces flux de valeurs au profit de tous les acteurs de la chaîne.

Enfin, une actualité intense avec trois événements : Editis associé à Media Participations et d'autres groupes et éditeurs crée sa propre plateforme de diffusion numérique l'*e-Plateforme*, Amazon lance son lecteur *Kindle* en version mondiale et Google lance *Google Editions*, service de librairie en ligne, et tout cela en quarante huit heures !

Pour lancer le débat, il est intéressant de se pencher sur ces plateformes numériques et il y a quelques jours au Cnl, le ministre de la Culture s'est prononcé en faveur d'une plateforme unique. Quatre plateformes aujourd'hui : *Eden-Livres*, Editis avec *e-Plateforme*, Hachette avec *Numilog* et l'Harmattan (*Harmathèque.com*).

A quoi correspond cet essor, à quels besoins, nécessités ? Est-ce une bonne chose pour les lecteurs, les auteurs, les libraires ?

Thierry Pech

Rappelons d'abord que la plupart des grands groupes d'édition en France se sont battus pour garder une indépendance de distribution. C'est donc la suite de cette histoire. Et c'est dans l'intérêt de toute la chaîne des métiers avec lesquels ils travaillent. Si ces plateformes arrivent à travailler ensemble, il n'y aura pas de problème. A qui leur multiplicité pourrait-elle causer des difficultés ? Aux libraires, tout d'abord. Mais si c'est une difficulté pour les libraires, cela devient un problème pour nous. C'est pourquoi nous avons tous intérêt à ce que ces quatre plateformes apprennent à travailler ensemble, c'est-à-dire à être interopérables. Dans le cadre d'*EDEN-LIVRES*, nous nous sommes toujours déclarés favorables. Et j'ai le sentiment que les autres acteurs n'y sont pas opposés. Je ne pense donc pas qu'il y ait là une menace majeure pour l'avenir, la question étant de savoir quand et dans quelles conditions on mettra en œuvre cette interopérabilité. Pour ma part, je suis assez optimiste.

Alain Absire

Que signifient pour un libraire ces quatre plateformes ?

François Maillot

Si les grands groupes ont voulu garder leur indépendance de distribution, c'est parce que c'est là qu'est le profit. Dans le numérique, la logique est différente. La véritable question est celle du référencement, travail qui a été fait pour le livre physique avec la base *DILICOM* qui représente des décennies de travail continu, au service commun de toute la chaîne du livre. C'est ce qui est crucial pour le numérique, le mode de référencement, l'accès à la connaissance des livres numériques qui vont être sur le marché. Les libraires que nous sommes doivent s'en remettre à la sagesse des éditeurs, à qui ils demandent une facilité d'utilisation afin de pouvoir vendre au grand public les produits numériques.

Alain Absire

Que trouvez-vous sur la plateforme d'*EDEN-LIVRES*, dont je rappelle que c'est Gallimard, La Martinière, Le Seuil et Flammarion.

François Maillot

Il y a plusieurs offres exclusives l'une de l'autre et comme je n'ai pas envie que La Procure soit liée à une seule, cela nous oblige pour l'instant à envisager des développements séparés. Il y a tout un travail à faire pour qu'un libraire puisse vendre des fichiers numériques sans pour autant les « ghettoïser » via un ou plusieurs onglets numériques sur le site des librairies, ce qui suppose un travail en commun pour arriver à intégrer de façon efficace, simple et à moindre coût les propositions numériques des éditeurs.

Marie-Pierre Sangouard

On comprend tout à fait que les éditeurs aient envie de conserver leur distribution y compris numérique : mais je les interpelle par rapport à ce qu'on a connu avec le marché du CD qui a été tué faute d'accord sur les normes. Nous sommes plus en avance au niveau de la librairie car nous sommes tous en train de travailler autour de l'*EPUB* et du *PDF*. Aujourd'hui, c'est bien le client qui est en demande et on doit pouvoir lui proposer une offre totalement intégrée, où tous les éditeurs qui ont une proposition numérique puissent être représentés de manière intelligente sur le site de chacun des libraires ; ces derniers pouvant organiser leur offre de façon compréhensible pour le futur acheteur. Il faut également pouvoir intégrer cette proposition numérique à la proposition physique qui existe déjà, en terme d'offre marketing et de ciblage des consommateurs.

Alain Absire

Charles Kermarec, vous êtes déjà en partenariat avec Numilog, l'e-diffuseur de Hachette, première association d'e-diffuseurs.

Charles Kermarec

On est plus avancés que cela car nous avons résolu les problèmes évoqués. Il était pur nous hors de question de multiplier les entrées. On peut donc acheter sur notre site tous les livres, physiques ou numériques de tous les éditeurs. Et comme pour les livres physiques, on paie une seule fois à la caisse. Cela est techniquement relativement simple à mettre en place.

Alain Absire

On vous avait entendu beaucoup plus critique au Salon du Livre, en particulier sur le référencement et le niveau d'interrogation des œuvres.

Charles Kermarec

Le site de la librairie Dialogues existe depuis 1999, nous discutons depuis cette époque avec l'ensemble des éditeurs pour avoir en ligne la même chose que pour le livre papier comme des couvertures imprimées, des quatrièmes de couverture etc... A part *EDITIS*, aucun éditeur ne peut nous fournir les éléments nécessaires à la vente des livres ce qui est proprement scandaleux. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de le faire d'autant que ces éléments existent chez les fournisseurs. Il s'agit de faire concurrence à Amazon, à la Fnac et nous sommes désarmés parce que les éditeurs sont soit inconscients, soit ils estiment que cela n'en vaut pas la peine.

Marie-Pierre Sangouard

Je vais prendre la défense des éditeurs qui font des efforts pour nous aider à vendre correctement leurs livres.

Charles Kermarec

Certains petits éditeurs font le nécessaire, mais pas les mastodontes.

Thierry Pech

Certes, les éditeurs ont pris le train en marche. En revanche, je doute qu'ils soient informatiquement « sous-doués ». Il y a un an, il n'y avait pas quatre plateformes, pas autant de débats non plus. Les investissements sont allés croissant et nous sommes confrontés à une difficulté peu visible qui est au cœur de notre métier : la gestion des droits (et pas seulement ceux des auteurs). Pour certains livres, l'accumulation de droits (auteurs, directeur d'ouvrage, illustrateurs, etc.) produit in fine un objet assez composite. Les couvertures – en particulier les couvertures illustrées – font partie de cette problématique. Certes, nos contrats, depuis de nombreuses années, comprennent le numérique. Mais nous souhaitons être prudents : c'est pourquoi nous prenons le temps de consolider ces droits. C'est assez long et complexe,

mais cela ne relève en rien de la technologie. On ne gère pas en six mois plusieurs milliers de titres actifs.

Charles Kermarec

Dans ce cas, pourquoi ne fournissez-vous pas aux librairies en briques des livres avec couvertures blanches ? Et puisque vous ne le faites pas, et puisque vous fournissez aux librairies en briques des couvertures en couleur, et dont les quatrièmes proposent des argumentaires, pourquoi ne fournissez-vous pas aux librairies en clics les mêmes visuels et les mêmes argumentaires ? Aucun auteur ne refusera que son livre apparaisse avec sa couverture illustrée et son argumentaire de quatrième sur les sites des libraires indépendants.

Thierry Pech

Je répondais sur le terrain des objets numériques à proprement parler. Pour ce qui est de l'exploitation des livres physiques, on peut trouver nos couvertures sur de nombreux sites de librairies.

Alain Absire

Qu'est-ce que cela vous inspire Philippe Colombet ?

Philippe Colombet

Tout d'abord, je vous remercie de votre invitation. Comme vous l'avez dit, je suis aussi auteur et ai donc un peu l'impression de « jouer à domicile » comme on dit au foot.

C'est normal que chacun ait envie d'apprendre et de vouloir maîtriser ces métiers d'avenir, libraires comme éditeurs. Nous travaillerons avec toutes les plateformes qui se présenteront. Mais à la base, notre métier est de recenser l'information et de la rendre utile parce que pertinente. Pour les internautes, la pertinence est beaucoup plus dans les livres que dans un article de Wikipedia, d'où l'importance du livre dans le moteur de recherche. C'est pourquoi il nous paraît si important de travailler avec les éditeurs, les libraires, les bibliothèques. On vient au livre de deux manières, soit comme une nouveauté, soit via une demande formulée à un libraire, ou via des sites, des moteurs de recherche etc...

Comment arrive-t-on aux livres ? Le moteur de recherche est le reflet de millions de questions dont plusieurs centaines de milliers concernent les livres. Que fait-on de toutes ces intentions exprimées ? Comment les faire arriver au bon interlocuteur, charge après à chacun de vendre le livre sous quelque forme que ce soit. Il ne faut pas occulter l'apport d'Internet en terme de reflet des désirs et des attentes par rapport aux livres.

Alain Absire

Je vous ai fait part hier de mon étonnement de l'appellation *GOOGLE EDITIONS* ce nouveau service de librairie en ligne n'étant pas un service d'édition, mais une plateforme commerciale pour achat et lecture sur différents supports électroniques, et vous êtes en réseau ouvert contrairement à *KINDLE*, avec 400 à 600 000 titres disponibles au 1^{er} trimestre 2010 soit 30 % de plus que sur *KINDLE STORE*.

Philippe Colombet

Ce sont des projections. Nous avons 30 000 éditeurs partenaires dans le monde représentant deux millions de livres, et parmi eux certains ont les droits numériques sur l'œuvre. Notre estimation comprend les pays où nous allons lancer l'offre.

Alain Absire

A ces titres viendront s'ajouter le million d'ouvrages classiques déjà indexés tombés dans le domaine public, les prix seraient déterminés par les maisons d'édition titulaires des droits, avec vente directe au lecteur, ce que je voudrais que vous nous expliquiez.

Philippe Colombet

Nous souhaitons que l'internaute ait plusieurs moyens d'accès. La conception de cette offre résulte du travail mené depuis plusieurs années avec les éditeurs qui veulent mettre en place avec nous une offre légale qui permette d'accéder aux livres. Ce que nous proposons s'articule selon deux principes. Nous ne voulons pas être attachés à un format ou à un type de lecteur fermé, et l'accès au livre doit être pérenne donc non dépendant du support d'origine. Nous ne voulons pas que le livre numérique soit perçu comme ne pouvant être gardé dans la durée, car si tel est le cas, il y aura une forte pression à la baisse des prix. Et nous voulons également être disponibles chez les libraires en ligne, quelle qu'en soit la taille et la niche, ce qui nous différencie des autres opérateurs.

Alain Absire

Vous envisagez aussi d'être partenaires avec les libraires, avec partage des revenus, 45 % à l'éditeur et 55 % au détaillant dont « une petite part » pour Google, non précisée, plus une présence directement sur le site d'un éditeur. La seule solution qui préserve la chaîne de valeur du livre est quand vous êtes partenaire du libraire.

Philippe Colombet

Il y a beaucoup de livres de spécialités. J'étais hier chez un éditeur, *Le Temps des Cerises*, qui réédite Marx. Il tente par tous les moyens d'être présent en librairie et fait un travail de vente par correspondance. Il existe donc ce modèle d'éditeurs qui sur tel ou tel segment doivent travailler avec une clientèle qu'ils connaissent et Internet va s'intégrer dans des schémas différents de ceux de la littérature générale.

Alain Absire

Marie-Pierre Sangouard, vous êtes prêts à travailler avec Google ?

Marie-Pierre Sangouard

Nous n'avons pas encore établi de contacts très avancés, mais on se laisse ouvertes toutes les possibilités. On constate aujourd'hui que plus de 50 % des appels d'offres pour les bibliothèques concernent le numérique et donc sur tout un pan des catalogues, l'édition numérique prend le pas de façon très forte. De plus, sur le numérique on va être capable d'avoir des stratégies ciblées beaucoup plus développées que ce qu'on fait avec le livre physique.

Charles Kermarec

45 % pour l'éditeur, 55 % pour le distributeur, c'est la même économie que pour le papier. 55 % sur lesquels une partie est reversée au libraire.

Philippe Colombet

Oui, une part motivante

Charles Kermarec

C'est quoi une part motivante ?

Philippe Colombet

C'est à voir selon chaque pays. Les chiffres donnés la semaine dernière à Francfort sont globaux. En France, cela permettra d'aboutir à des pratiques intéressantes....

Charles Kermarec

Non, non, ce n'est pas juste. On a déjà un modèle avec *EDEN LIVRES* qui propose 25 %, tout comme *EDITIS* et *NUMILOG* - je crois d'ailleurs que le Conseil de la Concurrence s'en préoccupe.

Philippe Colombet

Ce sera au moins ça

 **Charles Kermarec**

Donc Google va prendre 30 %, pour quoi ?

 **Philippe Colombet**

Charles, nous travaillons déjà ensemble, vous savez que nous pouvons mettre en place des solutions qui technologiquement marchent bien, et quand la presse a parlé d'une petite part, ce sera une petite part, pas celle que vous évoquez, mais je ne veux pas m'arrêter à un pourcentage.

 **Charles Kermarec**

C'est quand même une vraie question car si vous dites que c'est 30 % ou plus pour les libraires, vous allez peut-être obliger les distributeurs à relever le niveau de la rémunération des libraires.

 **Philippe Colombet**

Ne faisons pas comme si le marché existait, essayons de nous adapter localement, tout le monde apprend sur ce marché naissant, il faut que chacun trouve sa place.

 **Charles Kermarec**

Que pensez-vous des propos de Madame Kosciusko-Morizet qui a dit hier que les éditeurs doivent veiller à sauvegarder les réseaux et à ne pas commettre les mêmes erreurs que les majors du disque qui ont tué les disquaires.

 **Philippe Colombet**

Je pense que l'économie des éditeurs repose sur cette diversité de canaux et c'est pourquoi nous tenons à ce que cette plateforme soit mise à la disposition des libraires. Nous pensons d'ailleurs que la majorité des ventes se fera via les plateformes des libraires. D'où l'importance que ce soient des libraires français qui s'approprient cette technologie et soient ainsi le point d'achat et de contact avec l'internaute.

 **Stéphane Michalon**

Google propose une plateforme unique, mais finalement il n'y en a que quatre qui proposent la même chose que Google, permettre à un libraire de vendre des livres numériques. Où est le problème et en quoi faut-il s'inquiéter de voir de grands éditeurs le faire eux-mêmes plutôt que de le confier à un tiers type Google. Pour ma part, je trouve que quatre plateformes c'est peu, l'expérience de Charles Kermarec ou la notre prouve que c'est possible de travailler avec plusieurs plateformes. De toutes façons, il y en aura plusieurs. Les livres en langues étrangères seront sur d'autres plateformes, tout comme les

dvd pour les libraires qui en vendent etc... J'espère que ces grands groupes qui créent leurs propres outils continueront de faire appel aux éditeurs et aux distributeurs pour diffuser les livres numériques.

 **Thierry Pech**

Je n'ai pas bien compris. Que fait exactement l'internaute qui va sur *GOOGLE EDITIONS* pour acheter un livre numérique ? Il télécharge un fichier à un prix fixe, ou bien il achète un accès à un texte (où, pour combien de temps ?) ? Et dans ce cas (vente directe), puisque le libraire n'intervient pas, votre part grossit-elle ? Compte tenu du niveau imbattable de fréquentation de votre site, combien de temps aurez-vous besoin de partenariats avec des libraires si la vente directe se développe ?

 **Philippe Colombet**

L'économie de Google fonctionne sur le partenariat. Notre modèle est publicitaire pour 98 % de nos revenus. Et les liens commerciaux que vous trouvez sur Google, vous les trouvez aussi sur d'autres sites tels *LE MONDE.FR*, *ORANGE*, *FREE...*

Le propre de notre conception d'Internet c'est la plateforme, qui a vocation à exister là où sont les internautes et pas seulement sur Google. C'est l'aboutissement du *WEB2.0* de considérer qu'à partir du moment où on a une plateforme technologiquement validée par l'internaute, en l'occurrence la publicité, c'est par un réseau de partenaires que cette plateforme peut prouver son efficacité. C'est ainsi que nous fonctionnons pour la partie publicitaire de notre métier, soit 99 % de celui-ci. Nous avons le même désir de « syndiquer » autour de cette plateforme livres le maximum de partenaires. Ce n'est pas une posture, mais bien la manière dont nous fonctionnons dans tous nos programmes. Il y aura effectivement des livres dont on pourra acheter l'accès sur Google, mais cette offre n'est concevable que si elle est ouverte aux autres. C'est intrinsèque à notre technologie d'être transportable. L'internaute pourra accéder à un livre sur différents terminaux, nous croyons au *CLOUD COMPUTING* en français *L'INFORMATIQUE DANS LES NUAGES*, c'est à dire que des contenus seront pérennes, interopérables et sécurisés quand ils seront stockés de manière sécurisée, avec des accès par mots de passe, à travers un compte, ce qui garantit la portabilité. C'est ce que sera l'offre consommateur, non un *ITUNES* du livre, mais un accès distant avec la possibilité de garder un cache pour ne pas interrompre la lecture si vous êtes en train dans un tunnel par exemple.

Etant entendu comme le rappelle Alain Absire que cela fonctionne avec les livres pour lesquels les éditeurs ont donné les droits numériques.

Alain Absire

Thierry Pech, est-il insensé de penser que de grands éditeurs français puissent un jour proposer la même chose, deux ou trois possibilités d'accès à un catalogue numérique, ou restez-vous fidèles à la chaîne du livre, au réseau de librairies ? »

Thierry Pech

Pour *CLOUD COMPUTING* je propose *INFORMATIQUE DES NÉBULEUSES*.

Pour répondre à votre question, rien n'est insensé car nous sommes au cœur d'une révolution technologique disruptive: on ne sait pas encore très bien sur quels modèles elle débouchera. Je cite souvent l'exemple d'Edison qui pensait que le phonographe servirait à enregistrer la parole des mourants. Les gens qui sont les premiers acteurs de ces révolutions ne connaissent pas l'histoire qu'ils sont en train d'écrire ! On peut tout imaginer. Pour le moment, notre intention, parce que nous pensons que cette chaîne du livre est garante de qualité et de diversité, est de la projeter dans l'univers numérique. C'est la philosophie qui a présidé au lancement d'*EDEN* et c'est pourquoi ces trois éditeurs se sont réunis autour d'une même conception du métier. Plus grand sera le nombre de gens qui nous suivront, plus satisfaisante sera cette expérience, et plus on se rapprochera de notre objectif d'assurer à nos métiers une vie nouvelle et plus longue sur ces nouveaux supports. Mais on peut imaginer beaucoup d'autres systèmes.

Marie-Pierre Sangouard

Vous avez tous été d'accord hier pour dire que l'éditeur avait encore un avenir, et nous sommes aussi persuadés que le libraire en a un aussi, qui est également en train de s'écrire. La prescription du libraire est essentielle pour développer ce nouveau support de lecture. Le libraire fait sens pour le consommateur comme pour l'éditeur et il est aussi la clé des prochains développements.

Alain Absire

Sans mettre en doute votre sincérité, peut-être le libraire a-t-il encore un avenir comme on dit de quelqu'un « il est encore jeune », ce qui veut dire « il est déjà vieux ».

Charles Kermarec, en quoi consiste votre partenariat avec Google ?

Charles Kermarec

Nous parlons de façon franche et plutôt agréable depuis deux ans, sans pour autant que j'oublie que je suis un pot de terre contre un pot de fer. Les relations ne sont pas plus difficiles que celles que nous avons avec Hachette,

Editis ou Gallimard, autres pots de fer. En tant que futur éditeur, si nous mettons nos livres chez Google, ce sera à la condition qu'ils soient revendus par des sites de libraires. Chez nous le marché du livre est à 99,8 % celui du livre physique, nous n'allons donc pas nous tirer une balle dans le pied !

Alain Absire

François Maillot, avez-vous un partenariat avec Google ?

François Maillot

Nous avons un partenariat qui est sur le point d'aboutir notamment pour le feuilletage sur le site de *La Procure*. En France nous savons bien que 90 % des requêtes Internet passent par le moteur de recherche Google, dont un nombre important concerne le livre. Des partenariats naturels peuvent se lier entre Google et libraires, mais nous n'oublions pas que nous ne sommes pas de la même taille : tout doit se faire de manière claire afin de garantir la spécificité de la chaîne du livre pour que la librairie puisse exister demain, ce à quoi nous serons toujours très vigilants. D'autant que j'estime que c'est une illusion totale de penser que, parce qu'on bascule dans l'ère du numérique - dont je sais qu'elle introduit de nouveaux processus d'écriture, de nouveaux modes d'appréhension du livre, qu'elle met le lecteur et sa demande beaucoup plus au cœur du processus - les gens qui écrivent pourraient demain se passer de médiations. Je suis un ardent défenseur de la médiation qui permet à des auteurs qui ne sont pas très reconnus, pas très « grand public » d'exister. La librairie jouera son rôle dans le numérique. Pour ce qui concerne *La Procure*, quand on nous demande sur nos spécialités un ouvrage qui n'est plus disponible au catalogue d'éditeur, « manquant sans date », le jour où nous pourrons dire au client que nous pouvons soit lui imprimer à la demande, soit lui fournir un fichier numérique, nous serons dans notre rôle de préconisation, de conseil, de vente, de courroie de transmission entre le lecteur et l'auteur. Cela doit continuer sinon seuls existeront les gros blockbusters.

Alain Absire

Inutile de vous dire que nous auteurs partageons totalement votre point de vue et que le type de livres que nous écrivons, en tout cas majoritairement dans une maison comme la nôtre, a absolument besoin du réseau de médiation de la librairie et ce n'est pas un hasard si la *Slf* habite ici.

Stéphane Michalon, vous qui proposez un service aux éditeurs et aux libraires, pouvez-vous nous expliquer de quoi il s'agit ?

▲ Stéphane Michalon

C'est d'abord un service aux libraires.

En 2007, étant alors libraire je constate que des éditeurs commencent à commercialiser des livres numériques. Il y a alors beaucoup de discussions avec Gallimard qui vend en direct *Le Débat*, par article, alors que nous n'avons que la version papier, puis c'est *L'élégance du hérisson* mis en vente sur Numilog, alors que c'est la librairie qui a fait le gros du travail pour lancer cet ouvrage et qui ne peut pas le vendre en numérique. Puis les libraires jeunesse, qui ont vendu beaucoup de livres audio, de livres avec cassette, puis des livres avec Cd et maintenant des livres avec Mp3. Et à la fin, plus de libraires puisqu'on peut acheter en direct sur *Ecoutez Lire*. Donc les libraires se sont tournés vers les Ssii, pour moi ce fut *Tite Live*, et de fil en aiguille nous avons voulu faire évoluer les outils proposés aux libraires pour les mettre en capacité de commercialiser l'offre numérique des éditeurs. La plupart des libraires utilise un logiciel de gestion, tout comme pour les bases de données et un certain nombre de libraires, tel Charles Kermarec, investissent par eux-mêmes. Mais beaucoup d'autres souhaitent être accompagnés et nous leur proposons un service qui agrège des catalogues venant de différents entrepôts, donnons des outils commerciaux permettant de vendre le livre numérique en magasin, et cela peut aller aujourd'hui jusqu'à apporter un service de grossiste pour de nouveaux supports type tablettes à encre électronique car il n'est pas forcément évident pour un libraire d'ouvrir un compte chez chacun des différents fabricants.

▲ Alain Absire

Charles Kermarec, vous avez parlé hier de la collection, pouvez nous en dire plus ? Y a-t-il de nouvelles potentialités que peuvent offrir les libraires grâce au numérique ?

▲ Charles Kermarec

Jusqu'à présent, les fichiers numériques sont proposés en téléchargement sur les sites de Dialogues, la Fnac, Amazon etc... et la grande majorité des libraires est alors exclue de la vente de ces fichiers. La plupart d'entre eux n'a pas de site ou pas de site sur lesquels on puisse faire du téléchargement de e-books. Nous sommes les premiers, avec trois mois d'antériorité. Des technologies permettent de faire rentrer le numérique dans les librairies et non sur les sites des éditeurs, il s'agit d'un code 2D, utilisé au Japon depuis 2003 pour d'autres usages. On a développé des programmes qui permettent d'imprimer dans un livre papier un code 2D qu'on scanne avec un téléphone portable ou dont on note le code sur son ordinateur et on accède alors à une page web à partir de laquelle on lit ou télécharge le livre dans son intégralité

et son intégrité. On propose à la fois la librairie physique et la librairie numérique dans un livre papier. Ce que faisant, on remet tous les libraires dans le circuit, et on offre au lecteur qui n'a pas le livre papier avec lui, la possibilité de reprendre le livre là où il l'avait laissé chez lui, et de le lire sur une plateforme de lecture électronique.

▲ Alain Absire

C'est une mutation du rôle du libraire. De votre point de vue, on revient au libraire du 19^{ème} siècle qui est aussi éditeur. Vous êtes plutôt précurseur sur une double clé de lecture puisque vous vendez du livre physique pour aboutir éventuellement au livre numérique. Ce qui est intéressant, c'est que vous avez choisi de le faire sur la nouvelle.

▲ Charles Kermarec

Bien que les libraires, dont je suis, disent que la nouvelle ne se vend pas. Prenons pour exemple le livre de Hervé Hamon, *La diagonale du traître* qui va me donner douze nouvelles de douze pages, chacune consacrée à un aspect du traître ou de la trahison, Michel Serre va me donner des nouvelles, *Voies et voyage en biogé* dans son domaine de prédilection, un autre auteur va nous donner, sous pseudonyme, *Lulu personne*, des nouvelles érotiques.

▲ Alain Absire

On parle beaucoup d'un portail de la librairie indépendante, je voudrais avoir vos avis : où en sommes nous, est-ce une solution ? Cela va-t-il démultiplier les points d'entrée du livre dans les librairies indépendantes ?

▲ Stéphane Michalon

La première chose qu'a faite ePage est de frapper à la porte de la Bnf et de dire à Arnaud Beaufort que dans le projet Gallica de vente de livres sous droits, on pouvait ramener les libraires qui pouvaient vendre les livres numériques. La Bnf a dit oui sous réserve d'un portail rassemblant plusieurs libraires. Il existe donc un petit portail de quinze libraires qui vendent les formats numériques des éditeurs à un seul endroit.

▲ Alain Absire

Cela a vocation à se développer ?

▲ François Maillot

C'est un besoin pour la librairie, donc pour toute la chaîne du livre parce que c'est aujourd'hui illusoire de penser que chaque libraire va pouvoir développer un site utile, visible et bien référencé. Ce portail répond à une nécessité.

Ce n'est pas exclusif du fait que d'autres librairies plus importantes ou avec une spécificité développent leur propre site, et nous serons libraires associés du portail. Je crois savoir que le projet avance bien. D'autres sont mieux à même d'en parler que moi.

Alain Absire

On voit bien comment le monde des auteurs, des libraires, des éditeurs est en pleine évolution/révolution. Mais il y a aussi le monde des lecteurs dont je pense que c'est là que la vraie révolution prend racine. On est de plus en plus dans une activité de la demande et de l'usage, que l'on peut nommer et identifier. Nous en avons discuté avec Thierry Pech pour savoir si effectivement ces nouvelles possibilités d'identification des désirs des lecteurs, des potentialités culturelles, littéraires, économiques qu'on va sans doute pouvoir utiliser, n'est-ce pas complètement neuf dans le monde de l'édition ? Y a-t-il quelque chose à développer ? Nous avons évoqué le webmarketing.

Thierry Pech

Nous nous sommes effectivement dit que les libraires avaient un vrai défi à relever au niveau du webmarketing. A savoir la capacité, via les outils Internet, de fédérer des audiences qualifiées autour des offres éditoriales que les libraires proposent. C'est un véritable enjeu pour eux car s'ils sont les détenteurs d'accès aux livres, c'est à eux que cette question se pose. En effet Internet permet de mieux connaître et de mieux cibler les audiences. Que les libraires soient en capacité d'utiliser ces outils est décisif pour nous. Prenons par exemple ce qui concerne la spiritualité et la sagesse. Il est évident que sur ce segment, La Procure est un interlocuteur prioritaire. Si le jour où nous vous permettons de vendre nos ouvrages sous format numérique vous êtes capables de cibler cette audience très particulière, vous serez pour nos livres un démultiplicateur très précieux.

Alain Absire

Ne pensez-vous pas que ces informations peuvent aussi venir de l'éditeur ?

Thierry Pech

Sans doute, mais il faut que chacun fasse son métier. A l'heure actuelle, notre valeur ajoutée dans ce domaine n'est pas forcément la plus élevée.

François Maillot

C'est un enjeu énorme pour les libraires. Le mot de webmarketing ne me fait pas peur. De tout temps, on a fait ce qu'il fallait pour vendre les produits mis sur le marché. Ce qui est nouveau, ce sont des techniques qu'il faut essayer

de s'approprier. Comment demain mieux vendre la production « spiritualité » du Seuil ? En travaillant sur des réseaux communautaires, en développant des mécanismes d'affiliation, ce que nous allons lancer sur notre site début 2010 ; par une qualification de plus en plus importante de notre fichier clients, par une connaissance de plus en plus pointue de nos lecteurs, ce qu'on appelle du « profiling clients » et si nous savons proposer aux bonnes personnes les livres du Seuil, il est évident que nous allons les vendre et qu'il va donc en publier d'avantage. Certes, la demande du lecteur est de plus en plus concentré sur un nombre de références qui se réduit, mais il ne faut pas négliger que nous sommes dans des métiers d'offre et que si nous l'oublions, la demande va se tarir. Pour qu'il y ait de l'offre il faut être capable de recueillir la demande des lecteurs et de faire ensuite une proposition plus large, plus haut de gamme, qui elle-même génère de la demande. Il serait dommageable de séparer la logique de demande de celle d'offre, tout comme il serait idiot de séparer la logique culturelle de la logique marketing.

Marie Pierre Sangouard

C'est un défi qui existe déjà : sur les sites Internet on voit comment certains sont capables de cibler un type de population et ses centres d'intérêt et pouvoir ainsi proposer des environnements capables de satisfaire le consommateur. Cela va être encore plus important dans le domaine du numérique car nous allons pouvoir démultiplier ces offres. Ce « ciblage » existe déjà dans les magasins qui organisent de plus en plus leurs offres par centres d'intérêt, par types de population. On le voit bien en jeunesse où l'on propose à la fois des livres, des jouets, des dvd etc...Il en ira de même pour l'offre numérique qui doit s'accompagner de propositions tarifaires à même de satisfaire le client. Le risque est celui du piratage, on l'a vu avec le cd, l'industrie du cd ayant été incapable par exemple de proposer dès le démarrage des possibilités d'acheter une chanson à l'unité et non pas tout l'album. Il va falloir proposer des bouquets, autour de thématiques, des abonnements sur des durée ou des thématiques, des paiements au chapitre... Nous en sommes à l'âge de pierre du marketing du numérique, avec des propositions d'achat à l'acte (j'ai un livre en physique, je le propose en numérique) : ce qui est insuffisant pour développer un marché capable de satisfaire des internautes exigeants et très en avance sur toutes ces questions.

Charles Kermarec

On peut aussi faire du webmarketing de l'auteur. Pour éviter de se faire pirater, nous allons demander aux internautes de donner leur adresse mail ce qui nous permettra par exemple si Hervé Hamon nous donne un autre livre, d'inciter ceux qui ont acheté le premier à acheter le suivant.

Alain Absire

Il est clair que nous entrons dans un monde nouveau et que ces raisonnements, nous ne les tenions pas il y a quelques mois.

Thierry Pech

Les contenus littéraires ne sont pas des objets complètement liquides. Tous les livres ne peuvent pas se morceler, se vendre en miettes ou servir à composer d'autres œuvres. L'utopie de la liquidité, alimentée par Internet qui nous donne l'habitude d'accéder à de micro-contenus et de micro-informations, pose en réalité de graves problèmes tant juridiques qu'éthiques. Notre rôle est aussi de mettre des limites à ce jeu et de protéger l'intégrité morale des œuvres. Un éditeur, par ses relations avec les auteurs, doit « soigner » les œuvres, ce qui implique de ne pas les considérer comme des objets liquides qui se mélangent à l'envi pour produire une autre couleur.

Alain Absire

Il n'est en effet pas question de devenir des auteurs caméléons.

Stéphane Michalon

A propos du webmarketing et de la notion d'offensivité qui a été évoquée, et au regard des services que nous leur proposons, les libraires vont effectivement devoir être inventifs et c'est là que Google est un bon outil. Il nous appartient aussi de nous demander ce que nous pouvons apporter à Google. Un bon référencement est un plus, utiliser une *Google Maps* pour faire, comme je l'ai vu récemment, une *Google Maps* du polar dans le monde, c'est un plus pour tout le monde, y compris Google, qui en retour nous référence bien.

Alain Absire

Google, qui détient un grand nombre d'information sur les internautes, pourrait-il avoir un vrai rôle de partenaire ? Comment ? En ne perdant pas de vue selon moi que quand on fait appel à un opérateur, il lui appartient de rentrer dans les paramètres du commanditaire.

Philippe Colombet

Je vais expliquer comment on fait du webmarketing dans *Google Livres*. Prenons l'exemple d'un internaute qui s'intéresse aux plages du débarquement. Il va rentrer ces trois mots clé et se trouver face à un certain nombre de guides qui en parlent. On va situer cette information dans les ouvrages concernés, l'internaute va pouvoir feuilleter quelques pages et commander celui qui l'intéresse chez les libraires en ligne, dont Amazon. Les libraires peuvent pousser vers nous une information de type disponibilité, expérience que nous

menons avec succès avec Charles Kermarec et d'autres, qui chaque jour nous font connaître l'état des titres disponibles, leur prix, sachant que sur *Google Livres* la remise de 5 % éventuelle n'est jamais affichée, information appréciée des internautes, qui accroît le taux de clics variable fondamentale du webmarketing, qui permet de savoir, sur cent personnes, combien convertissent leur recherche en achat. Nous ne facturons aucun de ces liens vers les libraires. Nous faisons également le lien vers le Sudoc et l'Abes, qui permettent de repérer des livres universitaires dans les bibliothèques universitaires, dans un contexte de consultation en bibliothèque et non plus d'achat, ce qui nous semble favoriser l'achat des livres par les bibliothécaires, ce qui est également souhaitable. Par ailleurs, nous enregistrons chaque jour 10 à 15 % de requêtes inédites, ce qui prouve que ce n'est pas un medium de masse qui converge toujours vers le même sujet, mais bien que les internautes s'intéressent à de plus en plus de sujets, de plus en plus divers.

Salle, inaudible

Stéphane Michalon

Vous parlez bien de livres papier. Demain, personne ne peut empêcher Google de devenir libraire. Dans ce que vous avez décrit, le numérique existe dans la recherche plein texte. Comment aider d'autres revendeurs tels les libraires, à avoir eux aussi leur moteur de recherche plein texte alors que les fichiers sont disséminés sur différentes plateformes ? Google a les moyens de le faire et possède les fichiers qui le permettent. Quid des libraires ?

Joël Faucilhon, *Lekti-écriture.com*

Nous avons beaucoup travaillé avec Philippe Colombet sur le projet de librairie partenaire. Il faut souligner qu'aujourd'hui Google renvoie sur huit librairies (en comptant Amazon et d'autres). Il y a aujourd'hui 120 librairies importantes pour les éditeurs, il y en a plus de six cents au sein du Slf, que comptez-vous faire puisque vous m'avez indiqué au téléphone ne pas souhaiter aller plus loin quant au nombre de librairies qui apparaissent sur Google ? Comme si vous aviez acheté une forme de paix sociale avec les libraires en mettant des liens vers les quatre librairies les plus importantes.

Philippe Colombet

J'ai du nouveau sur ce sujet. Nous avons en effet commencé par les plateformes nationales, Alapage, Fnac et Amazon. A mon arrivée en 2006, j'ai été sensibilisé par le fait qu'un certain nombre d'acteurs français s'étaient donné la peine de faire un site, avec en général cent mille références en stock, et

qui n'avaient pas peur de parler avec Google. Cinq de ces libraires de premier niveau ont rejoint la liste des liens et certains sont en mesure de dire si les titres sont disponibles, ce qui est un service à l'utilisateur dont je me félicite. Et nous souhaitons appeler les libraires qui peuvent pousser vers nous ce type d'information à le faire et nous avons un certain nombre de contacts avec des libraires qui commencent à nous servir des flux ce qui leur permet d'apparaître au même titre que les autres, sous réserve qu'ils soient réellement capables de servir le titre. Nous cherchons à ouvrir, la rubrique s'appelle « tous les vendeurs », et il va de soi que si le portail de la librairie indépendante se montait, avec une adresse Url, nous pointerions vers ce portail comme nous le faisons aux Etats-Unis avec *Book Sense.com*, portail de la librairie indépendante.

Alain Absire

Nous parlons en termes d'hypothèses de partenariat avec Google. Et la sagesse commande de voir ce que nous pourrions faire ensemble pour avancer, sachant que Google n'est pas seul, il y a Amazon, Apple qui annonce son lecteur pour bientôt - et on peut leur faire confiance pour lancer un produit qui sera un véritable tsunami. Il nous appartient donc de savoir ce que nous voulons face à cette explosion technologique annoncée, et de réfléchir ensemble à ce partenariat, à condition que ce ne soit pas le pot de terre contre le pot de fer.

Charles Kermarec

Aujourd'hui, il faut effectivement penser à la possibilité de lire une nouvelle sur un iPhone ou sur une autre plateforme. Est-ce à dire que nos nouvelles vont être en vente sur iPhone ? Je le souhaite sans le croire, car je ne partage pas l'analyse des responsables de *SmartNovels* qui disent s'être pliés à la politique de prix imposée par iPhone, qui leur permettait de vendre 0,79 euros la nouvelle. Je pense qu'il y a du sens, ne serait-ce que pour fabriquer du « buzz » sur un livre à paraître, de vendre avant parution quelques nouvelles à un prix acceptable par tous. Une nouvelle numérique à 0,99 euros, c'est 12 euros le recueil ce qui n'est pas déraisonnable. Mais je ne peux pas vendre chez iPhone car ils imposent 0,79 euros ce que je refuse, il m'appartient en tant qu'éditeur de fixer les prix.

Thierry Pech

Je ne sais pas trop ce que signifie « être partenaire ». Tant que le marché numérique représentera environ 1 % du chiffre d'affaires de l'édition, on pourra tous être partenaires, étant dans des augmentations rapides mais peu significatives. Dès lors que le marché aura décollé, les partenariats deviendront

plus complexes. Pour tout ce qui concerne l'environnement réglementaire de nos activités, il faut profiter de la période actuelle, car l'urgence est de fixer le cadre et nous sommes face à un certain nombre de questions lourdes : la Tva, le prix unique, la définition du livre... Pour l'heure, je pense que ces questions sont les plus urgentes.

Alain Absire

Il y a urgence à s'entendre, mais il faut que la divergence qui existe aujourd'hui entre Google et nous soit levée. Ne pensez-vous pas que c'est le moment de prendre en considération les demandes des ayants droit, dont celle du droit moral pour les auteurs, autorisation de divulgation et respect de l'intégrité de l'œuvre. Il faut comprendre que si nous auteurs perdons ce droit moral, nous basculons dans tous les inconvénients du copyright. Est-il envisageable, cinq ans après nos premiers échanges avec vous, de nous entendre avec vous sur ce point ?

Philippe Colombet

On parle des œuvres françaises, qui étaient dans des bibliothèques américaines, numérisées pour être référencées, à la demande de ces bibliothèques, sans l'autorisation des auteurs et éditeurs concernés, et on les met dans le service sauf interdiction de l'éditeur. Les auteurs et éditeurs américains ont fait connaître leur désaccord sur cette méthode, nous avons travaillé avec eux pour trouver un moyen d'avancer, de traiter la question des œuvres orphelines, respecter les ayants droit, et nous avons bon espoir que la seconde version de l'accord, qui sera présentée au juge le 9 novembre prochain, soit acceptée. Mais cela ne traite que le problème américain et il faut trouver d'autres solutions - et je sors du cadre français - avec les syndicats d'éditeurs et d'auteurs européens, satisfaisant l'ensemble des parties.

Jean Sarzana

Les échanges de ces deux jours ont témoigné d'un bel esprit d'ouverture que je crains de ne pas retrouver dans les discussions qui opposent aujourd'hui les partenaires du livre. Quand arrêterons-nous de projeter dans les discussions autour du livre numérique les problématiques du livre papier ? On ne peut plus raisonner de la même manière dans ces deux domaines. Par ailleurs, tous ceux qui ont participé à des réunions, nationales ou internationales avec Google ont été frappé par l'immense bienveillance qui se dégage de ses propositions, il est invasif sans être intrusif, il a l'avantage d'être plannétaire. Mais il ne faut jamais oublier que Google est une entreprise, américaine, dont le fondement est son intérêt. Et le jour où ses actionnaires décideront que l'heure n'est plus aux partenariats sympathiques, mais qu'il faut

gagner vraiment de l'argent, il sera temps alors de se faire du souci ! Enfin, je vous suggère de créer un comité d'éthique avec les éditeurs, les auteurs, les libraires et les bibliothécaires français, ce qui faciliterait les échanges.

Philippe Colombet

Nous n'avons pas à nous excuser d'avoir du succès, d'inventer des produits qui plaisent et d'être californiens. Nous sommes 20.000 dans le monde et une entreprise sensible à son succès financier, et nous réussissons dans notre cœur de métier qui est la publicité, tout comme avec nos partenaires. Le web implique de travailler avec d'autres. Nous embauchons des français, allons construire à Lyon un centre de numérisation avec du personnel français. Bref nous n'avons pas à nous excuser de ce que nous sommes. Moi par exemple, je suis sympathique, c'est ma nature, (*rires dans la salle*) je ne pourrais pas être arrogant ! Notre fragilité, c'est l'internaute qui peut décider en un quart de seconde de changer de moteur de recherche. Si vous voulez changer d'opérateur de télécoms ou de mobile, vous devez vous soumettre à une procédure relativement longue alors que vous changez en un clic de moteur de recherche. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer les apprentis sorciers ou de truquer les résultats de recherches.

Stéphane Michalon

Quelle pérennité nous garantissez-vous ?

Philippe Colombet

Quand on indexe le site de Gallimard, nous indexons le contenu et une copie de l'entièreté du site se trouve stockée en cache sur nos serveurs. La même question se pose pour le livre. Pour fonctionner, les moteurs de recherche doivent héberger et indexer le contenu, c'est ce qui fait leur force et la rapidité de l'outil, c'est intrinsèque à leur fonctionnement et suppose de la confiance.

Alain Absire

Nous ne sommes pas ici pour faire un procès (à Google). Nous restons divergents sur un problème fondamental qui reste non réglé.

Alain Pierrot

On apprécie tous le travail de Google et chaque fois qu'on parle avec Google, la relation est très constructive. Reste un point fondamental pour le livre numérique, c'est qu'on doit avoir une recherche plein texte sur le livre, tous les livres, pour retrouver la pratique du papier, à savoir avoir accès à tous les livres disponibles à travers un référencement général, assorti aujourd'hui

de l'énorme service proposé par Google et un peu par Amazon. La question est de savoir si nous confions nos fichiers à une entreprise qui a sa logique et qui l'exprime sans détours, cherchant à reproduire culturellement cette égalité d'accès à cette nébuleuse. Je suis pour ma part catastrophé d'entendre des éditeurs dire qu'il faut très vite régler et qui commencent par faire quatre plateformes non inter opérables, et qui ignorent depuis six à sept ans l'effort de normalisation de Nyx (?). Nous avons entendu hier et allons sûrement entendre aujourd'hui, une secrétaire d'État et un ministre, en situation de demande envers la profession pour savoir ce que politiquement ils peuvent faire.

Thierry Pech

Sur la question de la multiplicité des plateformes, nous avons partiellement répondu. Je souhaite rappeler qu'il y a 18 mois, il y avait *Numilog* et des discussions qui stagnaient. Plus on est nombreux, moins on fait, et le risque était de passer tous sous le joug d'une même société. C'est comme cela que sont nés les plateformes d'*Editis*, *Eden*, etc. Et cela a lancé le mouvement. Nous allons essayer, je l'ai dit, de rendre ces plateformes inter-opérables le plus vite possible. Il y a 18 mois, toutes les questions que vous posez n'existaient pas car il n'y avait même pas les outils. Ne perdez pas de vue l'histoire qu'on vient d'écrire et qui a permis de conjurer l'immobilisme.

Alain Pierrot

Je m'inscris complètement en faux contre le fait de faire porter le chapeau à *Numilog* car un certain nombre d'acteurs de la profession travaillent à cette inter opérabilité depuis beaucoup plus d'années, il y a eu des occasions sérieusement manquées dans un certain nombre de domaines.

Thierry Pech

Il n'a jamais été question de faire porter le chapeau à qui que ce soit. Je ne voulais pas passer sous le joug d'une société ayant une conception différente du métier, que je respecte mais qui n'est pas la mienne. L'indépendance a un prix. Sans doute aurions-nous pu faire encore mieux – on peut toujours faire mieux –, mais je suis content que nous soyons sortis de l'immobilisme.

Olivier Lefevre, auteur numérique

Prenons garde, en se fondant sur l'histoire du génie français, à ne pas refaire l'invention de quatre formats Secam quand le reste du monde parle en Pal ! C'est ce danger qui se dessine dans vos plateformes. Je me réjouis que les éditeurs appréhendent ce mouvement du numérique comme une opportuni-

té. Pour ma part, je suis un auteur numérique, qui travaille d'abord avec un matériau qui existe en ligne et en hypertexte, donc gratis pro Deo depuis une quinzaine d'années puisque les processus de monétarisation de cela ne sont toujours pas en place. Je voudrais dire à ceux qui disent que le livre numérique représente seulement 1 % de l'édition, donc un marché dérisoire, j'ai l'impression que c'est ce qu'on entendait dans la bouche des fabricants de fiacres en 1905 quand ils parlaient du marché de l'automobile. Soyons vigilants avec les marchés minoritaires et évitons de les traiter avec mépris. Je suis un grand admirateur de Google et de son hégémonie par l'excellence, installée de fait par les utilisateurs dans une adhésion spontanée et affective, non prévue dans le modèle d'analyse marxiste ! Nous sommes au delà de l'histoire du capitalisme ! Google a créé de la valeur ex nihilo en associant des publicités volontaires finement affinées sur le produit d'une requête. Personne n'est lésé par le fait que des gens sont payés par le fait que d'autres gens cliquent sur une page Google. En revanche, quand je le vois arriver sur une chaîne du livre qui est aussi une chaîne de rétribution, l'évolution de la technologie nous oblige à considérer que vous êtes de facto en position de prédateur absolu. Si, du jour au lendemain, vous décidez de tordre le cou à cette chaîne, vous le faites en un claquement de doigts. En tant qu'auteur numérique cela me questionne, car j'ai deux choix. Ou je considère que je fais partie de la famille historique, et je suis donc clairement aux côtés des éditeurs historiques dont je reconnais le rôle essentiel pour qu'une œuvre advienne, et quelque chose qui n'est pas questionné par le numérique et qui concerne tous les circuits de distribution et va être basculé dans ses fondements et si je suis Google, qui décide de devenir le propre producteur de sa distribution en s'appuyant sur votre propre puissance, cela signifie que je vais, comme auteur, participer au coup d'état qui tordra le cou aux éditeurs. J'aimerais donc savoir clairement quelle va être votre position par rapport à cette évolution.

Philippe Colombet

C'est le côté américain de proclamer comme vous venez de le faire le slogan « we are not evil ». Il ne faut pas oublier qu'un éditeur retire son contenu dans *Google Livres* quand il le veut. Cela ne fonctionne que si la confiance existe. Pour la suite, on en discute à la sortie si vous voulez.

Stéphane Michalon

Pour ce qui est de l'inter opérabilité des formats, votre inquiétude d'avoir quatre formats parce qu'il y a quatre plateformes est sans fondements. Si vous achetez un livre au Seuil, vous allez avoir un ePub, de même chez Grasset ou Laffont, il n'y a donc pas quatre formats différents.

Olivier Lefevre

Mon problème se situe ailleurs : je ne voudrais pas, si effectivement comme auteur je suis disponible en ePub, que ce soit très compliqué entre mon éditeur et le lecteur. Tout ce qui peut faire obstacle entre l'intention et le résultat au travers d'un clic est d'une immense fragilité, d'où mon souci face à ces plateformes sans inter opérabilité. Quant à la plateforme unique, mutualisée, sur laquelle vous vous battez pour définir ses spécifications, vous ne me ferez pas croire que des couches logicielles supplémentaires vont régler le problème.

Stéphane Michalon

Je ne suis pas d'accord. Vous ne reprochez pas à vos éditeurs de faire des Pdf !

Alain Pierrot

Monsieur parle bien de la même chose que moi, à savoir au niveau de l'adoption de la norme Nyx, de pratiques commerciales et des surcouches qui assurent la diffusion/distribution du livre que se situe l'enjeu. Au niveau de la capacité de recherche, au niveau des protections, de celui de l'expression des droits etc. Il ne s'agit ici pas des couches des formats de représentation et de distribution du produit final.

Stéphane Michalon

Est-ce à dire qu'on n'arrivera pas à communiquer entre *Editis* et *Eden* ? Moi je dis qu'on y arrivera.

François Maillot

Ce que je remarque, c'est que l'ALIRE et le SLF ont publié, il y a de cela bientôt dix huit mois, un modeste rapport dans *les Cahiers de la librairie* sur le livre numérique, dont un des axes forts était de dire qu'il fallait travailler à une sorte de *Dilicom* numérique, un référencement commun et nous appelions les éditeurs à être conscients de ce qu'on leur demandait, notamment de faire un vrai groupe de travail avec nous. Nous attendons toujours.

Marie Pierre Sanguard

Un autre point m'interpelle, c'est que le développement du livre numérique se fait aussi par la qualité du catalogue que l'on peut proposer, et aujourd'hui, on n'a pas grand chose. C'est un enjeu pour nous distributeurs d'avoir une offre de contenu large à proposer : du fond, de la nouveauté, d'autres formes de créations enrichies (vidéo, musique...). A ce jour, on doit avoir dix mille livres en ePub sur le marché total et 22 à 23.000 Pdf : c'est peu par rapport à un marché total de 700 000 références. Il y a donc un gros travail à mener,

sachant par ailleurs qu'il y a des contraintes législatives, de droits d'auteur etc..., difficiles à lever.

Alban Cerisier

Je suis curieux de savoir comment vous savez tant de choses sur *Eden*. *Eden* est né d'une réflexion dans le cadre d'instances interprofessionnelles, il y a un groupe de travail « normes et standards » à la commission numérique du Sne. On n'est donc pas partis sur des hypothèses hors marché ou hors normes. L'étude menée a été fondatrice pour nous tous, nous discutons étroitement avec *Dilicom* et *Electre* sur les problématiques d'inter opérabilité de la plateforme de distribution au niveau de ses méta données, le travail est en cours.

Alain Absire

Je voudrais que nous abordions le sujet d'un éventuel prix unique du livre numérique et recueillir le sentiment des participants à cette table ronde. Y-croyez-vous, le souhaitez-vous, pensez-vous au contraire que cela n'a pas de sens ?

Thierry Pech

Tout le monde se félicite du prix unique du livre physique. De nombreux pays s'y sont ralliés, et les éditeurs anglais eux-mêmes, face à la destruction des réseaux de distribution du livre chez eux, commencent à reconsidérer cette question. Pour le livre numérique, je pense que ce serait également un bon instrument de régulation. Comment le mettre en œuvre ? Il y a différentes façons de faire. J'ai des réserves sur la voie législative, dont je craindrais qu'elle n'ébranle la loi Lang et qu'elle donne lieu à beaucoup d'incidents de parcours. On parle aussi de décrets d'exemption, ce qui nous obligerait à réécrire une partie de notre patrimoine contractuel. Il y a aussi la solution du contrat de mandat qui a le mérite d'exister déjà, c'est peut-être la voie la plus pratique mais pas obligatoirement la plus adaptée pour nous prémunir contre l'arrivée de nouveaux acteurs qui seraient, eux, dans une autre politique de prix, notamment dans une politique de standardisation des prix.

Alain Absire

Sur le contrat de mandat, mon sentiment du temps des commissions post Patino étaient que les positions variaient d'un groupe éditorial à l'autre quant à son application. Nous avons d'ailleurs été auditionné par l'Autorité de la concurrence, mais je n'ai pas le sentiment que le contrat de mandat soit l'hypothèse la plus vraisemblable.

Marie-Pierre Sangouard

Nous avons tous envie de régulation pour éviter ce que connaît le marché américain où les conditions de ventes et les performances du numérique, avec des prix très bas, remettent en cause l'économie même du livre papier et fragilisent les éditeurs. Aujourd'hui, la valeur perçue d'une nouveauté en hardcover, pour le consommateur final, relève plus du prix du numérique à 9,90\$ que de la réalité de la chaîne de valeur du livre grand format. C'est donc un risque fondamental, qui pourrait mettre par terre une économie qui montre à chaque instant son dynamisme. Maintenant, quelle forme adopter ? Tout d'abord, nous devons tous nous battre pour passer d'une TVA à 19,6 % à une TVA à 5,5 %. Sur l'aspect juridique, je rejoins Thierry Pech. Le législatif va prendre du temps, on a du mal à imaginer les dommages collatéraux engendrés par cette lenteur. Par ailleurs, le contrat de mandat manque cruellement de souplesse par rapport à la possibilité de s'adapter à l'évolution des critères de choix des clients du numérique et par rapport aux nouvelles formes de marketing induites par ce nouveau marché ; la voie du décret pose un vrai problème par rapport à la réécriture du patrimoine contractuel. Toutes les solutions qui s'offrent à nous aujourd'hui sont assez peu satisfaisantes.

Charles Kermarec

Il me semble qu'on ne peut pas traiter cette question sans traiter celle du temps du numérique. Je souhaite la tva à 5,5 %, et un prix unique. Avec ce qu'on vient de proposer, on lie le format du numérique au format papier du livre, on est à 14,90 euros, et on prend pour zéro la valeur du code 2D. On ne fait que rajouter un format de lecture comme le livre de poche s'est ajouté aux primo éditions dans les années 1950, qui paraît six à neuf mois après la primo édition et il est moins cher. Sur la question du format électronique de lecture, par rapport à un temps T1 du livre broché, du temps T2 du livre de poche, quel est le temps du format électronique ? Un T0 avant parution pour faire de la publicité pour le livre papier, ou un T3 après les retours, quand on peut donner une vie nouvelle au livre ?

Il est évident pour moi que la tva doit être à 5,5 % et le prix est le prix public.

Alain Absire

Sur la tva, la secrétaire d'État avait l'air très optimiste quant à l'obtention de ce taux.

Thierry Pech

J'étais absent et j'aurais aimé être convaincu... Toutefois les procédures européennes en vigueur réclament l'unanimité des états membres. Or les Suédois et les Allemands sont contre cette décision, et à moins d'une lecture française

dérogatoire au droit européen, je ne vois pas trop comment on va y arriver. Aujourd'hui, nous exportons notre taux de tva. Si on vend à 5,5 % un livre numérique français à un Allemand, il est obligé de payer une tva française, et il y a distorsion alors de concurrence avec les livres numériques des éditeurs allemands qui portent, eux, une tva supérieure. A partir de 2015, c'est le lieu d'achat qui appellera le taux de tva pertinent. A ce moment-là, l'argument de la distorsion de concurrence tombera...

Constance Krebs

On a parlé jargon technique, et je voulais rappeler que pour qu'un archivage soit pérenne, il y a des normes internationales, les standards de commercialisation internationaux existent, il y a des langages informatiques de structuration des textes établis selon des normes ouvertes, insuffisamment utilisés aujourd'hui par les compositeurs et les éditeurs, qui le sont en sciences humaines. Je pense que ce serait bien de se tourner par exemple vers ce que préconise le *TGE Adonis* pour l'établissement de ces normes. La confiance peut s'établir en travaillant ensemble selon des standards internationaux.

Un intervenant dans la salle

Je voudrais savoir si on a aujourd'hui des études permettant de savoir quels sont les lecteurs cible des livres numériques ? Et je voulais savoir s'il existe des livres numériques pour bébés.

Marie-Pierre Sangouard

La Fnac a fait une étude auprès des acheteurs de readers et de téléchargements. L'échantillon n'était pas très important, les ventes n'ayant pas atteint les mêmes sommets qu'aux Etats-Unis. On a constaté que ces premiers acheteurs de readers étaient plutôt des hommes, plutôt plus âgés que la moyenne française, ayant des revenus importants. Il faut rappeler le contexte : un support technique (reader) relativement cher, avec très peu de concurrence, et s'appuyant sur une offre de titres relativement pauvre. Ce qui ressort des meilleures ventes est proche de ce qui existe en physique, comme c'est le cas aux Etats-Unis : la nouveauté d'abord, la littérature (surtout le polar), avec des niches qui fonctionnent bien comme le sentimental et l'érotique, tout ceci devant être mis en lien avec la pauvreté de notre offre.

Alain Absire

Il y a des livres « Jeunesse » mais pas encore de livres bébés.

Un intervenant dans la salle

Pour la voie législative, est-il naïf de penser qu'on pourrait faire rentrer le

livre numérique dans la loi Lang, un fichier numérique étant un livre qui a un prix unique ?

Alain Absire

Ne touchons pas à la loi Lang, sinon nous sommes tous morts.
Je remercie tous les débatteurs de leur participation.

DISCOURS

Discours du
Ministre de la Culture et de la Communication
En clôture du Colloque « La révolution numérique de l'auteur »

Monsieur le Président de la Société des Gens de Lettres, cher Alain ABSIRE,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

Vous connaissez sans doute cette saillie désabusée de VOLTAIRE : « Le grand malheur d'un homme de lettres, disait-il, est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà soutenu par ses confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L'homme de lettres est sans secours ». Et VOLTAIRE ajoute, avec son style imagé et caustique : « l'homme de lettres ressemble aux poissons volants : s'il s'élève un peu, les oiseaux le dévorent ; s'il plonge, les poissons le mangent ».

C'est d'abord au nom de ce constat, celui de la fragilité sociale de l'homme de lettres, que les écrivains des Lumières, à commencer par BEAUMARCHAIS, ont promu l'idée qui vous anime depuis 1838 : les gens de lettres doivent s'unir pour former société. Ils avaient d'ailleurs déjà constitué, des siècles durant, une « République des Lettres » qui leur a permis de résister aux intempéries politiques et économiques et de tenir le choc des révolutions de la technique.

C'est dire si votre idée est pertinente, non seulement d'associer des auteurs comme vous le faites depuis l'origine, avec BALZAC alors comme premier de vos Présidents, mais aussi de les réunir aujourd'hui pour réfléchir ensemble sur leur avenir devant le grand bouleversement occasionné par la « révolution numérique ». Cette idée d'ailleurs s'inscrit directement dans la lignée des Lumières, qui sont aussi, vous le savez, à l'origine de la notion fondamentale de droit d'auteur.

Je veux donc d'abord et avant tout remercier Alain ABSIRE, au nom des auteurs, mais aussi au nom des publics dont mon ministère a la charge, le

soin et le souci, et le féliciter chaleureusement d'avoir organisé ces journées de réflexion collective autour de la « révolution numérique de l'auteur ».

On emploie souvent un peu à tort et à travers, ce terme de « révolution ». Comme si la chute des utopies révolutionnaires avait entraîné une inflation de vraies fausses « révolutions » un peu partout, dans tous les domaines... « Une vraie révolution dans votre comportement, dans votre appartement, une vraie révolution dans votre cuisine... » : j'en passe et des meilleures... Mais dans ce cas précis, le mot n'est pas trop fort et je prends pleinement la mesure du bouleversement technologique actuel, qui est à l'image des révolutions techniques qui ont transformé la situation de l'écrit au moment de l'invention de l'imprimerie ou, peut-être même, de sa découverte même dont PLATON nous dit aussi les travers dans le *Phèdre* (avec le mythe de Theuth). Le titre de votre colloque me paraît, à cet égard, particulièrement pertinent : « la révolution numérique de l'auteur » entre en interférence des mutations aussi profondes que « la révolution copernicienne du sujet ».

C'est la raison pour laquelle j'ai clairement affirmé dès mon arrivée au ministère de la Culture et de la Communication que la « révolution numérique » serait l'un des chantiers prioritaires de ma réflexion et de mon action.

Une priorité de ma réflexion d'abord, parce que, face à un bouleversement de cet ordre et de cette ampleur, face à l'inventivité passionnante et parfois aussi inquiétante de la technique, dont nul ne peut prétendre avoir la clef, il faut « d'abord comprendre », comme disait Anatole FRANCE. Et j'ajoute : « beaucoup apprendre ». De beaucoup observer pour beaucoup anticiper. C'est ce que nous faisons au ministère de la Culture et de la Communication, ce que j'essaie de faire avec mes collaborateurs, et c'est aussi et surtout le travail effectué dans nos murs par l'excellent Département des études, de la prospective et des statistiques (le DEPS). Vous savez que ses chercheurs viennent de publier, à la signature du sociologue Olivier DONNAT, leur *Enquête – décennale, toujours très attendue et très révélatrice –, sur les pratiques culturelles des Français*. Or, comme vous, la prospective de notre ministère s'interroge justement sur « les pratiques culturelles à l'ère numérique ».

Cette enquête consacre votre diagnostic et votre analyse ; elle entérine l'idée de bon sens du triomphe d'une culture de l'écran. Mais attention, malgré toutes les métamorphoses que cette révolution nous prépare – je pense, par exemple, à l'influence croissante de l'image animée qui peut s'insérer, comme autrefois l'image fixe, dans nos parcours de lecteurs –, la culture de l'écran ne signifie pas nécessairement l'abandon ou la relégation de la

culture de l'écrit. Malgré, sans doute, une certaine montée en puissance des images animées sur Internet, la Toile est demeurée une espace de l'écrit.

Ces réflexions sont indispensables, et nous continuerons de les mener en tissant des liens plus étroits avec la recherche, car vous savez que le portefeuille du ministre de la Culture et de la Communication contient ce qu'on appelle la « recherche culturelle » et la « culture scientifique ». Je pense notamment à nos accords avec le CNRS, avec qui mettons en place une sorte de « supercentre de recherche », un « Groupement d'Intérêt Scientifique » consacré précisément aux liens entre la culture et le numérique.

Toutes ces réflexions ne sont pas des tergiversations ni des atermoiements, mais la nécessaire délibération qui précède une action raisonnée et informée.

Cette action répondra, quoi qu'il arrive, à des principes fermes. Le premier principe est le caractère central de l'auteur dans la nouvelle chaîne de l'écrit.

Jusqu'à présent, les réflexions et les inquiétudes suscitées par Internet ont semblé surtout se concentrer sur l'effacement annoncé des intermédiaires et sur la question de ce que l'on appelle d'un mot un peu barbare la « désintermédiation ». Et c'est vrai que le Ministère consent des efforts conséquents tant pour les librairies que pour les éditeurs ou, plus généralement, la presse.

Mais il serait tout à fait dommageable et dangereux de ne pas associer les auteurs à ces réflexions nécessaires, comme il serait naïf de croire que ce phénomène de « désintermédiation » marquerait de manière univoque et massive une sorte de triomphe de l'Auteur, et qu'Internet signerait une réponse ironique de l'histoire à « la mort de l'auteur » chantée dans les années 1960... Chacun voit que le bouillonnement des expressions de soi et le pullulement des signatures sur Internet auxquels il nous est donné d'assister ne correspondent pas toujours à ce qu'est et doit être un « auteur » véritable, c'est-à-dire, en latin, un « garant » et une « source » de savoir et de talent qui seule peut faire, au sens noble du terme, « autorité ».

La nouvelle et parfois insoutenable légèreté des textes dont les frontières sont de plus en plus flottantes et floues rappelle cette nouvelle marquante de BORGES, « le Livre de Sable », cet ouvrage sans délimitations, dont « le nombre de pages est exactement infini. Aucune n'est la première, aucune n'est la dernière ». Cette abolition des limites du texte génialement anticipée par l'écrivain argentin, à laquelle s'ajoute le retour, sur le mode des créations interactives, à des œuvres collectives, semble presque devenue réalité à l'ère numérique. Dans ce nouveau contexte à la fois complexe et grisant, il est évident que l'auteur doit être aidé et encouragé aussi à trouver de nouveaux

repères. Une partie de la chaîne du livre, le rôle des maisons d'édition et de leurs comités de lecture, tout notre système construisait les garanties qui faisaient « un auteur », une série d'adoubements qui est désormais mise en demeure de s'adapter. L'auteur lui-même, avec les nouvelles possibilités techniques qui s'offrent à lui, notamment l'autoédition et l'autodiffusion, ne risque-t-il pas de s'estomper considérablement, alors même qu'il aurait pu croire qu'il devenait enfin pleinement maître chez lui ? Ces transformations dans les pratiques ne sont pas négligeables car elles peuvent, à terme, avoir des conséquences importantes sur le statut positif de la profession. Nous y sommes particulièrement attentifs au Ministère avec l'appui et le concours la Direction du Livre et de la Lecture.

Le sens de toutes ces considérations est de vous dire à quel point il me semble nécessaire que les auteurs prennent toute leur part dans les réflexions sur la reconfiguration du paysage du livre à l'heure numérique.

Le second principe, qui découle naturellement de cette mise en lumière des auteurs, est la réaffirmation du droit d'auteur à la française qui est, à mes yeux, avec le prix unique du livre (loi de 1981), l'un des deux piliers d'une création et édition régulé et civilisé.

Le droit des auteurs à l'ère numérique, je l'ai défendu d'abord par une loi assez controversée, mais que je crois efficace et juste, la loi dite HADOPI, récemment adoptée par le Parlement. Cette loi, qui a été caricaturée jusqu'à l'absurde, se veut avant tout non pas un texte de répression, mais une loi de régulation ainsi que de pédagogie. J'ai même souhaité y ajouter un volet consacré à l'offre légale : là encore, étant donné la complexité de la question, je n'ai pas voulu agir sans avoir d'abord beaucoup réfléchi et consulté et j'ai donc confié à MM. ZELNIK, TOUBON et CERRUTTI une mission « Création et Internet » dont les premières propositions de mesures concrètes doivent m'être remises d'ici la mi-novembre. Ce travail concernera le livre aussi bien que la musique et, au cœur du livre, les auteurs et leurs droits.

Je suis attaché au droit d'auteur à la française, parce que, c'est sa force, il est chevillé d'une manière que je dirais presque viscérale, à la personnalité de l'auteur, au contraire du copyright anglo-saxon qui protège d'abord et avant tout l'investissement économique du producteur.

Un moment clef de notre préservation du droit d'auteur s'est évidemment fait jour dans ce que l'on a appelé « l'affaire Google ». J'ai pris très vite la parole sur cette affaire afin de préciser les termes du débat et j'ai dit fermement que c'est là, typiquement, un domaine où les pouvoirs publics doivent jouer pleinement leur rôle, car il s'agit d'une mission de l'Etat à laquelle aucune officine ne saurait se substituer. Je le dis sans rodomontade et sans parodie de grandeur et si cette posture peut sembler gaullienne, c'est un gaullisme européen dont il faudrait parler peut-être, puisque, vous le savez, nombre de

nos partenaires, l'Allemagne en particulier, nous ont emboîté le pas dans la légitime défense des droits d'auteur face à Google.

Le principe du « *fair use* », comme on parle de « *fair play* », c'est-à-dire de l'usage loyal (je suis le ministre de la langue française !) dont argue le géant californien pour justifier la numérisation de millions d'auteurs sans autorisation des auteurs, est, à mes yeux, un leurre juridique sans valeur.

Certes, je ne doute pas que Google puisse aider à la notoriété des auteurs, notamment de sciences humaines et sociales, mais beaucoup d'exemples nous montrent aussi que ces numérisations « en vrac » ne se font pas sans dommages collatéraux. Tel héritier découvre, comme la fille de Richard WRIGHT, que les œuvres de son père ont été entièrement numérisées, sans même qu'elle en ait été informée, alors qu'elle consacrait sa vie à la mémoire de son père écrivain... Elle a dit sa détresse en des termes non seulement touchants, mais significatifs, lors de l'audition européenne sur Google en septembre dernier.

C'est pourquoi la défense du droit d'auteur reste au fondement de notre action auprès du juge américain et c'est le sens de notre intervention auprès de la Commission européenne.

Le projet d'accord proposé par Google ne respecte pas le droit de la propriété intellectuelle. Il n'est, par ailleurs, pas conforme au droit de la concurrence et constitue, à mes yeux, une menace réelle pour la diversité culturelle.

Je souhaite d'ailleurs que ces sujets soient inscrits à l'ordre du jour de l'une des toutes prochaines sessions du Conseil des ministres européens de la culture.

Mais les pouvoirs publics ne sont pas seuls.

Je m'appuierai, d'une part, sur une Commission sur la numérisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques dont j'ai confié la semaine dernière la présidence à Marc TESSIER. Elle me rendra ses conclusions à la mi-décembre. Autre rendez-vous à marquer dans vos agendas !

Mais surtout, l'action du Gouvernement français sera d'autant plus efficace que les initiatives des acteurs économiques de la filière du livre viendront l'accompagner et la compléter. Je pense notamment à la création d'un véritable marché, unifié et homogène, du livre numérique, dont la conception doit être concertée et partagée avec tous les acteurs du monde du livre.

Vous savez que le livre numérique progresse, tant aux Etats-Unis qu'au Japon et que les plus grandes firmes préparent son entrée en force sur le marché. Bien des auteurs, Stephen KING ou encore François BON et Didier VAN CAUVELAERT essaient déjà de nouvelles formes littéraires adaptées à ces nouveaux supports techniques. Si nous voulons que la jeune génération, la génération de l'écran, reste une génération de l'écrit, nous devons repenser notre apport en termes de médiation, de repères, de contenus.

C'est pourquoi il convient désormais d'aller très vite et de réunir tous les moyens économiques, juridiques et politiques, pour qu'une offre légale de livres numériques puisse voir le jour rapidement en France. Cette offre devra être riche, simple techniquement et accessible économiquement. Elle devra enfin, c'en est, pour moi, une condition, garantir une rémunération juste et proportionnelle des auteurs.

J'ai dit, à cet égard, tout mon intérêt pour la création d'une plateforme de diffusion unique. Pour ce faire, partir de ce qui existe et qui a fait ses preuves, en l'occurrence la base ELECTRE, me semble le plus judicieux.

J'aurais souhaité vous parler de tout ce que m'a inspiré la Foire de Francfort, évoquer avec vous l'épineuse question des œuvres orphelines, suivie au ministère par la Direction du Livre et de la Lecture, mais j'ai déjà été bien long et je voudrais pour finir vous dire quelques mots sur des questions qui vous préoccupent personnellement, et ne sont pas sans lien avec ce qui précède, celles de votre statut social et fiscal.

C'est, là aussi, une question cruciale. C'est pourquoi, dans la continuité de la création d'un régime de retraite complémentaire spécifique pour les écrivains et traducteurs, puis de son extension récente aux illustrateurs, j'ai demandé au Directeur du livre et de la lecture de me faire des propositions visant à améliorer la situation des auteurs.

Le travail entamé sur les revenus accessoires des auteurs doit être mené à son terme le plus rapidement et le plus sérieusement possible, car il en va pour certains de la possibilité même d'exercer le métier d'écrivain.

Dans ce cadre, je souhaite qu'une étude soit menée dans les prochains mois sur les résidences d'écrivain, afin de développer des partenariats entre les auteurs et les collectivités ou les institutions, dans un juste équilibre entre création et médiation.

Je souhaite également que soient mises à l'étude la possibilité, pour les auteurs de l'écrit, de bénéficier de franchises fiscales, à l'instar de ce qui existe aujourd'hui pour les artistes plasticiens, les musiciens ou les journalistes.

Le Salon du Livre de 2010 sera exceptionnellement, pour célébrer ses trente ans, consacré non pas à un pays étranger, mais aux auteurs français. Ce sera donc votre salon et il me semblerait bien normal qu'il soit aussi, autant que possible, le lieu de restitution de nos travaux, non pas « sur auteurs », mais tout au moins sur, et pour les auteurs.

Car je reste persuadé qu'à l'heure de la révolution numérique, la culture de l'écrit est encore le premier garant de notre ouverture sur la complexité du monde et que, pour parodier le Livre, « au commencement – c'est-à-dire à la base de tout – était l'auteur ».

NOTICE BIOGRAPHIQUE DES INTERVENANTS

Jean Claude Bologne

www.jean-claude-bologne.com

Jean Claude Bologne est auteur d'une trentaine de livres : romans (*La Faute des femmes*, *Le Frère à la bague...*), essais historiques (*Histoire de la pudeur*, *Histoire du célibat...*) et dictionnaires d'allusions. Il enseigne l'iconologie médiévale à l'ICART. Secrétaire général de la SGDL de 2002 à 2008, Il est actuellement responsable du patrimoine à la Société des Gens de Lettres.

Adrienne Cazenobe

<http://mediadix.u-paris10.fr>

Adrienne Cazenobe, de formation juridique et littéraire, a exercé en qualité de juriste et d'enseignante en droit avant d'intégrer l'ENSSIB et les bibliothèques. Chargée de conservation des collections, successivement à la Bibliothèque Sainte Geneviève et à la Bibliothèque de l'Arsenal, elle est désormais responsable de formation continue à Médiadix (Centre Régional de formation aux carrières des bibliothèques), et enseigne également la bibliothéconomie générale, le droit de propriété intellectuelle, etc.

Xavier Cazin

www.immateriel.fr

Xavier Cazin est directeur de la société de distribution numérique *immatériel-fr*, fondée en 2008 avec Julien Boulnois. De 1994 à 2008, il est éditeur puis directeur éditorial chez *O'Reilly Media*, où il a été un observateur privilégié de la croissance et de la démocratisation progressive de l'Internet (lancement du projet *Safari* en 2000).

immatériel-fr est une société de distribution apte à administrer tous produits et services numériques de l'édition, et à les livrer de façon sécurisée au plus grand nombre possible de libraires. *immatériel-fr* gère aussi bien les contenus et services que les flux de méta-données et la facturation. Elle agit aussi en marque blanche pour le compte de libraires et d'autres distributeurs.

Alban Cerisier

www.gallimard.fr

Alban Cerisier, archiviste-paléographe, historien du livre et éditeur, est attaché à la direction des éditions Gallimard. Il y est notamment en charge des fonds patrimoniaux et du développement numérique. Il a publié *Une histoire de la NRF*, Gallimard, 2009.

Marion Chaigne

www.bsg.univ-paris1.fr

Marion Chaigne intègre l'École nationale des Chartes en 2002 et obtient son diplôme d'archiviste paléographe en 2006. Sa thèse est consacrée à l'édition de testaments de femmes enregistrés au Parlement de Paris au début du XVI^e siècle. Conservateur de bibliothèque, elle est, depuis 2007, responsable du département de la conservation à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris.

Virginie Clayssen

www.editis.com

Architecte de formation, Virginie Clayssen s'intéresse très tôt aux nouvelles technologies, la vidéo puis le multimédia interactif, et publie dès 1995 l'un des premiers CD-Rom grand public. Elle accompagne de nombreuses maisons d'édition dans la conception et la réalisation de collections de titres multimédias, puis dans la réalisation de sites web. Elle devient en 2004 directrice de production chez Tralalère, jeune société qui produit des contenus numériques destinés aux enfants. Elle rejoint en 2006 les éditions Magnard pour y prendre en charge le développement numérique, et occupe cette même fonction depuis 2008 dans le groupe Editis. Depuis juin 2009, elle est présidente de la commission numérique du SNE.

Son blog <http://www.archicampus.net/wordpress> suscite de nombreuses conversations qui commentent l'actualité de l'édition numérique et ses enjeux. Elle a publié : *Zoom sur internet*, Hachette Jeunesse, 1999 ; *Zoom sur les medias*, Hachette Jeunesse, 2002.

Philippe Colombet

www.google.fr

Diplômé d'HEC, Philippe Colombet a travaillé pendant dix ans chez Hachette Livre. Chargé de projets majeurs de développements dans l'Édition électronique à la fois en France et aux États-Unis, il a été notamment chef de projet de la première encyclopédie numérique en français l'Encyclopédie Hachette Multimédia. En 2006, il rejoint Google France à la tête du programme Google

Livres. Il initie les partenariats stratégiques avec les éditeurs et les bibliothèques dans l'espace francophone.

Il a publié *Entreprises en Révolution* aux éditions Jean-Claude Lattès.

Jean-Christophe Delpierre

<http://mid.mediatoon.com>

D'abord journaliste à Livres Hebdo, Jean-Christophe Delpierre travaille ensuite à l'agence Point Virgule (spécialisée dans les couvertures de livres) et devient aussi producteur à France 3. Il intègre le Groupe Flammarion pendant 14 ans où il sera éditeur chez J'ai Lu, directeur général de *Fluide Glacial*, du magazine *Beaux-Arts* et de Flammarion Presse.

En 2001, il rejoint le groupe Média Participation pour y lancer le magazine *Vivre Plus*, devient directeur général de Dargaud et tout récemment préside à toutes les activités de Médiatoon ainsi que celles de CITEL Vidéo.

Marie Desplechin

Après des études de Lettres, Marie Desplechin devient journaliste free-lance avant de se consacrer presque exclusivement à l'écriture de romans et de nouvelles pour adultes et enfants. En 2005 elle obtient avec Lydie Violet le prix Médicis pour leur livre *La Vie sauve* aux éditions de l'Olivier.

Membre du comité de parrainage de la Coopération française pour la Décennie de la culture de paix et de la non-violence, Marie Desplechin collabore régulièrement à *l'Express*. Elle a notamment publié *Sans moi* (L'Olivier, 1998), *La Vie sauve* (Seuil, 2005).

En 2009, elle publie son premier roman-feuilleton, *Adèle*, pour Smartnovel.

Milad Doueïhi

www.miladus.org

Philosophe et historien du religieux dans l'Occident moderne, Milad Doueïhi est fellow à l'université de Glasgow. Il a notamment publié au Seuil, *Une histoire perverse du cœur humain* (1996), *Le Paradis terrestre : Mythes et philosophies* (2006) et *La Grande Conversion numérique* (2009).

François Gèze

www.editionsladecouverte.fr

François Gèze est ingénieur civil des Mines, diplômé de l'École pratique des hautes études. Il est président-directeur général des Éditions La Découverte depuis 1982 (maison intégrée depuis 1998 au groupe Havas, devenu Editis). Il est président du groupe des éditeurs universitaires du SNE et membre du comité de direction du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC), qu'il a présidé de 1996 à 1999. Il est membre fondateur et administrateur de

l'ADELC (Association pour le Développement de la Librairie de Création). Il a été président, de 1990 à 1993, de la Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL), réunissant éditeurs et libraires, qui a conduit à la réforme du transport du livre.

Véronique Girard

www.smartnovel.com

Véronique Girard, est la directrice littéraire de SmartNovel, une jeune maison d'édition qui publie des romans-feuilletons pour téléphone portable.

Après une thèse de littérature à Paris VIII, elle a suivi les cours de l'école de journalisme de Jean Ferniot avant de démarrer, en 1988, un DESS de communication à la Sorbonne.

En 1993, elle intègre la rédaction de *Je Bouquine*, le magazine littéraire des 10/15 ans publié par Bayard. Elle en est aujourd'hui la rédactrice en chef.

Hervé Hamon

www.hervehamon.fr

Hervé Hamon a enseigné la philosophie puis pratiqué le journalisme avant de se consacrer entièrement à l'écriture (il a publié une vingtaine d'ouvrages et est, parallèlement, conseiller littéraire aux Éditions Stock).

D'abord spécialiste des grandes enquêtes, notamment en compagnie de Patrick Rotman – *Les Intellocrates, Tant qu'il y aura des profs, Génération, Tu vois je n'ai pas oublié* (Montand), et plus récemment, en solo, *Nos Médecins* ou *Tant qu'il y aura des élèves* –, il s'est orienté vers des récits littéraires dont plusieurs – *Besoin de mer, L'Abeille d'Ouessant, Le Livre des tempêtes* – dévoilent sa passion de l'océan. Il a entamé une carrière de romancier avec *Paquebot* ou *Demandons l'impossible*, et vient de publier chez Stock un récit autobiographique *Toute la mer va vers la ville*.

Charles Kermarec

www.librairiedialogues.fr

Charles Kermarec est directeur de la librairie Dialogues à Brest, grande librairie indépendance créée en 1976 avec sa sœur Marie-Paul Kermarec.

François Maillot

www.laprocedure.com

François Maillot est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine. Après dix ans passés chez Hachette-Livre dans des fonctions commerciales et de gestion, il est nommé en 2002 à la direction des Cahiers du cinéma/éditions de l'Etoile, avant de diriger les éditions Desclée de Brouwer. Depuis 2004, François Maillot est directeur

général de la librairie La Procure à Paris.

Denis Maréchal

www.ina.fr

Denis Maréchal est chargé de mission diffusion scientifique à l'Ina.

Docteur de l'Institut d'Études politiques de Paris (mention histoire), il est spécialiste de l'histoire des médias. Il a notamment publié *Radio Luxembourg, RTL, un média au cœur de l'Europe*, Pun-Serpenoise, 1994; *Geneviève Tabouis, les dernières nouvelles de demain*, nouveau monde éditions, 2003; et collaboré à *l'Echo du siècle*, dictionnaire historique de la radio-télévision (sous la direction de Jean-Noël Jeanneney), Hachette littérature, 2001).

Stéphane Michalon

www.epagine.fr

Après avoir été libraire pendant plus de 16 ans chez Virgin Megastore (Champs Élysées) et dans le groupe l'Arbre à lettres, Stéphane Michalon crée epagine en 2008. e-pagine est prestataire de distribution et de diffusion pour le livre numérique à destination des éditeurs (constitution de catalogues de livres numériques vendus par les libraires) et des libraires (vente de livres numériques sur internet et en librairie).

Pierre Mounier

www.hommo-numericus.net

Pierre Mounier est responsable des formations au Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo/Revue.org). Enseignant de lettres classiques, il a créé et animé jusqu'en 2008 un service d'édition numérique de sciences humaines à l'ENS Lettres et Sciences humaines de Lyon. Fondateur du site d'information sur les questions de société liées aux nouvelles technologies Homo Numericus, Pierre Mounier a publié en 2002 un ouvrage sur les enjeux politiques d'Internet, *Les Maîtres du Réseau*, aux éditions La Découverte. Il prépare actuellement avec Marin Dacos un *Repères* sur l'édition électronique et ils publient ensemble le blog : Blogo Numericus <<http://blog.homo-numericus>>. Pierre Mounier est membre du conseil scientifique du portail de revues en ligne Revues.org et de la plateforme de blogs de sciences humaines et sociales Hypotheses.org.

Thierry Pech

www.seuil.com

Thierry Pech est directeur général du Seuil et de Eden-Livres (entreprise de distribution pour l'édition numérique). Co-fondateur de *La République des Idées* dont il a dirigé les publications et la revue en ligne (www.laviedesidees.fr), il a

également animé pendant plusieurs années l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice.

Fabrice Rochelandet

www.adis.u-psud.fr

Fabrice Rochelandet est maître de conférences en économie à l'Université Paris-Sud et membre du laboratoire ADIS. Il effectue des recherches en économie industrielle et en économie du droit portant sur l'économie numérique et l'articulation entre le changement technologique, les règles juridiques et les usages des TIC. Il a effectué une thèse sur l'économie du droit d'auteur (en particulier, l'efficacité des modes de gestion) et publié différents travaux sur le droit d'auteur, les pratiques et les industries culturelles, ainsi que les usages de l'Internet.

Marie-Pierre Sangouard

www.fnac.com

Diplômée d'HEC, Marie-Pierre Sangouard est Directrice du Livre à la Fnac depuis Septembre 2008. A ce titre elle a en charge notamment le développement du livre numérique en partenariat avec les équipes de Fnac.com.

Marie-Pierre Sangouard a dirigé pendant plus de trois ans les Editions J'ai lu après avoir développé le marketing des Editions Flammarion et travaillé au marketing des Editions Hachette Jeunesse.

Les modérateurs

Alain Absire

Alain Absire est l'auteur d'une trentaine de livres : romans (*Jean S. Fayard*, 2004), nouvelles (*Saga italienne*, NiL 2008), essais (*Alejo Carpentier*, Julliard, 1994). Il a reçu le prix Fémina en 1987 pour *L'Egal de Dieu*. Il est président de la Société des Gens de Lettres depuis 2002.

Joël Faucilhon

www.lekti-ecriture.com

Joël Faucilhon est historien et anthropologue de formation. Il exerce successivement les métiers de libraire et d'éditeur et crée en 2002 Lekti-ecriture.com qui rassemble une revue littéraire en ligne, plus de soixante éditeurs indépendants sur Les Espaces de l'édition indépendante, et une librairie en ligne qui réunit différentes librairies physiques du territoire français.

Hervé Hugué

www.livreshebdo.fr

Journaliste, Hervé Hugué est chef des informations au magazine professionnel hebdomadaire *Livres Hebdo*.

Olivier Postel-Vinay

www.booksmag.fr

Journaliste et essayiste, Olivier Postel-Vinay est le fondateur du magazine *Books*, lancé en novembre 2008. Il a fondé la société Arborescence en 2000 et a été conseiller pour le groupe *Le Point* entre 2002 et 2008.

